

Commune de Blonay Saint-Légier
Centre de Vie Infantile de la Chiésaz

CONCOURS D'ARCHITECTURE - PROCEDURE OUVERTE

Rapport du jury

Morges, le 09.06.2026



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
CONTEXTE	3
1. PROCEDURE	4
1.1. Base réglementaire et genre de procédure	4
1.2. Maître d'ouvrage et organisateur du concours	4
1.3. Composition du jury	5
1.4. Concurrents	5
1.5. Calendrier du concours	6
1.6. Genre et ampleur du mandat	6
2. CAHIER DES CHARGES	7
2.1. Objet du concours	7
2.2. Périmètre du concours et périmètre de réflexion	7
2.3. Programme du concours	7
2.4. Cible économique	10
2.5. Critères d'appréciation des projets	10
3. JUGEMENT	12
3.1. Projets	12
3.2. Examen préalable	12
3.3. Délibération du jury	12
3.4. Recommandations du jury	16
3.5. Levée de l'anonymat	16
3.6. Remerciements	16
4. APPROBATION DU RAPPORT	17
5. LISTE DES PARTICIPANTS	18
6. PRESENTATION DES PROJETS PRIMES	22
7. PRESENTATION DES PROJETS NON PRIMES	37

CONTEXTE

La politique familiale constitue l'un des axes forts du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, qui s'est engagée à faciliter la vie des familles et offrir un cadre propice à l'épanouissement des enfants. Cette promesse se traduit notamment dans sa volonté de consolider et développer des structures d'accueil de l'enfance. C'est dans cette vision que s'inscrit le projet de créer un nouveau centre de vie enfantine à Blonay Saint-Légier.

Après la fusion et face à la demande croissante de places de crèches, la Municipalité a ainsi été proactive pour trouver des solutions. Elle a ainsi organisé l'acquisition par la commune de Blonay en juillet 2024 de la parcelle 2768 d'une surface de 7'648 m², située au cœur de son territoire.

L'objectif de la Municipalité est de construire un centre de vie enfantine de 44 places (gérée par la Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier : réseau REBSL, reconnu par la FAJE) sur la partie inférieure de la parcelle, dans le cadre des droits à bâtir accordés dans le futur PACom, et de préciser l'occupation envisagée du solde du terrain.

C'est dans ce contexte que la commune de Blonay Saint-Légier a organisé la présente procédure de concours d'architecture portant sur ce nouveau centre de vie enfantine.

1. PROCEDURE

1.1. Base réglementaire et genre de procédure

La commune de Blonay Saint-Légier a organisé la présente procédure de mise en concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires suivantes :

- Accord international du 15 avril 1994 sur les marchés publics révisé pour les marchés internationaux (AMP 2012) ;
- Accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1.6.2002 ;
- Accord intercantonal sur les marchés publics du 15.11.2019 ;
- Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 14.06.2022 et à son règlement d'application du 29.06.2022.

Cette mise en concurrence a pris la forme d'un concours de projets d'architecture anonyme à un degré, organisée en procédure ouverte. Le règlement SIA 142, édition 2025, faisait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

1.2. Maître d'ouvrage et organisateur du concours

Le maître d'ouvrage du projet est :

Commune de Blonay Saint-Légier

Représentée par son Service de l'Urbanisme et Travaux

Route des Deux-Villages 23

1806 St-Légier - La Chiésaz

L'organisation de la procédure était assurée par :

Irbis Consulting SA

Rue des Vignerons 1A

1110 Morges

Email : blonay@irbisconsulting.ch

1.3. Composition du jury

Président

M. Alain Bovay

Commune de Blonay Saint-Légier, Syndic

Jury professionnel

Mme Sandra Maccagnan

Architecte HES-FAS-SIA, fournisseur maccagnan, Bex

Mme Floriane Robert

Architecte EPFL- REG A, CEO Arcadie SA, Lausanne

M. Blaise Tardin

Architecte EPFL-SIA-FAS, Tardin Pittet architectes SA, Lausanne

Mme Pascale Yoakim

Architecte urbaniste, Conseillère communale à la Commune de Blonay Saint-Légier

Jury thématique

Mme Sarah Mancuso-Reymond

Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay - Saint-Légier (réseau REBSL), directrice

Suppléants

Mme Anouck Saïtta

Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay - Saint-Légier (réseau REBSL), adjointe à la direction

Dr Alexandre Repetti

Urbaniste, Repetti Sàrl

M. Roan Vallat

Commune de Blonay Saint-Légier, Chef du service de l'Urbanisme

Experts

M. Manuel Bauer

Spécialiste Développement durable, Estia SA

M. Marc Fehlmann

Economiste de la construction, aba partenaires SA

M. Emmanuel Tonetti

Architecte paysagiste, In Situ SA

1.4. Concurrents

Le concours s'adressait à des bureaux d'architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord international révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics.

Les bureaux d'architectes portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne pouvaient déposer qu'un seul projet.

1.5. Calendrier du concours

10 novembre 2025	Publication sur le site simap.ch
Dès le 10 novembre 2025	Retrait des fonds de maquette
Au plus tard le 28 novembre 2025	Dépôt des questions
12 décembre 2025	Réponses aux questions sur le site simap.ch
27 février 2026 à midi	Rendu des projets
13 mars 2026	Rendu des maquettes – impérativement à la date indiquée, entre 8h et 12h.
1^{er} et 2 avril 2026	1 ^{ères} sessions du jury
6 mai 2026	2 ^{nde} session du jury
16 juin 2026	Remise des prix et vernissage de l'exposition

1.6. Genre et ampleur du mandat

Le Maître d'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102 à l'auteur du projet recommandé par le jury, ci-après nommé architecte lauréat.

L'adjudicateur se réservait toutefois le droit de n'adjuger qu'une partie des prestations si :

- L'architecte lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante sur les plans financiers et économiques pour assurer la planification et l'exécution de l'ouvrage
- L'architecte lauréat ne dispose pas de la capacité, des compétences techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir le développement et la réalisation du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts. Dans ce cas, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'équipe du lauréat soit complétée par des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le maître d'ouvrage
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas approuvés par les autorités compétentes
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas délivrées par les autorités compétentes.

Dans tous les cas, et même si les travaux ne sont pas réalisés en lots séparés, le mandat garanti à l'architecte lauréat représentera au minimum 55% des prestations ordinaires selon le règlement SIA 102 (édition 2014).

2. CAHIER DES CHARGES

2.1. Objet du concours

Les concurrents qui participaient au concours devaient exécuter une recherche de partis dans le périmètre du concours. En ce qui concerne le périmètre de réflexion, il était attendu des concurrents des propositions conceptuelles sur les formes urbaines.

2.2. Périmètre du concours et périmètre de réflexion

La figure ci-dessous montre les périmètres d'intervention :

- En trait continu vert, le **périmètre de concours** dans lequel devait impérativement s'inscrire l'empreinte du nouveau bâtiment, et qui fera l'objet du mandat confié au lauréat du présent concours. Le traitillé vert était donné à titre informatif.
- En trait continu orange, le **périmètre de réflexion**, où il était attendu de la part des concurrents des propositions concernant les formes urbaines pour l'implantation des logements prévus dans le futur PACom (ces éléments ne font pas partie du mandat attribué au lauréat du concours).



2.3. Programme du concours

Programme du centre de vie enfantine

Le futur centre de vie enfantine devra respecter les normes en vigueur imposées par les autorités cantonales.

Le programme du centre de vie enfantine comprend les principaux espaces suivants :

- Un espace accueil / administration avec un bureau pour la direction pédagogique
- Un espace adulte (salle du personnel/réunion et vestiaire combiné avec espace repos)
- Un espace nurserie pour les 4-18 mois
- Un espace trotteurs pour les 18-30 mois
- Un espace moyens pour les 30-48 mois
- Un réfectoire, une cuisine et un économat
- Des espaces communs
- Deux locaux poussettes (extérieur et intérieur)

Les concurrents ne pouvaient pas combiner le centre de vie enfantine et des logements dans le même bâtiment.

Le centre de vie enfantine souhaité par la commune de Blonay Saint-Légier devra inspirer et refléter par son architecture l'ambiance « nature » et « sobre » de cet ouvrage.

Les projets devaient impérativement respecter les exigences des Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants ainsi que le guide à l'intention des architectes et des concepteurs.

Les concurrents pouvaient s'affranchir des règles du plan partiel d'affectation en vigueur (le PACom sera ajusté pour permettre la réalisation du projet développé par le lauréat).

Programme pour le périmètre de réflexion

Pour le périmètre de réflexion, les concurrents devaient illustrer leurs propositions pour la mise en œuvre des logements prévus dans le cadre du futur PACom. Pour ce faire, ils devaient considérer une surface de plancher déterminant d'environ 4'800 m² SPd ; y compris le centre de vie enfantine, objet de la présente procédure. Les concurrents devaient veiller à développer un projet qui s'intègre dans le bâti existant.

Tableau des surfaces

Le tableau des surfaces ci-après correspond aux attentes exprimées du Maître d'ouvrage et des utilisateurs. Le Maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité de pouvoir adapter ce programme à son entière discrétion lors du développement du projet.

	Surface utile totale (m2)	Local avec apport de lumière naturelle	Local avec accès direct vers l'extérieur
Accueil / Administration	194		
Hall d'entrée	10	X	X
Circulation et vestiaire 3 groupes	50	X	
Bureau de la direction	15	X	
Bureau de l'administration	12	X	
Salle de réunion pour personnel	40	X	
Locaux techniques	7		
Réfectoire	45	X	X
Economat	15		
Espace Adulte	64		
2 Sanitaires adulte	4		
Sanitaire PMR + douche	7		
Vestiaire du personnel	10		
Buanderie / lingerie	12		
Local intérieur poussettes et rangement	15		
Cuisine semi-professionnelle	16	X	
Espace Nurserie	90		
Salle de vie - repos	75	X	X
Espace de change - sanitaires	15		
Espace Trotteurs	95		
Salle de vie - repos	80	X	X
Espace de change - sanitaires	15		
Espace Moyens	135		
Salle de vie - repos	120	X	X
Espace de change - sanitaires	15		
Total Surface utile	578		

Aménagements extérieurs

Il était attendu des concurrents qu'ils valorisent les espaces extérieurs et fassent de cet espace un lieu vivant, agréable et végétalisé où les enfants pourront évoluer librement, sans danger en contact avec les éléments naturels (sans grands artifices et jeux sophistiqués).

Une attention particulière devait être apportée à l'arborisation des aménagements extérieurs afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur. Seules les essences indigènes favorables à la biodiversité seront autorisées.

Accessibilité et stationnement

Il n'y avait pas de places de stationnement à prévoir pour le centre de vie enfantine, un parking existant étant à proximité immédiate de la parcelle.

Seules trois places dépose-minute / livraison étaient à prévoir.

Energie, développement durable et exemplarité

La Municipalité souhaite la réalisation d'un ouvrage exemplaire du point de vue du développement durable. Il est ainsi exigé d'atteindre les exigences du label Cité de l'Energie auquel la commune a adhéré. Ceci implique notamment d'atteindre les exigences de la norme SIA 2040 ainsi que du label Minergie, sans certification (cf document A. 11).

Par ailleurs, la Municipalité encouragera l'utilisation du bois ou autres matériaux naturels et proscritra l'usage de produits dégageant des composés organiques volatils (présents dans certaines colles, résines, etc.). Il était attendu de la part des concurrents dès la phase de procédure de concours, des réflexions sur le thème du développement durable, notamment en offrant une consommation en ressource énergétique moindre ainsi qu'une intégration harmonieuse dans le site. La maîtrise des éléments d'apport de jour, d'ouverture, d'obscurcissement de même que les captages et les protections de l'énergie solaire seront particulièrement appréciés.

La Municipalité a demandé aux concurrents de réaliser un bâtiment à basse consommation énergétique tout en garantissant le confort des usagers (personnel et enfants).

2.4. Cible économique

La cible économique à considérer par les concurrents pour la réalisation de leur projet était de CHF 3'000'000.- HT (CFC 2 & 4, hors honoraires).

2.5. Critères d'appréciation des projets

Insertion dans le site et rapport au contexte

Intégration du projet dans le site, rapport à l'environnement naturel et construit environnant, implantation et qualité des cheminements et des accès à l'échelle du site, qualités des espaces publics proposés et des aménagements extérieurs

Qualité architecturale

Respect du programme défini dans le cahier des charges, qualité du concept architectural, qualités spatiales et volumétriques du projet

Qualité fonctionnelle

Pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes du bâtiment.

Economie générale du projet

Rationalité constructive du projet, coûts de construction, d'exploitation et d'entretien, pérennité de la valeur des constructions et des matériaux choisis.

Développement durable

Pertinence du projet vis-à-vis du développement durable.

A noter que l'ordre de présentation de ces critères n'introduisait pas de degré d'importance.

3. JUGEMENT

3.1. Projets

58 projets ont été réceptionnés

Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N°	Devise
1	BABYBOOM
2	NUAGE
3	ENTRE DEUX TOITS
4	LE BARON PERCHE
5	Case Départ
6	Duetto
7	LE RENDEZ-VOUS
8	Trinacria
9	TOURNESOL
10	PARC AU CŒUR – NID D'ENFANTS
11	EN CERCLE LES ENFANTS
12	Enfant Plume
13	PRATUM
14	PAIRI-DAEZA
15	Frère Jacques
16	Points d'Unions
17	A CIEL OUVERT
18	Kiwi
19	PRAEL
20	DING DANG DONG
21	Les petites maisons dans la prairie
22	petit oiseau
23	INTERFACE
24	ENTRE MEMOIRE ET DEVENIR
25	LUMALAY
26	PREMIERS PAS
27	La Clairière
28	un, deux, trois, nous irons au bois
29	Pas à Pas

N°	Devise
30	Le Verger
31	Namasspamouss
32	CROCUS
33	LYCAENA
34	La fourmilière
35	Les Tyalutins
36	Le vent se lève
37	Au bonheur des loustics
38	POINT BARRES
39	Moai
40	MANTA
41	L'EVENTAIL
42	SIR HISS
43	Les Tyalotins
44	Libellule
45	ASTERIX ET OBELISQUE
46	Dessine-moi un mouton
47	Une ronde dans le parc
48	LE BARON PERCHE
49	globe trotteurs
50	KIKAJON
51	Les Babibouchettes
52	Crescendo
53	AU RYTHME DES SAISONS
54	HAMAR
55	Papillon
56	Quadrifolium
57	El Camino
58	PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

3.2. Examen préalable

Les projets ont fait l'objet d'un examen préalable portant sur le respect des éléments de conformité et du respect des prescriptions du programme.

Cet examen a été effectué par le bureau Irbis Consulting à Morges.

3.3. Délibération du jury

3.3.1 Introduction et rappel des objectifs

Le président du jury, M. Alain Bovay introduit la session du jury. Irbis Consulting SA présente le déroulement des sessions du jury.

3.3.2 Admission des projets au jugement

L'organisateur du concours présente le résultat de l'examen préalable.

Il est rappelé que la date limite de réception des projets était fixée au 27 février 2026 à 12h00.

58 projets ont été remis dans les délais et dans la forme demandée. Les maquettes ont été remises dans les délais et dans la forme demandée.

Certains projets présentaient des éléments incomplets ou manquants sans que cela ne concerne les parties essentielles. Par ailleurs, les projets 11- EN CERCLE LES ENFANTS, 22- petit oiseau et 36 – LE VENT SE LEVE présentaient sur leurs planches des représentations 3D dont les dimensions excédaient la limite fixée dans le règlement (elles devaient toutes tenir ensemble dans un format A3 maximum). L'organisateur a donc masqué les représentations 3D qui excédaient cette limite, et qui n'ont donc pas été portées à la connaissance du jury.

Compte tenu de ces éléments, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre au jugement l'ensemble des projets n°1 à 58.

3.3.3 Admission des projets à la répartition des prix

Certains projets s'écartaient de manière très limitée du programme et sur des points non essentiels. Le jury a donc décidé d'admettre l'ensemble des 58 projets à la répartition des prix

3.3.4 Délibérations du jury le 1 et 2 avril 2026

L'ensemble des membres et suppléants du jury étaient présents, à l'exception de M. Roan Vallat (suppléant) qui s'était excusé.

Après prise de connaissance individuelle des 58 projets, le jury a procédé à un premier tour d'élimination. La décision d'élimination relevant de lacunes ou de défauts relatifs à la configuration générale du projet et à la distribution du programme, l'ensemble du jury réuni en plenum a décidé à l'unanimité d'éliminer les projets suivants :

N°	Devise
3	ENTRE DEUX TOITS
5	Case Départ
10	PARC AU CŒUR – NID D'ENFANTS
12	Enfant Plume
15	Frère Jacques
17	A CIEL OUVERT
20	DING DANG DONG
21	Les petites maisons dans la prairie
26	PREMIERS PAS
29	Pas à Pas
31	Namasspamouss

N°	Devise
34	La fourmilière
37	Au bonheur des loustics
40	MANTA
42	SIR HISS
52	Crescendo
53	AU RYTHME DES SAISONS
54	HAMAR
56	Quadrifolium
57	El Camino
58	PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

A l'issue du premier tour d'élimination, **21** projets ont été éliminés et **37** conservés.

Le jury a ensuite approfondi l'analyse des projets encore en lice avant de procéder à un second tour d'élimination. A l'unanimité, la décision d'éliminer les projets suivants a été prise :

N°	Devise
6	Duetto
7	LE RENDEZ-VOUS
8	Trinacria
13	PRATUM
16	Points d'Unions
19	PRAEL
24	ENTRE MEMOIRE ET DEVENIR
25	LUMALAY
27	La Clairière

N°	Devise
38	POINT BARRES
43	Les Tyalotins
44	Libellule
46	Dessine-moi un mouton
47	Une ronde dans le parc
48	LE BARON PERCHE
50	KIKAJON
51	Les Babibouchettes

A l'issue de ce second tour d'élimination, **17** projets ont été éliminés et **20** conservés.

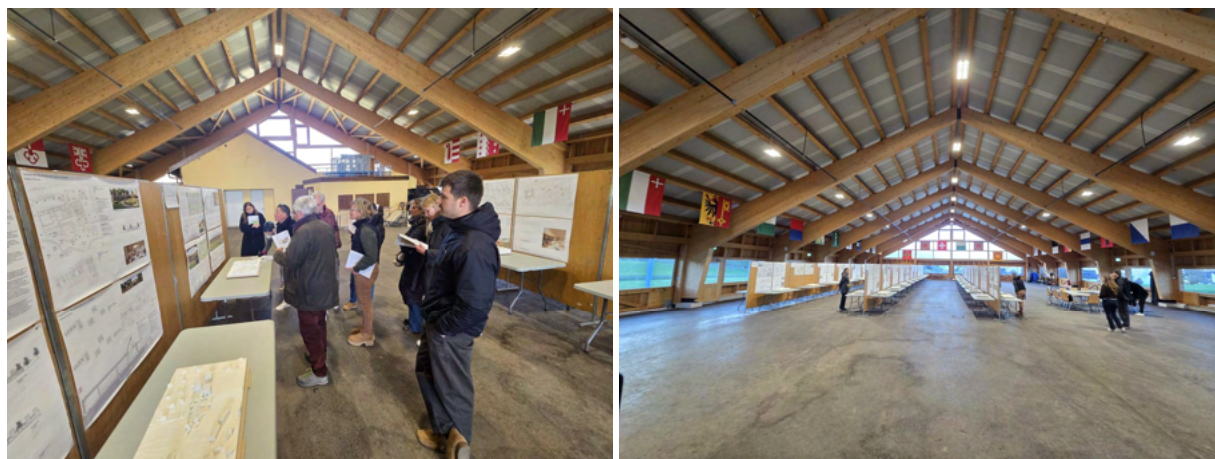
Après une analyse plus fine et détaillée des projets restants, le jury a procédé à un troisième tour d'élimination. A l'unanimité, la décision d'éliminer les projets suivants a été prise :

N°	Devise
1	BABYBOOM
2	NUAGE
22	petit oiseau
23	INTERFACE
32	CROCUS
39	Moai
41	L'EVENTAIL
45	ASTERIX ET OBELISQUE
55	Papillon

A l'issue de ce troisième tour d'élimination, **9** projets ont été éliminés et **11** conservés.

Le jury a procédé au quatrième tour d'élimination. A l'unanimité, le jury a choisi d'éliminer les projets suivants :

N°	Devise
4	LE BARON PERCHE
11	EN CERCLE LES ENFANTS
14	PAIRI-DAEZA
28	un, deux, trois, nous irons au bois
30	Le Verger
33	LYCAENA



A l'issue de ce quatrième tour d'élimination, **6** projets ont été éliminés et **5** conservés.

3.3.5 Analyse des spécialistes

Les 5 projets suivants encore en lice ont fait l'objet d'un examen approfondi par les experts :

N°	Devise
9	TOURNESOL
18	Kiwi
35	Les Tyalutins
36	Le vent se lève
49	globe trotteurs

Leurs expertises portaient sur les thèmes suivants :

- Développement durable par M. Manuel Bauer de Estia SA
- Economie de la construction par M. Marc Fehlmann de aba partenaires SA
- Architecture du paysage par M. Tonetti de In Situ SA

3.3.6 Délibérations du jury le 6 mai 2026

Le jury s'est réuni une dernière fois le 6 mai 2026 afin de procéder à l'examen final des 5 projets encore en lice, en prenant en compte des analyses réalisées par les experts. L'ensemble des membres et suppléants du jury étaient présents, à l'exception de Mme Anouck Saitta (suppléante) qui s'était excusée.

Le résultat des expertises a été restitué aux membres du jury qui ont eu la possibilité de poser toutes les questions qu'ils jugeaient nécessaires à la compréhension des projets et des analyses.

À l'issue de ces expertises, le jury a procédé à un tour complet des 5 projets encore en lice et en a relevé les points forts et les points faibles. Les discussions ont porté notamment sur la qualité architecturale des projets, leur adéquation au programme, leurs qualités fonctionnelles, paysagères et environnementales, ainsi que sur les aspects économiques et constructifs.

Un tour de repêchage a été effectué, aucun projet n'a été repêché.

À l'issue des délibérations, et après avoir passé en revue encore une fois toutes les propositions, le jury a procédé à la désignation du projet lauréat et au classement définitif.

A l'unanimité, le jury a désigné le projet n°35 « **Les Tyalutins** » comme lauréat. Il a établi ensuite le classement suivant :

N°	Devise	Rang	Montant HT
35	Les Tyalutins	1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	30'000 CHF
9	TOURNESOL	2 ^e rang - 2 ^e prix	22'000 CHF
18	Kiwi	3 ^e rang - 3 ^e prix	18'000 CHF
36	Le vent se lève	4 ^e rang - 4 ^e prix	15'000 CHF
49	globe trotteurs	5 ^e rang - 5 ^e prix	10'000 CHF

3.4. Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet 35 – Les Tyalutins, tout en formulant les recommandations contraignantes suivantes :

- Détacher le corps principal du chemin du château pour offrir un parvis et un accès plus généreux, qui permettront également l'élargissement du hall d'entrée
- Déplacer les places de dépose-minute dans le parking existant afin de mettre en valeur le parc et se limiter ainsi à un accès uniquement pour les livraisons, avec un traitement carrossable
- Revoir la proportion de façades vitrées/pleines selon les usages, les orientations et l'efficacité énergétique du bâtiment
- Garantir une protection solaire adéquate, avec un albedo élevé
- Améliorer l'inertie thermique du bâtiment, notamment par le travail sur la matérialité
- Encourager un système de ventilation naturelle
- Coordonner les aménagements paysagers avec les cheminements et l'arborisation du projet du parc
- Vérifier la viabilité des espaces en mezzanine (sécurité, accessibilité, évacuation, lumière naturelle, etc.) et préciser leur usage en étroite collaboration avec les utilisateurs afin de garantir leur exploitation
- Porter une attention particulière à l'acoustique de chaque local (ambiance acoustique de chaque local et entre locaux) et vis-à-vis de l'extérieur.

3.5. Levée de l'anonymat

Les enveloppes d'identification des projets sont déposées par le bureau Irbis Consulting SA.

Le président du jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les fiches d'identification en présence du jury et lève l'anonymat des projets.

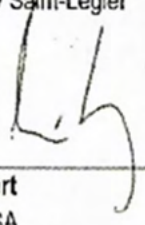
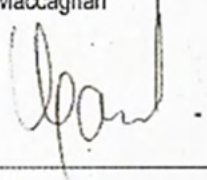
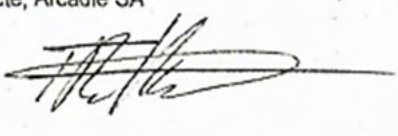
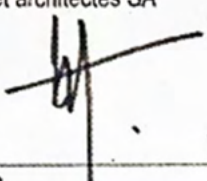
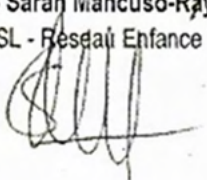
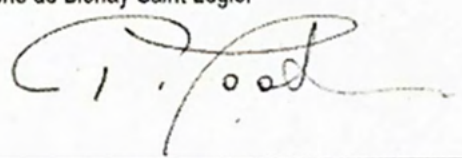
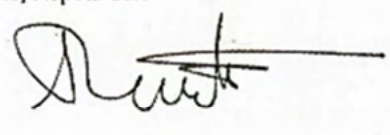
3.6. Remerciements

Le jury salue la diversité des propositions, ainsi que la qualité avec laquelle les concurrents ont intégré les données du programme au développement de leur projet.

Le jury remercie tous les participants pour leur engagement dans ce concours.

4. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le jury le 8 juin 2026

M. Alain Bovay Commune de Blonay Saint-Légier 	Mme Sandra Maccagnan Architecte, Fournier Maccagnan 
Mme Floriane Robert Architecte, Arcadie SA 	M. Blaise Tardin Architecte, Tardin Pittet architectes SA 
Mme Sarah Mancuso-Raymond REBSL - Réseau Enfance Blonay/St-Légier 	Mme Pascale Yoakim Commune de Blonay Saint-Légier 
Mme Anouck Saitta REBSL - Réseau Enfance Blonay/St-Légier 	Dr Alexandre Repetti Urbaniste, Repetti Sàrl 
M. Roan Vallat Commune de Blonay Saint-Légier 	

5. LISTE DES PARTICIPANTS

01. BABYBOOM

CALANCHINI GREUB ARCHITECTES SARL
51 rue Jacques-Dalphin
1227 Carouge/ Genève
Suisse

02. NUAGE

Valentin Oppliger
Parkring 23
8002 Zürich
Suisse

03. ENTRE DEUX TOITS

FERRARI MARCO ARCHITETTO
Via Castausio, 17
6900 Lugano
Suisse

04. LE BARON PERCHÉ

BENEDETTA SLUCCA ARCHITETTO
Via Miralago, 16
6963 Pregassona
Suisse

05. Case Départ

Alexandre Tiarri
Rue de Graman 89
1241 Puplinge
Suisse

06. Duetto

Michel Carlana (Carlana Mezzalira Pentimalli)
Via San Nicolò 9
31100 Treviso
Italie

07. LE RENDEZ-VOUS

AVIOLAT CHAPERON ESCOBAR SARL
Rue de l'Ecluse 31
2000 Neuchâtel
Suisse

08. trinacria

Meisel Mauri Arch.
Geroldstrasse 11
8005 Zürich
Suisse

09. TOURNESOL

Background Architecture Sàrl
Boulevard de Grancy 51
1006 Lausanne
Suisse

10. PARC AU CŒUR – NID D'ENFANTS

ATELIER GR8 ARCHITECTURE + URBANISME
23 rue Juliette Dodu
75010 Paris
France
et Liotta Architecture (Paris, France)

11. EN CERCLE LES ENFANTS

Marie-Pierre Bonjour Architecture
Avenue de Rochettaz 36 A
1009 Pully
Suisse

12. Enfant Plume

ERERE ARCHITECTURE URBANISME
5 rue Albert Camus
75010 Paris
France

13. PRATUM

Semper Vera
21 Boulevard de Nancy
67000 Strasbourg
France
et Taenu (Strasbourg, France)

14. PAIRI-DAEZA

OFFICE MUTO
33 rue de Fleury
92140 Clamart
France
et Atelier Jules Chabbey (1920 Martigny)

15. Frère Jacques

ARCHTEAM Bücheler GmbH
Hauptstrasse 18
2563 Ipsach
Suisse

16. Points d'Unions

Fontanella & Cristea architectes snc
Ch. De la Corniche 9B
1163 Etoy
Suisse
et TB Architectes (1005 Lausanne)

17. À CIEL OUVERT

ATELIERGROUPE d'architecture Sàrl
Ch. Du Bois-Gourmand 56
1234 Vessy, Genève
Suisse

18. Kiwi

les ateliers du passage sàrl
Avenue de Tivoli 4
1700 Fribourg
Suisse

19. PRAEL

JDSA Société de construction promotion
développement
Rue de Vevey 11
1630 Bulle
Suisse
et l'asile studio sàrl (1642 Sorens)

20. DING DANG DONG

ANDREA YONNA ARCHITECTE
Chemin de Verney 15
1009 Pully
Suisse

21. Les petites maisons dans la prairie

Studio TRDT Sàrl
Rue du Mont 10
1950 Sion
Suisse

22. petit oiseau

Aaläi Studio Sarl
Sihlfeldstrasse 10
8003 Zürich
Suisse

23. INTERFACE

eido architectes sàrl
Avenue du Chamossaire 16
1860 Aigle, Halta 34, 3186 Düringen
Suisse

24. ENTRE MÉMOIRE ET DEVENIR

Atelier Aoka Sàrl
Rue des Fontenailles 1
1007 Lausanne
Suisse

25. LUMALAY

DURAND SIMON
Rue Cavour 12
1203 Genève
Suisse

26. PREMIERS PAS

KIRUMA CONSULTING SARL
Via San Gottardo 118 A
6648 Minusio
Suisse

27. La Clairière

Jeff Gaudard
Rout de la Chapelle 2
1867 Ollon
Suisse

28. un, deux, trois, nous irons au bois

WHYNOT ARCHITECTURE Sàrl
Cotes de Montbenon 6
1003 Lausanne
Suisse

29. Pas à Pas

Sudio Lausanne Architecture SA
Rue de la Tour 16
1004 Lausanne
Suisse

30. Le Verger

Valentine Bärgh architectures SARL
Rue des Eaux-Vives 87
1207 Genève
Suisse

31. Namasspamouss

cottier architecte
Route de Bourgogne 7
2019 Rochefort
Suisse

32. CROCUS

emixi architectes
Sébeillon 9 b
1004 Lausanne
Suisse
et Fabricaré (Paris, France)

33. LYCAENA

Studio Mouve.
Webergasse 2
4058 Bâle
Suisse
et PLUS 2 ARCHITECTES sàrl (1700 Fribourg)

34. La fourmilière

Lia Kiladis architecture
15 rue Laurence Savart
75020 Paris
France

35. Les Tyalutins

adher architectes SNC
Chemin des Trois Rois 6
1005 Lausanne
Suisse
et Petignat&Cordoba Ingénieurs Conseils SA
(1820 Montreux)

36. LE VENT SE LÈVE

OB architectes Sàrl
Boulevard de Grancy 35
1006 Lausanne
Suisse

37. Au bonheur des loustics

ANPA Architecte
20 rue de Tourtille
75020 Paris
France

38. POINT BARRES

A&C Architecture + Consultants Sàrl
Rue du Torrent 5
1800 Vevey
Suisse

39. Moai

STUDIO JU-SIN Ltd
40 Bowling Green Lane
EC1R 0NE London
Angleterre
et Joana Ribeiro Architect (8706 Meilen)

40. MANTA

IDELSON ARCHITECTURE EURL
35 rue Jean de La Fontaine
75016 Paris
France

41. L'ÉVENTAIL

beaumilieus sàrl
Av. du Général-Guisan 1
1700 Fribourg
Suisse

42. SIR HISS

RBRC architectes
Rue Jacques-Gachoud 3
1700 Fribourg
Suisse

43. LES TYALOTINS

jordan architectes SA
Rue Gutenberg 18
1800 Vevey
Suisse

44. Libellule

Santini Santoni
Badenerstrasse 557
8048 Zürich
Suisse
et Michelle Nägeli Architektin (8004 Zürich)

45. ASTÉRIX ET OBÉLISQUE

transversal architectes
Rue du Petit chêne 11
1003 Lausanne
Suisse
et MOZ PAYSAGE (Lyon, France)

46. Dessine-moi un mouton

Antonuccio Wieland Architectes Sàrl
Place de l'Ancien-Port 2
1800 Vevey
Suisse

47. Une ronde dans le parc

studiochaos SNC
Rue Dr César-Roux 5
1005 Lausanne
Suisse

48. LE BARON PERCHÉ

Joan Massagué Sánchez architecte
Rue de Lausanne 119
1020 Genève
Suisse
et Alícia Pons Díez architecte (1207 Genève)

49. globe trotteurs

farra zouboulakis & associés architectes
urbanistes SA
Av. de l'Avant-Poste 5
1005 Lausanne
Suisse

50. KIKAJON

THOMAS LAFFLY
24 rue Bersot
25000 Besançon
France

51. Les Babibouchettes

MAD architectes
Avenue de Béthusy 19
1005 Lausanne
Suisse

52. Crescendo

CF + A architectes Sàrl
Rue du Midi 25
1800 Vevey
Suisse

et Sabrina Balarezo (1632 Riaz)

53. AU RYTHME DES SAISONS

STUDIO LA-BAS
Chemin des Orchez 4D
1066 Epalinges
Suisse

54. HAMAR

MATTEO CICCARELLI ARCHITECTE
Rue des Pêcheres 11
1205 Genève
Suisse

55. Papillon

Verzone Woods Architectes Sàrl
Chaussée de la Guingette 1
1800 Vevey
Suisse

56. Quadrifolium

1point2 SA
Chemin de la Plantaz 16
1024 Ecublens
Suisse

57. El Camino

ARCHI – DT SA
Avenue du Casino 10
1820 Montreux
Suisse

58. PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

Studio d'architecture Lucia Venero
Chemin du Mont-Tendre 2
1007 Lausanne
Suisse

6. PRESENTATION DES PROJETS PRIMES

Premier rang, premier prix :

35- Les Tyalutins

Bureau d'architecte : adher architectes SNC et Pétignat & Cordoba Ingénieurs Conseils SA

Collaborateurs : Julie Riondel, Raoul Cordoba et Manuel Cordoba

Insertion dans le site et rapport au contexte

Le projet propose d'installer le centre de vie infantine et trois immeubles de logements de manière souple et organique en consacrant l'entier de la parcelle comme étant un Parc. Le tout forme un ensemble cohérent avec des espaces extérieurs de qualité, offrant différentes échelles d'appropriation.

Le centre de vie infantine s'implante en limite du Parc en suivant la topographie existante. Le volume de forme légèrement plissée reprend le principe des toitures à pans environnantes. Le dispositif d'entrée qui articule les accès le long de la route, génère une place principale orientée vers l'église et son parking. Côté sud, le bâtiment s'ouvre sur un espace de jeux pour la crèche. Le bâtiment, implanté en bordure de route, aurait mérité un retrait plus important par rapport à celle-ci, de façon à générer un parvis d'accueil généreux et plus facilement appropriable.

Les logements - en forme de barres pliées - s'implantent au cœur du Parc et génèrent ainsi une place de quartier et de jeux. Les volumes de type R+3 sont prévus avec des toitures à deux pans. Les rez-de-chaussée accueillent des activités mixtes et bénéficient d'accès traversants qui permettent d'établir des liens de qualité avec le Parc. Les cages d'escaliers distribuent 4 appartements par immeuble. La typologie prévoit des simplex avec loggias (studio, 2.5, 3.5, 4.5, 5.5 pièces) qui bénéficient de plusieurs orientations. Ils sont organisés autour d'un hall central distributif. Les espaces se veulent modulaires afin d'offrir des possibilités de réversibilité.

Le projet n'illustre pas le traitement des espaces mansardés dans les combles / sous toiture. L'accès à un parking souterrain est suggéré en plan mais son principe d'organisation n'est pas illustré.

La densité proposée pour l'ensemble correspond à la moyenne des projets analysés.

Qualité architecturale et fonctionnelle

Le bâtiment de garderie s'organise de manière linéaire sur trois plateaux, installés précisément en fonction de la pente du terrain et de la route. Les services sont disposés côté Nord et les espaces de vie côté Parc. Le hall d'entrée situé au centre du bâtiment dessert par des rampes les unités de vie situées à chaque extrémité.

Les espaces de vie bénéficient de plusieurs orientations et de prolongements extérieurs de plain-pied. L'expression en façade reprend l'organisation du plan avec une alternance de pleins et de vides.

La présence des toitures à pans génère des hauteurs importantes dans les espaces de vie. La partie centrale est aménagée avec des espaces en mezzanine, que ce soit pour les enfants ou pour le personnel. Si ces espaces peuvent avoir un caractère ludique, ils peuvent s'avérer contraignants pour l'organisation des équipes. Les espaces en double hauteur offrent une belle richesse spatiale, mais nécessitent un soin particulier pour qu'ils soient véritablement adaptés au besoin des utilisateurs.

La gestion des flux des usagers (enfants, parents, personnel) n'est pas complètement aboutie (accès aux unités par des rampes, croisements au droit des escaliers et des paliers, position de la cuisine sans lien direct avec l'accès livraison, ...). Le hall central regroupe en un lieu les vestiaires des trois unités, ce qui risque de créer des mouvements importants à certaines heures. Le dimensionnement de cette partie du projet devrait être revu.

La disposition des places de dépose-minute et de livraison, qui implique de reculer sur la chaussée, n'est pas admissible et devrait également être reconsidéré.

Matérialisation / Développement durable

La gestion des terres est bonne, et la gestion de l'eau soigneusement prise en compte, récupération des eaux de pluie, surfaces perméables, massifs arbustifs, noues paysagères, biotope,

Les propositions de matérialisation sont très intéressantes et le projet fait la part belle aux matériaux biosourcés.

Le Jury s'interroge toutefois sur la pertinence de proposer une structure à ossature bois en regard de l'expression recherchée : murs enduits, expression massive, ... Il serait nécessaire de pouvoir garantir un excellent confort intérieur - notamment en période estivale - par une bonne inertie de la construction.

Conjointement, les grandes ouvertures prévues pour les locaux secondaires - qui sont suggérées notamment au Nord - doivent être questionnées dans le sens de diminuer la part de façades ouvertes, idem pour le type et la couleur des protections solaires qui ne semble pas les plus adéquates.

Analyse paysagère

La lecture qualitative fondée sur l'analyse paysagère mentionne « *Les Tyalutins* » comme étant le projet comportant le plus de points forts de tous les projets retenus pour le tour final.

Economie générale du projet

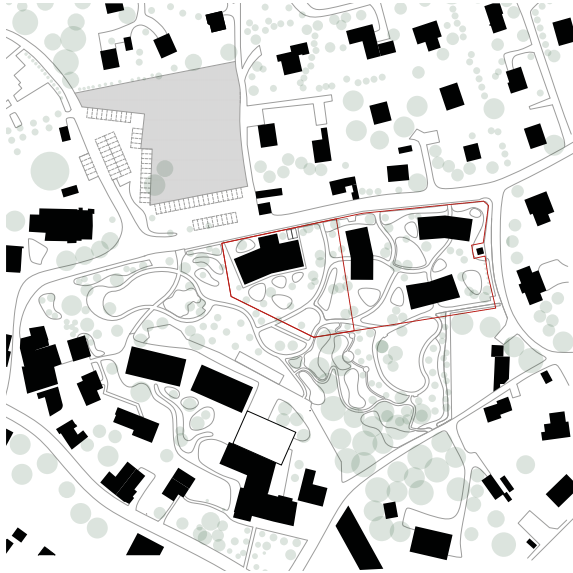
Le projet s'inscrit finement dans la topographie et ne requiert que peu de mouvements de terre. Le fait de proposer une organisation partiellement sur deux niveaux permet de réduire l'impact de la proposition.

Le projet se situe dans la moyenne des projets analysés, tout en offrant plus de surfaces utiles, et avec une surface d'enveloppe moins importante.

Conclusion

Le projet se distingue par ses qualités d'insertion dans le site. Le centre de vie enfantine et le quartier d'habitation forment un ensemble très cohérent. L'organisation du centre de vie enfantine est claire et bénéficie d'une belle qualité spatiale.





plan masse 1:2000

IMPLANTATION ET INTÉGRATION

Le nouveau centre de vie enfantine prend place dans un volume simple et compact, le long de la route du Château à Blonay Saint-Légier. Posé sur la topographie existante, le bâtiment s'inscrit dans un environnement bâti hétérogène, tout en reprenant le principal code formel préexistant des toitures à pans. Il intègre le tissu d'espaces publics et collectifs du quartier en se positionnant le long de la route, entre l'église et le parc. Structuré selon un axe double, il dispose au sud les trois grands espaces de vie et au nord les espaces servants, connecté au maillage viaire existant. Ainsi, ancré dans la topographie et ouvert sur le quartier, le centre de vie enfantine devient un nouveau repère architectural et collectif au cœur de la commune.

ORGANISATION SPATIALE ET QUALITÉ D'ACCÈS

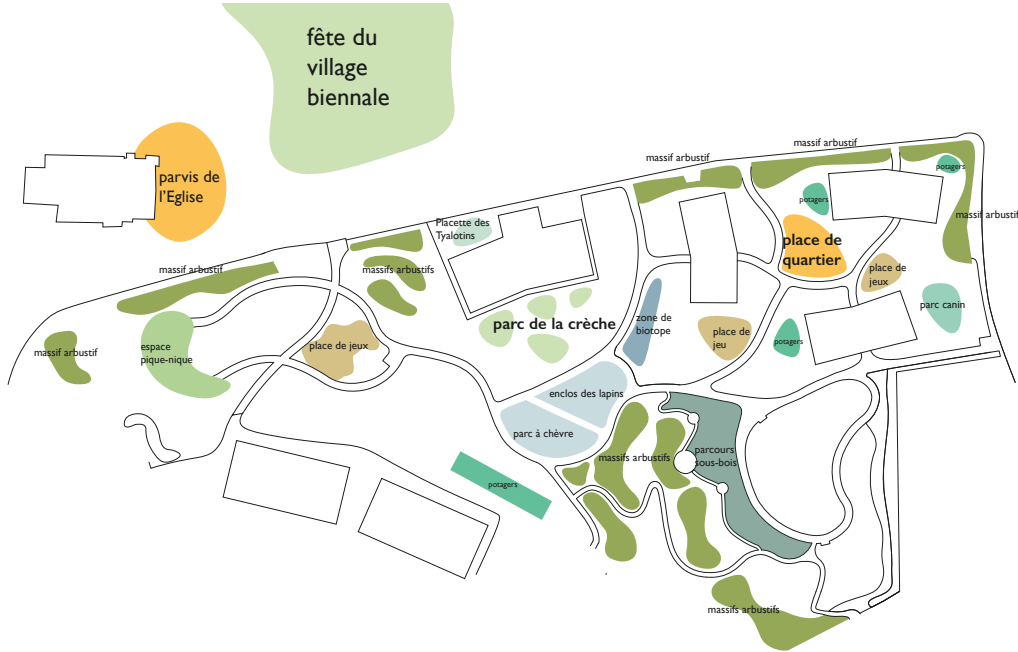
L'articulation double du bâtiment permet aux enfants de disposer d'espaces de jeux extérieurs sûrs et verdoyants, en continuité de leur espace de vie intérieur, mais aussi d'inscrire le nouveau centre de vie dans une logique urbaine préétablie. Le volume renforce la limite nord du parc tout en créant, par sa volumétrie, des espaces de retrait. Au nord-ouest, celui-ci permet l'aménagement d'une placette d'entrée pour les familles. Au nord-est, l'espace est dédié aux véhicules de livraison, d'entretien et au dépose-minute.

ANTICIPATION ET COHÉRENCE FUTURE

L'implantation choisie est également argumentée par le futur développement du site. Le front bâti proposé par la crèche sera prolongé avec souplesse par l'ensemble de logements qui s'installera à l'est du périmètre. Ainsi, une distance à la route sera aménagée de manière continue, tout en requalifiant celle-ci par des pénétrantes directes vers le parc nouvellement aménagé. Les trois bâtiment de logement sont dimensionnés de manière à proposer des appartements doublement orientés, sans vis-à-vis et flexibles. Dimensionnée en cohérence avec les marqueurs du site (l'église, l'EMS, la future crèche et le tissu de villas), ils proposent une stratégie de densification douce au sein d'un site à la fois historique et pavillonnaire.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉCHELLE DE L'ENFANT

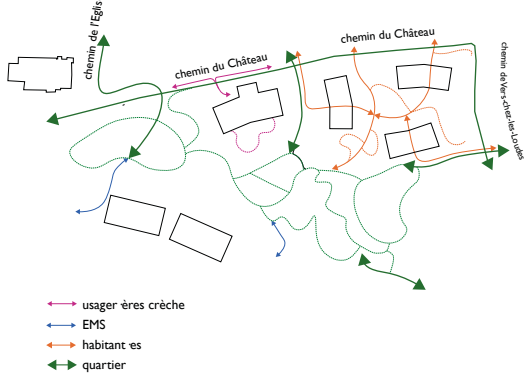
Les espaces extérieurs proposés prolongent également la logique instaurée par le projet en cours de réalisation. Autour des logements, des espaces aux usages domestiques et quotidiens seront proposés. Quant aux espaces extérieurs du centre de vie enfantine, ceux-ci sont dimensionnés à l'échelle des enfants et protégés, légèrement en retrait du tissu public et collectif environnant et bénéficient d'un filtre végétal, apportant ombre, privacité et potentiels de jeux infinis.



plan de situation 1:500

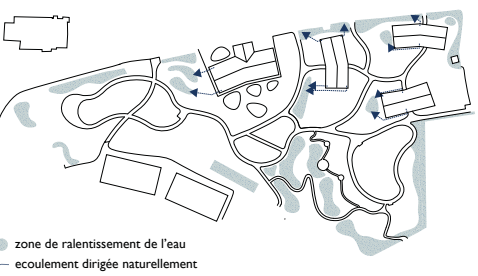
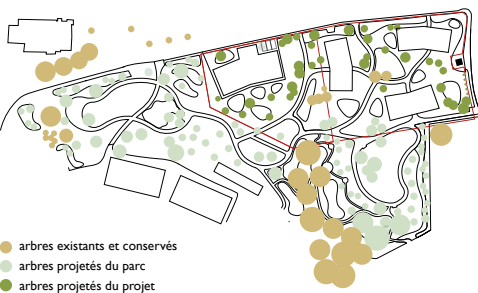
DIVERSITÉ DES PUBLICS ET DES ESPACES

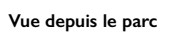
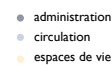
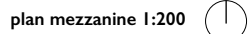
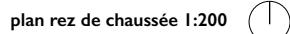
L'ensemble du réseau de cheminement du site est interconnecté. Le parc est un tout, incluant l'espace public en cours de réalisation, les futurs espaces dédiés aux logements et les alentours de la crèche. Toutefois, leur disposition et leur tracé filtrent les usages et les usagers. Le tracé vert constitue le maillage principal public, destiné aux déplacements fonctionnels et d'agrément à l'échelle de la commune. Le tracé orange relève du collectif et est majoritairement utilisé par les habitants proches, au quotidien. Enfin, les maillages violet et bleu indiquent les accès et les espaces spécifiquement dédiés aux publics spécifiques de l'EMS et de la crèche. Ceux-ci dessinent dans l'espace de poches, qui correspondent à différentes textures de sols, densités végétales, types d'équipement et usages.



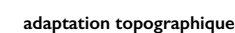
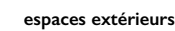
DES PAYSAGES CONNECTÉS RÉGULATEURS

Comme pour le réseau des cheminements et des espaces, l'ensemble du périmètre du parc est pris en compte dans le projet de végétalisation et la gestion des eaux. Tous les arbres existants et projetés par le projet paysager du parc sont conservés. L'arborisation proposée prolonge la végétation existante et redonne au site, un ancien verger, son caractère planté. Disposés en « petits groupements », les arbres apportent ombre, fraîcheur et qualité paysagère. Le réseau des massifs arbustifs, en plus de servir de filtre entre la route et l'intérieur du grand parc, fonctionne comme dispositif de stockage et de ralentissement de l'eau sur cette parcelle en pente. Au centre du périmètre de réflexion, un espace biotope est créé et sert d'abri et d'espace relais pour la petite faune, tout en constituant un aménagement ludique.

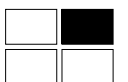
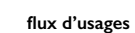
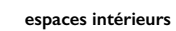




Au nord, les retraits du front bâti, induits par la morphologie du bâtiment, aménagent deux espaces d'accès, l'un piéton et l'autre motorisé. Cintrés par le cheminement public du parc, les espaces extérieurs de la crèche sont conçus de manière à offrir à chaque enfants un univers de jeu adapté. Les place de jeux consistent en des surfaces stabilisées permettant l'usage des jeux roulants. Autour du bâtiment et entre celles-ci, une prairie fleurie offre un vaste terrain de jeu naturel, sur laquelle repose des structures ludiques légères (troncs, dallettes, jeux d'eau). Un potager collectif prend place au fond du jardin.



Pour tirer parti des belles hauteurs sous toiture, plusieurs espaces en mezzanine sont proposés. Ils accueillent des coins calmes pour les enfants et proposent aux adultes des espaces de pause et de réunion. Chaque unité de vie, possède ses caractéristique propres de part son orientation et sa surface mais possède aussi des similitudes. Les accès, les sanitaires et les espaces de soin occupent le cœur aveugle du plan. Les salle de sieste sont disposés aux angles des espaces de vie. Enfin, la modularité des espaces de vie multiplie les potentiels d'apprentissage, de jeu et d'espace soit collectif, soit plus intime.





plan logements 1:200



coupe type paysagère 1:100

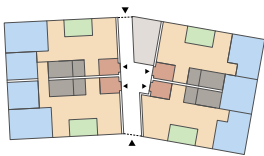


schéma de typologies

- entrée
- espace de vie
- chambres
- sanitaires
- loggia ext.
- circulation verticale

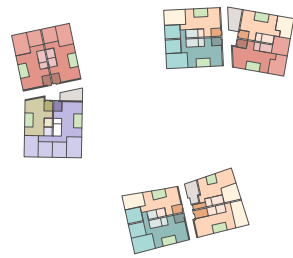


schéma de étage type R+3

- studio
- 2.5 pièces
- 3.5 pièces
- 4.5 pièces
- 5.5 pièces
- loggia ext.
- circulation verticale



schéma type du rez-de-chaussée

- entrée
- logement & chambres
- sanitaires
- loggia ext.
- restauration
- soin à la personne
- épicerie

TPOLOGIES D'HABITAT

Le dispositif typologique repose sur un principe clair d'organisation spatiale. Les entrées sont traversantes, permettant une accessibilité piétonne depuis les deux côtés du bâtiment. Cette configuration crée une véritable perméabilité pour les habitants et renforce l'intégration du logement dans son environnement paysager immédiat.

La typologie des étages courants reprend cette même logique distributive : l'accès aux logements s'effectue par le cœur du bâtiment, menant ensuite vers les espaces de vie. Les chambres sont disposées aux extrémités du volume afin de bénéficier de calme et d'ouvertures privilégiées, tandis que les salles de bains sont regroupées au centre des logements pour optimiser l'organisation fonctionnelle et technique.

FLEXIBILITÉ PROJÉTÉE

La typologie développée permet une modularité des logements dans le temps. Leur nombre et leur taille peut en effet varier évoluer en fonction des besoins et des modes de vie des habitants.

Les chambres et les salles de bains se redistribuent aisément pour former, par exemple, deux logements de 3,5 pièces. Elles peuvent également être reconfigurées afin d'accueillir, à chaque étage, des combinaisons variées : deux 4,5 pièces et deux 2,5 pièces, ou encore un 5,5 pièces associé à un 1,5 pièce.

Cette flexibilité constructive permet au bâtiment d'accompagner durablement les transformations des structures familiales et des pratiques résidentielles.

SOLS ET SYSTÈME PAYSAGER

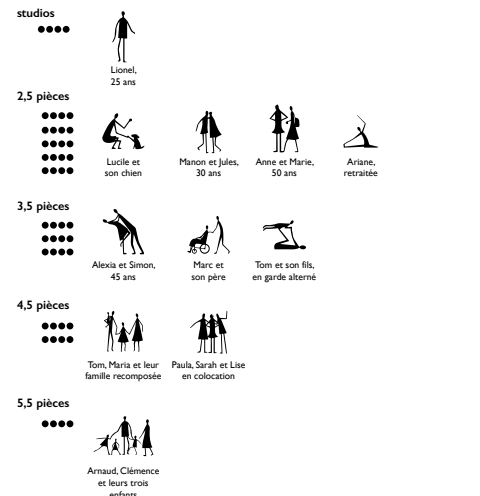
La transition entre le chemin du Château, le chemin Vers-Chez-les-Loudes et le verger était historiquement marquée par un mur végétal monospécifique de Thuya occidentalis, constituant une limite opaque et peu favorable à la biodiversité.

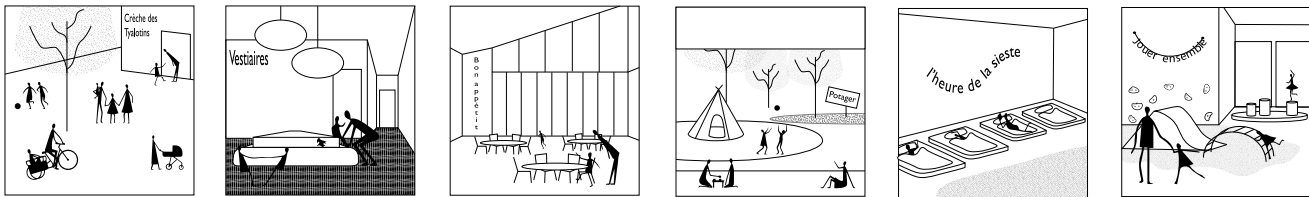
Ce dispositif est remplacé par un système paysager stratifié, composé de strates arborées, arbustives et herbacées. Cette recombinaison favorise l'enrichissement écologique du site tout en maintenant un écran végétal protecteur pour les logements.

La lisière devient ainsi un espace de transition habité, articulant protection, perméabilité visuelle et continuité écologique. Une noue paysagère accompagne l'allée piétonne et assure la gestion des eaux de ruissellement. Elle participe à l'infiltration naturelle des eaux, soutient le développement d'une biodiversité locale et structure les abords du futur parc. Ce dispositif paysager permet également de qualifier et maîtriser les séquences d'entrée, en affirmant une transition progressive entre espace public, parc et habitat.

ESPACES EXTÉRIEURS ET REZ DES LOGEMENTS

Dans la continuité du parc, le quartier résidentiel s'organise autour d'une série d'espaces extérieurs de proximité : poches paysagères, place centrale de quartier, potagers partagés, places de jeux et parc canin. Cet ensemble favorise la diversité des usages et l'appropriation collective du site. Au rez, la typologie projetée permet l'installation de cellules commerciales ou d'activités de quartier. Une étude approfondie est à mener conjointement au futur projet de développement de logements.





7 heures 45
Chaque matin, on m'amène à la crèche. Sur la place d'entrée, je retrouve mes amis et commence déjà à jouer pendant que mes parents discutent avec les autres adultes.

8 heures
En rentrant, il faut d'abord enlever ses chaussures et poser sa veste. Chacun a son casier pour y déposer des affaires, ses dessins ou ses peluches. Ensuite on rejoint notre groupe.

11 heures 45
À midi, le repas est au réfectoire. C'est chouette parce que les portes coulissent et qu'on accède directement depuis notre salle de jeu. On croise aussi parfois les Trotteurs.

13 heures 30
Après le repas, quand il fait beau, c'est jeu d'extérieur. On sort les ballons, les trottinettes et on fait des cabanes. Parfois, on s'occupe aussi des légumes du potager.

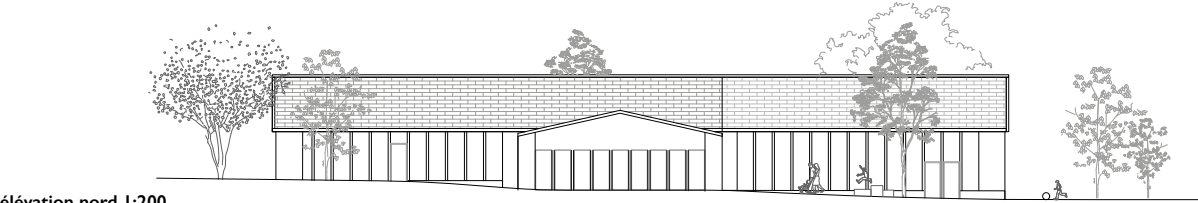
14 heures 30
L'après-midi, c'est l'heure de la sieste. On est pas obligé de dormir, on peut aussi regarder des livres sans déranger les autres. Chaque matelas peut ensuite être rangé libérer l'espace.

17 heures
En fin de journée, c'est activité libre. Il y a du bricolage, des jeux de construction et des jeux de mobilité avec des toboggans. Quand un parent vient nous chercher, on range ses affaires jusqu'au lendemain.

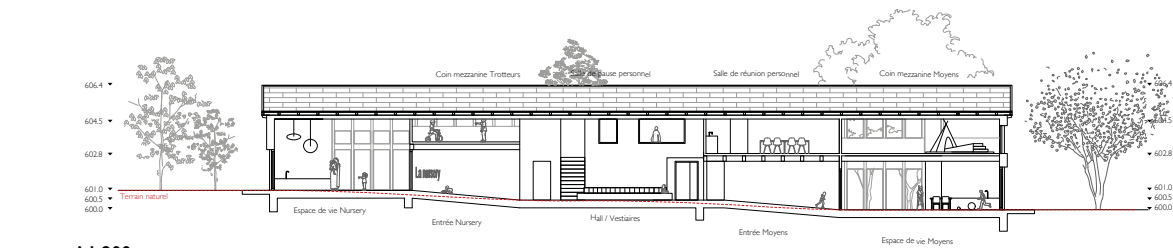
une journée à la crèche



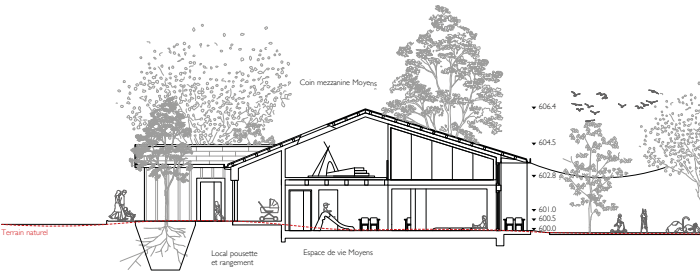
élévation sud 1:200



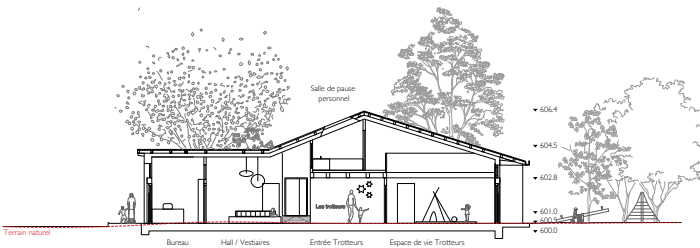
élévation nord 1:200



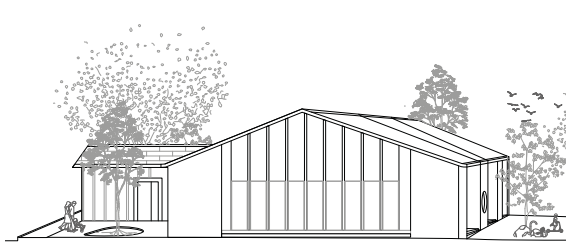
coupe a-a' 1:200



coupe 1-1' 1:200



coupe 2-2' 1:200



élévation ouest 1:200



coupe 3-3' 1:200



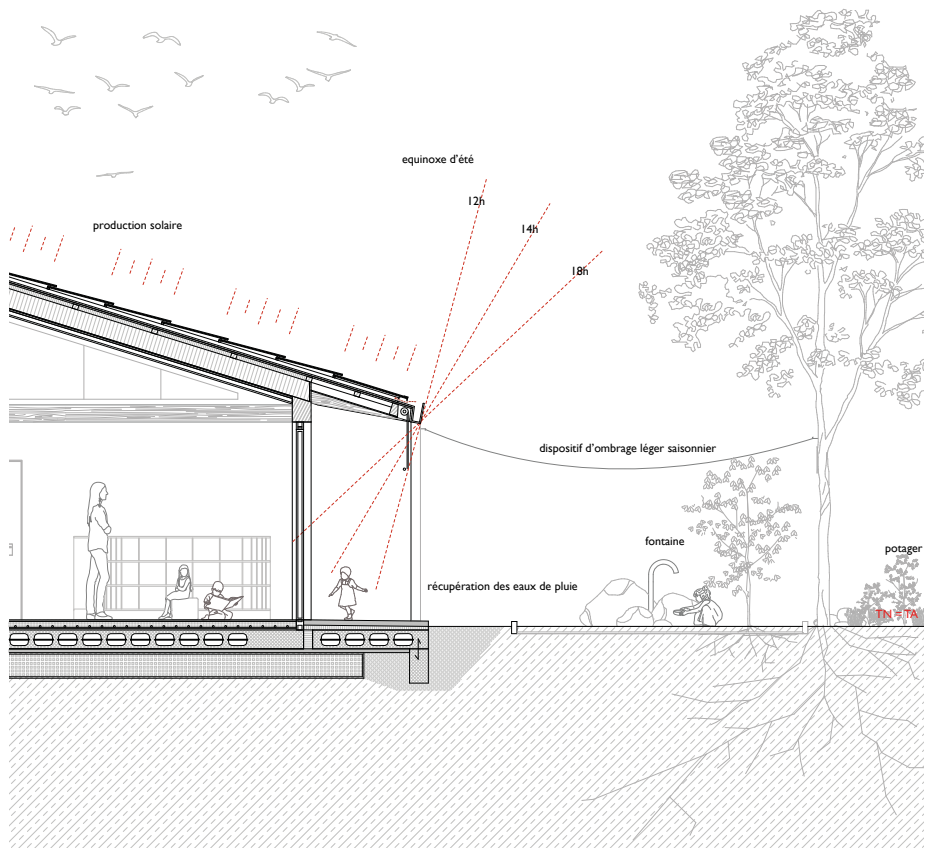
Vue du réfectoire

Toiture :
Module photovoltaïque
Rail porteur
Latte transversale 27 x 40mm
Contre-lattage 40 x 60mm
Sous-toiture étanche à l'eau
Panneau de sous couverture
Isolation fibres végétales entre pannes 60 mm
Isolation fibres végétales entre pannes 250 mm
Pare-vapeur
Panneau 3 plis 19mm
Plafond acoustique bois sur feutre

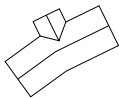
Composition planchers-radier :
Parquet 20mm
Chape 80mm avec chauffage au sol basse température
Isolation thermique 2 x 30 mm
Radier béton recyclé et cobax 250 mm
Béton maigre 50 mm
Isolation verre cellulaire type Misapor 300 mm
Terre

Composition façade:
Crépi à chaux 20 mm et finition en fécule d'amidon lavable
Panneau isolant à base de fibres de bois 60 mm
Membrane d'étanchéité à l'air
Panneau bois préfabriqué avec isolation chanvre 300 mm
Pare-vapeur
Enduit à chaux 20 mm et finition en fécule d'amidon lavable

Portes-fenêtres:
Cadres bois-métal
Triple - vitrage 4/12/4/12/4
Transmission lumineuse TL = 80%
Valeur G = 41%
Valeur U global $\leq 0,8 \text{ W/m}^2\text{K}$
Store toile et rideau loggia



coupe constructive 1:50



Deuxième rang, deuxième prix :

9- Tournesol

Bureau d'architecte : Background Architecture Sàrl

Collaborateurs : Jael Villat, Nathan Hoh, Manon Charrière, Cristina Ferreira et James Lee

Insertion paysagère

L'implantation du projet Tournesol, associée à son plan en forme de moulin à 4 ailes et ses toitures à 2 pans, constitue une réponse pertinente à la situation complexe du site. Le bâtiment s'insère de manière judicieuse à proximité de l'église, au pied de la colline, entre le Parc de la Chiésaz, le chemin du Château et le futur quartier d'habitation, assumant une position d'interface et d'articulation entre ces différentes entités.

Sa volumétrie basse et découpée apporte une échelle domestique et paysagère discrète laissant transparaître une multitude de facettes et points de vue distincts. Légèrement dissymétrique, le parvis d'entrée se distingue par ses ailes augmentées et laisse émerger le château de Blonay au-dessus de son toit. Cette posture permet une lecture lisible du projet à l'échelle du site et contribue à son intégration dans un contexte sensible.

Centre de vie enfantine

Chaque aile accueille et distingue, sous forme de maisonnette, une fonction principale du programme : l'administration, les espaces de vie des trotteurs, des moyens et des petits. Cette approche est appréciée et jugée intéressante en lien d'appartenance à un groupe. Elle ne favorise toutefois pas les interactions ou le regroupement possible de surveillance d'enfants notamment en fin de journée.

Au centre, le hall principal baigné par la lumière zénithale, distribue les différentes unités de vie enfantine ainsi que le réfectoire à l'Est. Chaque espace de vie bénéficie de 3 orientations permettant un apport de lumière naturelle de qualité ainsi qu'une bonne ventilation diurne et nocturne assurant un bien-être et une fraîcheur estivale. La typologie est claire et efficace.

Le jury regrette toutefois le manque d'ouverture sur le parc depuis le hall et aurait préféré privilégier la transparence et l'accessibilité, notamment en libérant les interstices contenant l'économat et la buanderie.

Les accès extérieurs au parc et espaces de jeux sont compliqués principalement pour les moyens qui doivent traverser le réfectoire. Le hall, libéré des vestiaires, semble à la fois trop généreux et sous dimensionné et difficilement aménageable pour être utilisé à des fins de jeux ou de coin lecture. Bien que les unités de vie pourraient être inversées, il est relevé que le choix de placer l'unité des nourrissons dans l'aile sud n'est pas idéal en rapport à leur fragilité face à la chaleur.

Architecture matérialité

La matérialité proposée et le système constructif simple composé de briques isolantes en terre cuite, rhabillées de crépi à la chaux, de menuiseries en bois et d'une toiture en panneaux photovoltaïques s'apparentant à la teinte des tuiles en terre cuite, fait référence aux constructions villageoises et s'insère naturellement dans le contexte. L'absence d'avant-toit et le choix d'ouvertures mesurées et ponctuelles confèrent au bâtiment une sobriété formelle au détriment d'une connexion plus généreuse entre les espaces intérieurs et extérieurs.

À l'intérieur, l'ensemble des murs plafonds recouverts de panneaux de bois participent à la qualité acoustique des espaces. En revanche, ils diminuent fortement le potentiel d'inertie thermique recherché en période estivale.

Économie

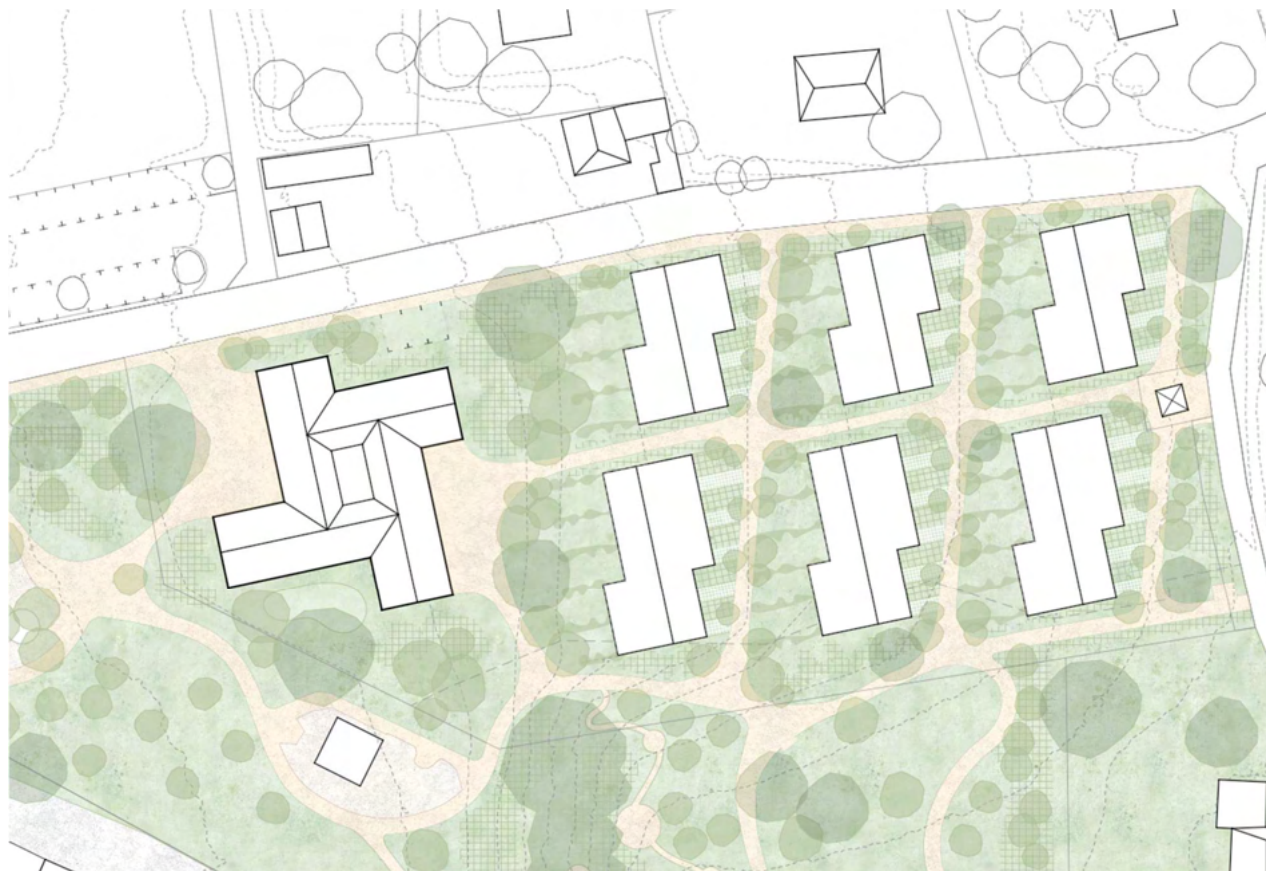
Le projet présente une certaine économie constructive grâce à la standardisation des ouvertures, à une surface vitrée contenue et rationnelle, ainsi qu'à un système constructif simple. Cette économie est toutefois partiellement contrebalancée par l'importance des volumes sous toiture, liée à la forte pente du toit, et par un développement de façades conséquent.

Logements

La proposition de densité et des volumétries des logements s'insère naturellement dans la topographie et le site construit. La proposition d'aménagement de jardins privatifs n'est pas adéquate et constitue un frein à la continuité paysagère du parc public. Dans ce sens, la typologie de simplex serait privilégiée afin d'offrir également un plus grand nombre d'appartements.

Conclusion

Si le jury a été séduit par la volumétrie, L'économie et la rationalité de la proposition de la crèche ainsi que par le découpage programmatique, il aspirait à privilégier de plus grandes interactions sociales entre les usagers et d'ouverture sur le parc et les espaces extérieurs.





IMPLANTATION

Le centre de vie infantile s'implante aux abords du village, en bordure du parc de la Chiesaz et à l'orée de la parcelle dédiée aux futurs logements. Il souhaite profiter de son emplacement stratégique et des qualités rurales du site.

De par son volume bas, sa matérialité et le caractère villageois de ses 4 ailes le projet souhaite à la fois s'intégrer de façon discrète au parc et au village et servir d'articulation aux différents éléments en présence.

A partir d'un plan en croix le bâtiment prend le parti, de s'ouvrir de façon différenciée sur plusieurs fronts à la fois : le village, le parc et le quartier de logements.

Un grand parvis d'entrée à l'ouest vient accueillir les arrivants tout en permettant un accès direct au parc. A l'est, une grande terrasse vient prolonger le réfectoire, servir de place de jeux pour les moyens et les trotteurs et connecter à la fois le parc et le quartier de logements.

ORGANISATION

Chaque aile du bâtiment accueille une des entités principales du projet.

L'aile nord accueille l'administration, l'aile est les trotteurs, l'aile sud les bébés et l'aile ouest les moyens.

Ces ailes bénéficient d'une triple orientation leur permettant de s'ouvrir sur les alentours et de bénéficier des vues du parc. Elles sont unifiées par une zone centrale servant d'espace public, d'espace de rencontre et de transition pour les utilisateurs et utilisatrices de la crèche.

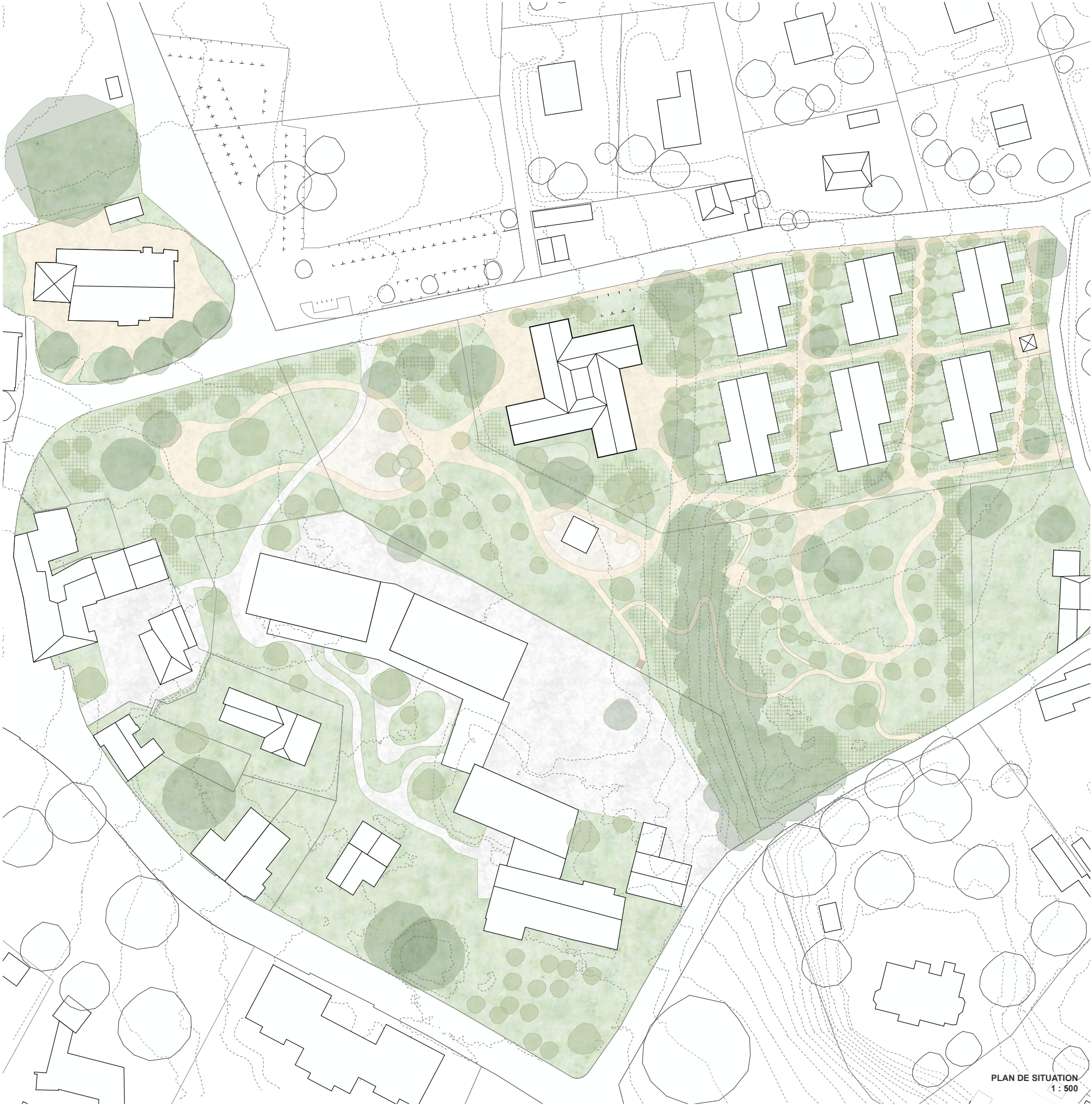
Cet espace est pensé de telle sorte à permettre aux enfants une gradation calme jusqu'aux espaces de vie, de les orienter et de leur servir d'espace de référence apaisant lors de leur arrivée ou lors de leur départ de la crèche.

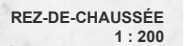
CONSTRUCTION

La construction du bâtiment de la crèche repose sur des principes de rationalisation, d'économie et d'essentialité.

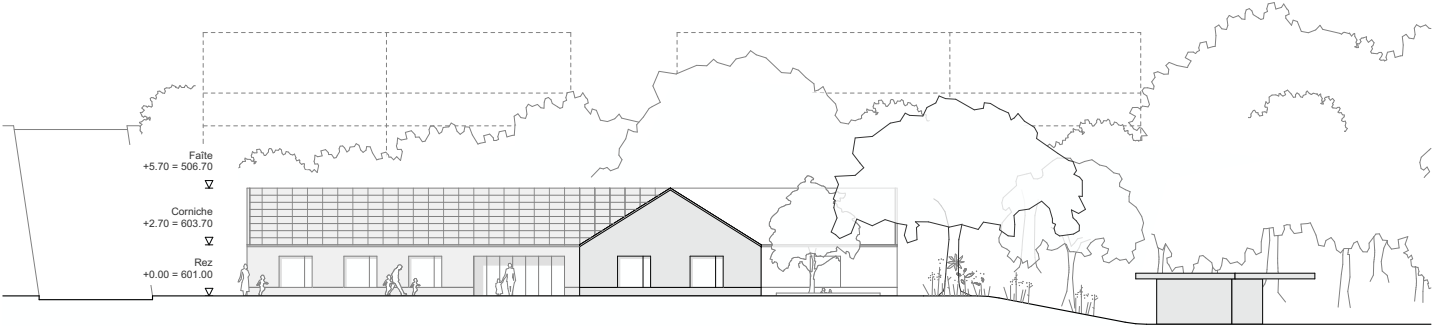
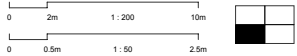
Le bâtiment est ainsi construit sur une trame de 80 cm. Les ailes sont toutes de la même largeur afin de pouvoir standardiser la charpente et les éléments de façade et minimiser le nombre de détails. La charpente en bois s'appuie sur des murs porteurs en brique isolées percés de fenêtres. Hormis les entrées et le réfectoire, un seul type de fenêtre est ainsi utilisé pour les ouvertures du bâtiment.

Les éléments constructifs simples confèrent au bâtiment un caractère architectural villageois et domestique permettant aux enfants d'évoluer dans un lieu calme et rassurant. Le bâtiment reprend ainsi les modénatures et les matérialités avoisinantes tel que l'enduisage à la chaux. De son côté, la toiture photovoltaïque reprend la couleur ocre des toitures en tuiles de terre cuite afin de s'intégrer au mieux dans son environnement bâti.

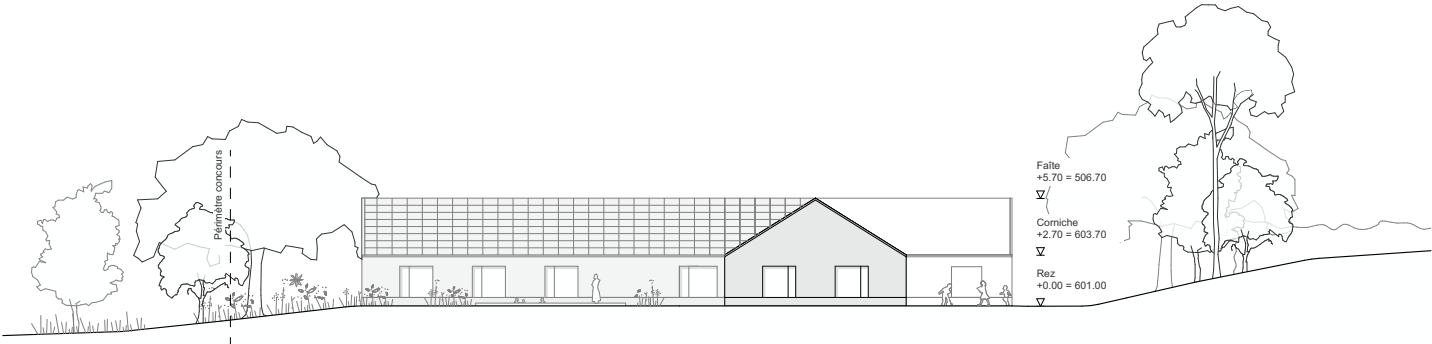




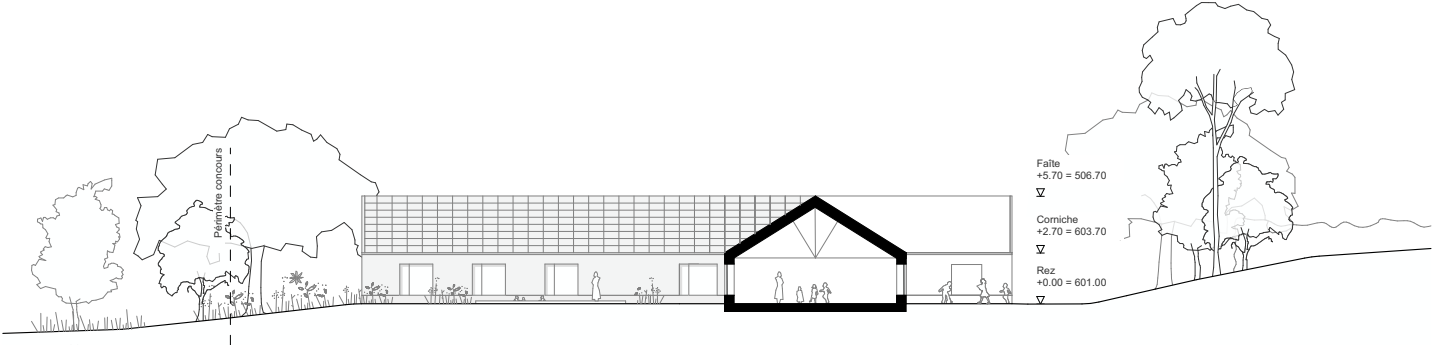
CENTRE DE VIE ENFANTINE DE LA CHIESAZ - TOURNESOL



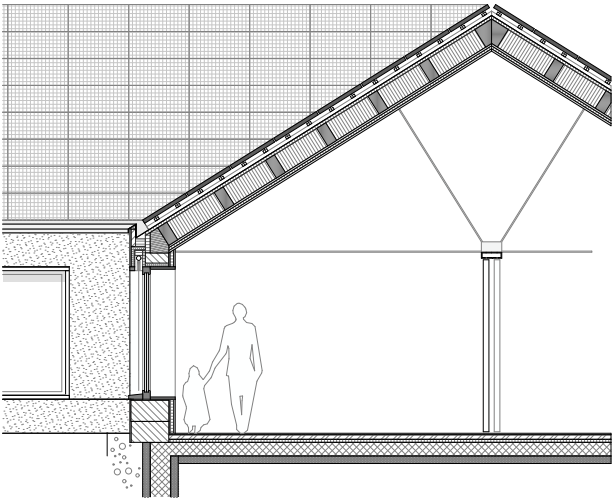
ELEVATION OUEST
1 : 200



ELEVATION SUD-EST
1 : 200



COUPE TRANSVERSALE
1 : 200



Toiture		
- Panneaux photovoltaïques	4	cm
- Linteaux + Chevrans	5+5	cm
- Éanchéité bitumineuse		
- Pannes		
- Isolation thermique	4+28	cm
- Par-vapeur		
- Panneaux 3 plis	3	cm
- Faux-plafond acoustique	6	cm
Facades		
- Enduit extérieur à la chaux	1,5	cm
- Crépils de sous-bassement		
- Brique isolée	49	cm
- Crépils intérieur	1,5	cm
- Doublage bois acoustique	2+5	cm
Fenêtres		
- Linteau préfabriqué		
- Cadre et embrasure bois		
- Triple vitrage		
- Élément préfabriqué pour stores		
- Stores à lamelles		
Plancher		
- Finition de sol	2	cm
- Chape ciment (ou terre)	8	cm
- Isolation	4	cm
- Dalle béton	20	cm
- Isolation thermique minérale	10	cm

COUPE CONSTRUCTIVE
1 : 50



VUE SUR L'ENTRÉE

FORME URBAINE

LE PARTI POUR LES LOGEMENTS A ÉTÉ DE TIRER LE PROFIT MAXIMUM DE LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE ET DE S'INSCRIRE À LA FOIS EN CONTINUITÉ ET EN RUPTURE AVEC LE TISSU PAVILLONNAIRE ENVIRONNANT AFIN DE PERMETTRE UN RAPPORT AISÉ ET HARMONIEUX AVEC LE PARC.

AINSI, LES BÂTIMENTS S'IMPLANTENT EN ESCALIER DE MANIÈRE RÉGULIÈRE LE LONG DE LA PENTE EXISTANTE ET SONT DISTRIBUÉS TRANSVERSALEMENT PAR DES CHEMINEMENTS AMENANT À LA FOIS AUX LOGEMENTS MAIS AUSSI AU PARC.

LA FORME CHOISIE, DE PART SON ORIENTATION ET SES DÉCROCHÉS, TEND À MARQUER LA FORME DU TERRAIN TOUT EN BÉNÉFICIAIR DE CES DERNIERS.

LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS CHOISIES SE VEULENT COMME UN PONT ENTRE LE CARACTÈRE PAVILLONNAIRE ENVIRONNANT ET LE TISSU VILLAGEOIS.

IL S'AGIT DE CONSERVER LE MAXIMUM DE CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON INDIVIDUELLE TOUT EN RÉPONANT AUX BESOINS DE DENSITÉ DU PROGRAMME.

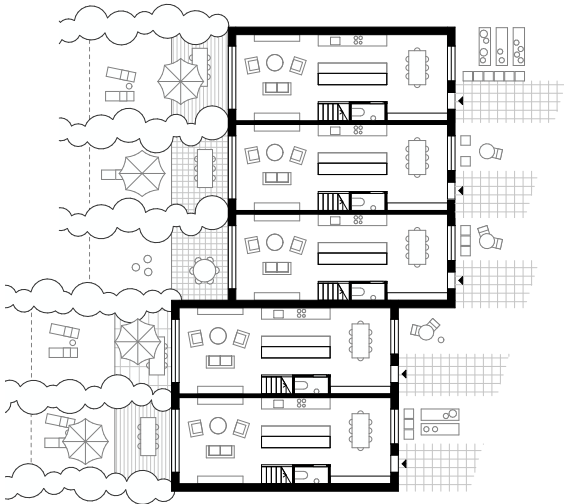
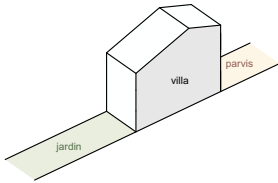
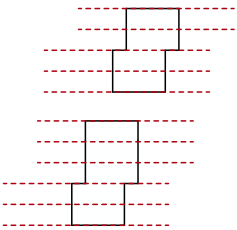
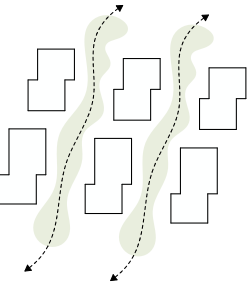
LA FORME GÉNÉRALE ESSAIE D'EMPRUNTER À LA MAISON CERTAINES DE SES CARACTÉRISTIQUES COMME LA TOITURE EN PENTE.

LES "BARRES" SONT DONC DÉCOUPÉES EN FINS TRIPLEX ORIENTÉS EST-OUEST ET BÉNÉFICIAIR DE LEUR PROPRE ENTRÉE ET DE LEUR PROPRE JARDIN INDIVIDUEL.

LE TRIPLEX EN LUI-MÊME S'ORGANISE DONC AUTOUR D'UN REZ VIVANT LIEU DE VIE BÉNÉFICIAIR À LA FOIS DU PARVIS D'ENTRÉE ET DU JARDIN ET SUR LEQUEL S'OUVRE LE SÉJOUR.

À L'ÉTAGE, DES CHAMBRES ET DES SALLES D'EAU VIENNENT CONSTITUER UN COIN NUIT FONCTIONNEL, RATIONNEL ET CALME.

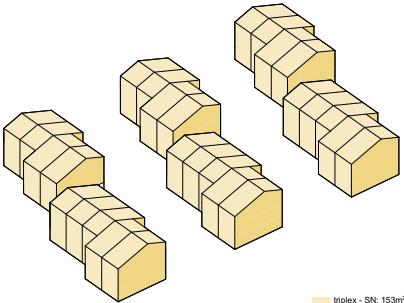
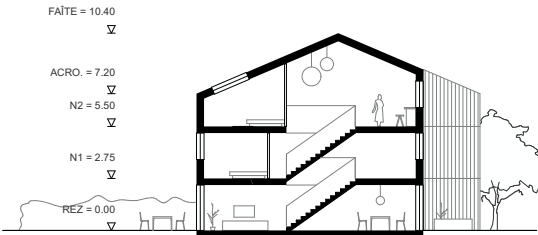
PAR AILLEURS, DE PAR SES DIMENSIONS, LE DÉCOUPAGE EFFECTUÉ PERMET ÉGALEMENT DE RECONFIGURER LES BARRES EN DIFFÉRENTES TYPOLOGIES ET DE COMPOSER LE SITE DE MULTIPLES MANIÈRES AFIN DE BÉNÉFICIER D'UNE DIVERSITÉ DE LOGEMENTS ALLANT DU TRIPLEX, À L'APARTEMENT 3,5 PIÈCES MAIS AUSSI 2.5 PIÈCES.



REZ TRIPLEX
1 : 200

N+1 TRIPLEX
1 : 200

N+2 TRIPLEX
1 : 200



COUPE TRIPLEX
1 : 200

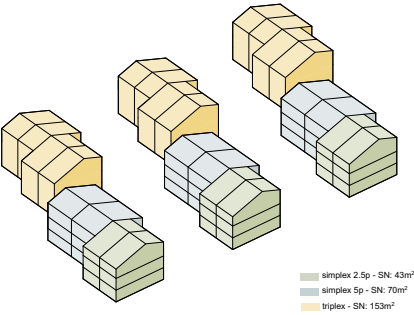
FORME URBAINE TRIPLEX
1 : 200

RÉFÉRENCES



VARIANTES : MIXITE TYPOLOGIQUE

1. Villas mitoyennes				
Typologie	nb	SN [m2]	SN Totale	
Villas 5.5p.	27	153	4131	m2
Total	27		4131	m2
2. Mixité typologiques				
Typologie	nb	SN [m2]	SN Totale	
Simplex 2.5	18	43	774	m2
Simplex 3.5	18	70	1260	m2
Villas 5.5	12	153	1836	m2
Total	48		3870	m2
Total SPD			4800	m2



simplex 2.5p - SN: 43m²
simplex 5p - SN: 70m²
triplex - SN: 153m²



TABEAU DE SURFACES

FORME URBAINE MIXTE

ETAGE TYPE SIMPLEX
1 : 200

Troisième rang, troisième prix :

18- Kiwi

Bureau d'architecte : les ateliers du passage sàrl

Collaborateurs : Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Morgane Leppänen, Elodie Genoud, Océane Rieder, Tom Schouwey et Céline Mazza

Implantation

Le projet développe une stratégie d'objets autonomes disséminés dans le parc, affirmant une occupation ponctuelle et immédiatement lisible du paysage. La crèche, pensée comme figure centrale, concentre l'identité collective du projet à travers une géométrie circulaire forte et une volumétrie contenue qui favorise une insertion douce dans le site.

Le jury relève toutefois que ce parti formel conduit à une certaine décontextualisation de l'équipement, lequel se lit davantage comme un objet autonome que comme une construction enracinée dans les logiques du lieu. L'emprise importante du bâtiment au cœur du parc, ainsi que sa proximité avec le chemin du Château, entrent en tension avec cette volonté d'affranchissement morphologique vis-à-vis du contexte.

Les logements s'organisent quant à eux en une constellation de cinq volumes articulés, calibrés en réponse à l'hétérogénéité du tissu environnant. Leur implantation en quinconce permet de limiter avec finesse les vis-à-vis et d'offrir une diversité de situations d'habiter. Le gabarit des bâtiments croît progressivement à mesure de l'éloignement du centre villageois, accompagnant de manière cohérente la transition d'échelle tout en respectant le cordon de vue protégé.

Le jury questionne néanmoins le caractère urbain des volumétries proposées, dont l'écriture et le mode d'implantation apparaissent parfois en décalage avec les logiques du tissu villageois traditionnel environnant.

Paysage

Conçu sans véritable « arrière », le bâtiment entretient une relation homogène avec l'ensemble de son environnement immédiat et rayonne sur le parc selon une logique isotrope. Cette absence de hiérarchie entre faces principales et secondaires renforce la lisibilité architecturale du projet et affirme son statut d'objet autonome au sein du paysage.

Le jury relève cependant que l'unique accès proposé semble sous-estimer l'intensité des flux quotidiens liés aux usages de la crèche. L'absence d'un véritable parvis d'accueil extérieur ainsi que le manque de cheminement direct et lisible reliant l'équipement au Parc de la Chiésaz limitent la qualité des séquences d'arrivée. La connexion avec le futur quartier d'habitation apparaît également insuffisamment développée.

Dans cette configuration, les usagers sont amenés à contourner le bâtiment pour rejoindre certains espaces, notamment le long du chemin du Château, ce qui réduit la fluidité et la convivialité des parcours.

Si l'intégration paysagère générale du projet est jugée convaincante, le jury observe que l'essentiel des usages se concentre à l'intérieur et au centre du bâtiment. Cette organisation limite les possibilités d'interactions avec les espaces publics environnants et réduit le potentiel de relations intergénérationnelles qu'offre pourtant la situation exceptionnelle du projet au cœur d'un nouveau parc public. Le bâtiment tend ainsi à se refermer sur lui-même plutôt qu'à prolonger activement les usages du parc.

L'espace extérieur central constitue néanmoins une proposition particulièrement qualitative. Il offre de multiples possibilités de jeu et d'appropriation tout en bénéficiant d'une sécurisation naturelle par le bâtiment lui-même. Le dispositif intérieur-extérieur apparaît ici particulièrement maîtrisé, notamment grâce à la présence d'un espace périphérique couvert favorisant un confort d'usage en toutes saisons. Le jury relève toutefois que cette organisation très centripète limite les continuités fonctionnelles avec les espaces extérieurs du parc.

Architecture

Pensée comme un pavillon autonome, la crèche développe un rapport dialectique entre ouverture sur le parc et intériorité protectrice, articulé autour d'un patio végétalisé de 240 m². Son implantation légèrement surélevée par rapport au terrain naturel évoque la figure du pavillon sur pilotis et contribue à l'affirmation de son caractère singulier.

Le Jury regrette cependant que cette approche fragilise l'ancrage du projet dans le site, notamment dans sa relation au sol, son orientation et le traitement de ses accroches, en particulier au niveau de l'accès principal. L'enveloppe périphérique entièrement vitrée soulève par ailleurs des interrogations quant à la maîtrise du climat intérieur, tandis que la matérialisation proposée à ce stade semble offrir peu d'inertie thermique.

Les logements développent une écriture volumétrique fragmentée en résonance avec le contexte résidentiel. Les décrochements génèrent une multiplicité d'orientations, de cadrages et de situations d'habiter qui enrichissent les qualités d'usage et les rapports au paysage.

Le Jury relève néanmoins que la typologie retenue ainsi que le mode distributif évoquent davantage les logiques d'un quartier urbain dense que celles d'un tissu villageois traditionnel.

Centre de vie enfantine

La géométrie circulaire du projet fonde une organisation concentrique, évolutive et réversible, capable d'accompagner les différentes temporalités de la journée et les multiples configurations d'usage.

En phase d'accueil, une circulation annulaire distribue les espaces sans interférence avec les unités de vie. Les vestiaires jouent un rôle de seuils filtrants et assurent une transition graduelle entre extérieur et intérieur. Le plan libre, structuré par des parois mobiles, confère au dispositif une grande capacité d'adaptation.

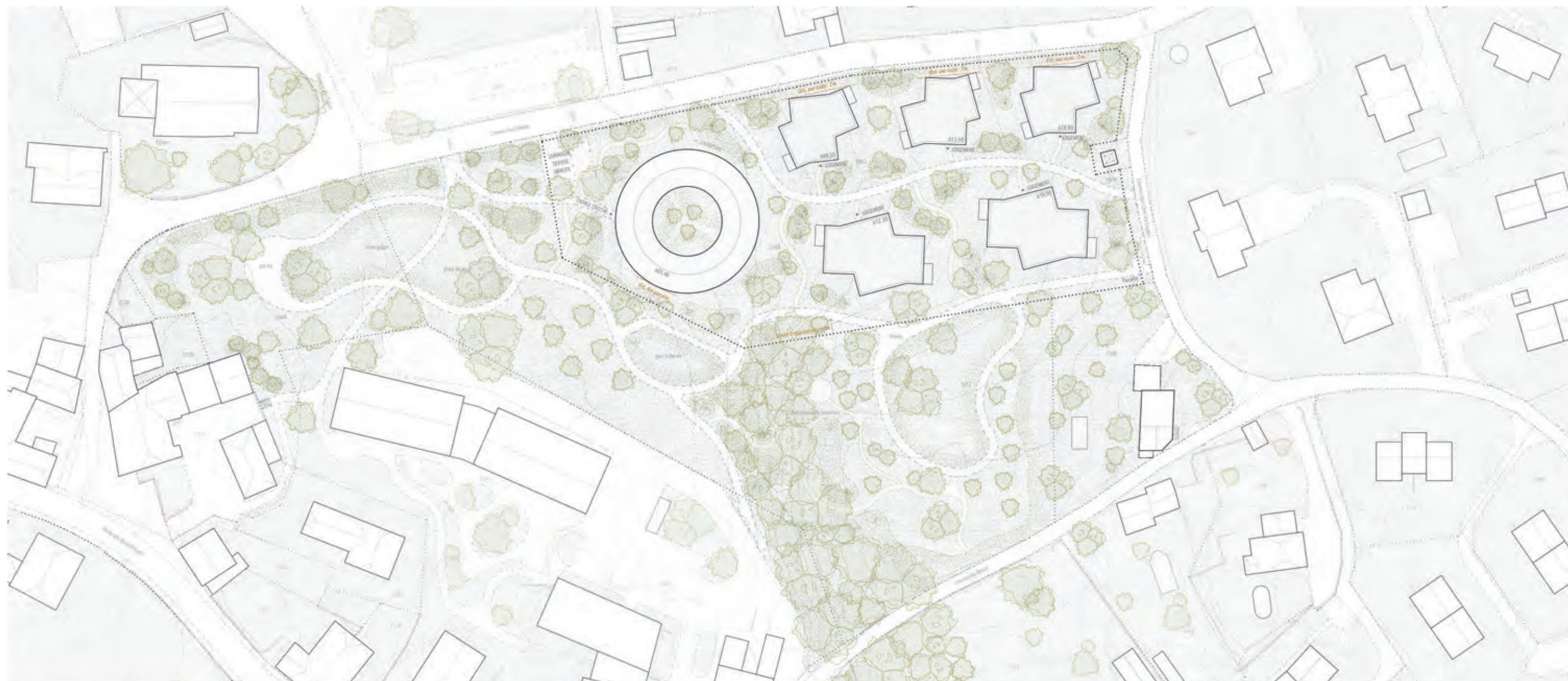
Hors temps d'accueil, l'organisation se reconfigure grâce à des accès latéraux permettant d'individualiser les parcours et de transformer les espaces en séquences traversantes entre parc et patio. La circulation s'efface alors au profit d'une relation directe entre chaque groupe et la cour sécurisée. Cette configuration favorise un apport généreux de lumière naturelle tout en maintenant une relation visuelle constante avec le paysage environnant.

Le Jury souligne toutefois que la morphologie circulaire du pavillon génère des espaces aux géométries évasées, susceptibles de complexifier leur aménagement et leur appropriation quotidienne.

Conclusion

Le jury a été séduit par la composition organique de l'ensemble et la modularité fonctionnelle du centre de vie enfantine. La singularité formelle et les qualités d'accès et spatiales des espaces du centre de vie enfantine en résultant ont été jugés moins convaincants.





PLAN DE SITUATION 1:500

K I W I

LE PARTI - L'ÉCHO DU PAYSAGE

Le nouveau parc agit comme une transition entre le village historique et les quartiers résidentiels voisins. Il prolonge cette respiration végétale jusqu'au sommet de la parcelle pour y accueillir le programme en totale symbiose. La crèche, par sa silhouette basse, s'installe avec délicatesse dans la topographie; sa forme circulaire est le reflet de son usage. Les logements voient leurs hauteurs s'élever à mesure qu'ils s'éloignent du cordon de vue protégé. Grâce à leurs volumétries brisées, ils fragmentent les masses bâties, respectant l'échelle des villas environnantes tout en garantissant une porosité visuelle vers le grand paysage.



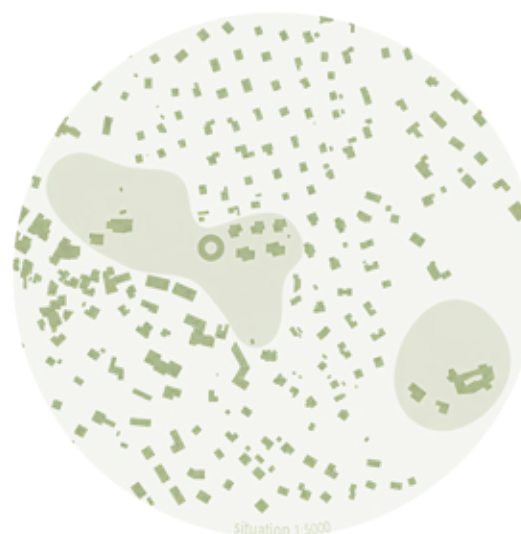
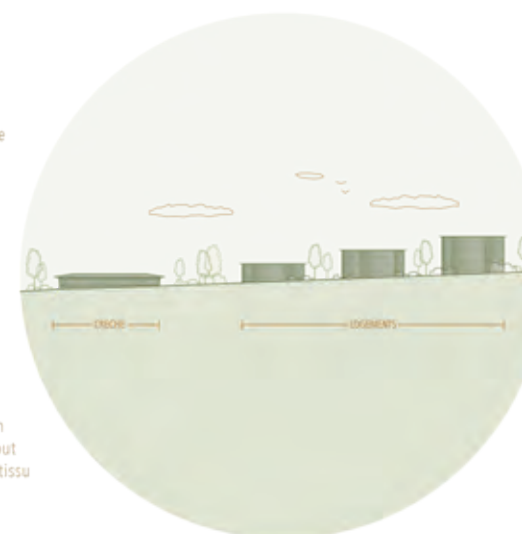
LE PARC, LE JARDIN ET LA COUR

Le site s'organise selon une gradation précise de l'intimité. Le parc public s'offre à la commune comme un lieu de rencontre, de sport et de détente à l'échelle du quartier. Les logements profitent d'un jardin semi-privé, assurant une transition douce entre les foyers et l'effervescence de l'espace public. Enfin, au cœur du dispositif, la crèche s'articule autour d'une cour sécurisée, lieu de qualité pensé en prolongation directe des espaces intérieurs. Ce parcours, du plus ouvert au plus protégé, définit une nouvelle manière d'habiter le site en douceur.

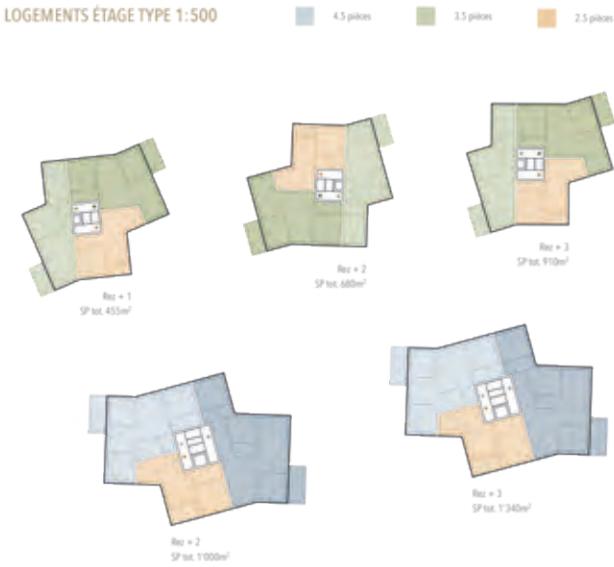


L'ARCHITECTURE DANS LE PAYSAGE

Le projet dessine une architecture pensée en totale symbiose avec son environnement. La crèche, par sa morphologie pavillonnaire et circulaire, offre un rayonnement à 360° qui embrasse la nature environnante. Les logements adoptent un langage brisé qui segmente les volumes et multiplie les orientations. Cette architecture permet aux façades de dialoguer avec le parc, offrant à chaque espace de vie un lien privilégié avec la végétation tout en s'intégrant harmonieusement au tissu résidentiel existant.



LOGEMENTS ÉTAGE TYPE 1:500



L'ÉTHIQUE DU BÂTIR

Le projet porte une ambition de sobriété radicale et de respect du cycle de la matière. Construit en bois et paille issue du Gros-de-Vaud, il privilégie les circuits courts et une énergie grise minimale. Le béton est réduit au strict nécessaire, la structure reposant sur des fondations filantes qui préservent la biologie du sol. Cette approche permet une préfabrication poussée, alliant rationalité économique et haute qualité artisanale, tout en offrant une flexibilité future.

La toiture circulaire agit comme un cadran solaire naturel, optimisant l'apport photovoltaïque. Ses avant-toits généreux assurent une protection solaire passive efficace, tout en offrant des extérieurs abrités des intempéries. La typologie traversante garantit une ventilation naturelle performante, complétée par des ouvrants utilisables lors des phases d'exploitation et de rafraîchissement nocturne. La gestion de l'eau est optimisée par la récupération des eaux de toiture pour les sanitaires et l'arrosage. Parallèlement, la végétalisation dense crée un îlot de fraîcheur et renforce la biodiversité locale par des essences indigènes.



Quatrième rang, quatrième prix :

36- Le vent se lève

Bureau d'architecte : OB architectes Sàrl

Collaborateurs : Olivia Buttler, Petra Kopp, Malek Ben Salah, Charlotte Garcia, Mélodie Roland, Justine Taillard, Agathe Voile ainsi que l'architecte paysagiste Rémy Poisot

Insertion dans le site et rapport au contexte

Le projet crée un nouveau front de rue le long du chemin du Château, comprenant le centre de vie enfantine et quatre immeubles de logements. La parcelle est divisée en deux secteurs, avec les nouvelles constructions qui délimitent un front bâti au Nord, tandis que le parc est relégué au Sud. Les prolongements extérieurs ont un caractère tantôt privatif autour de la garderie, tantôt domestique et privé autour des logements. La composition générale crée un axe Est-Ouest avec le centre de vie enfantine en tête du dispositif qui dialogue avec le parc et l'église et agit comme interface avec le quartier.

L'axialité proposée a un caractère très monumental, qui contraste avec la desserte du quartier et les jardinets résidentiels.

Les immeubles de logements ont des volumes de hauteurs variables (R+2 et R+3) avec des toitures à deux pans. De type barres à redents, ils sont implantés perpendiculairement au terrain, avec les entrées côté Nord. Ce principe est répété de manière un peu schématique qui ne s'enrichit pas de la situation particulière de chaque élément. L'orientation des volumes crée une rupture vis-à-vis du contexte environnant.

Chaque cage d'escalier distribue 1 à 2 appartements de type simplex traversants (studio, 2.5, 3.5, 4.5, 5.5 pièces). Organisés autour d'un hall central distributif, ils bénéficient de plusieurs orientations et de balcons-loggias. Les espaces se veulent modulaires pour offrir une possible réversibilité. Les rez-de-chaussée accueillent des logements qui disposent de jardins privatifs. Un parking souterrain (sur 2 niveaux côté nord) dessert l'ensemble des immeubles.

La surface des planchers déterminantes pour l'ensemble du secteur est au-dessus de la cible souhaitée. Elle est nettement supérieure à la moyenne des projets analysés.

Qualité architecturale et fonctionnelle

Le volume de la garderie est constitué d'une toiture à pans qui regroupe quatre pavillons disposés autour d'un hall central, éclairé zénithalement. Les pavillons abritent les espaces de vie des enfants ainsi que l'administration. Le hall fait office de lieu de rencontres, de vestiaires et de distribution. Il se prolonge pour former la cantine ouverte sur le jardin. Le plan organisé en « moulin » sur un niveau est compact tout en offrant une belle richesse spatiale avec des relations multiples avec le paysage.

La pente des toitures génère des hauteurs importantes qui devraient être optimisées dans les espaces de vie pour être adaptés au besoin des enfants. La cohérence entre la charpente et l'organisation des locaux reste à démontrer.

Les vestiaires des trois unités sont regroupés dans le hall. Ce principe qui génère des flux importants à certaines heures, nécessiterait d'être affiné pour intégrer le linéaire de bancs et casiers nécessaire sans gêner aux angles le passage des différents usagers. L'accès livraison qui dessert le local poussettes est trop étriqué.

L'accès livraison et dépose-minute prévu le long du chemin du Château ne permet pas d'assurer la sécurité des piétons.

Matérialisation / Développement durable

La gestion de l'eau est bien prise en compte, chemins avec surfaces perméables, récupération des eaux de toiture, noues paysagères et infiltration entre les logements, biotope côté CVE,

L'approche constructive est sensible, et il y a une prise en compte approfondie des aspects environnementaux et climatiques.

Analyse paysagère

La lecture qualitative fondée sur l'analyse paysagère mentionne « *Le vent se lève* » comme étant le projet comportant le moins de points forts de tous les projets retenus pour le tour final.

Economie générale du projet

Le projet se situe dans la moyenne des projets analysés.

Conclusion

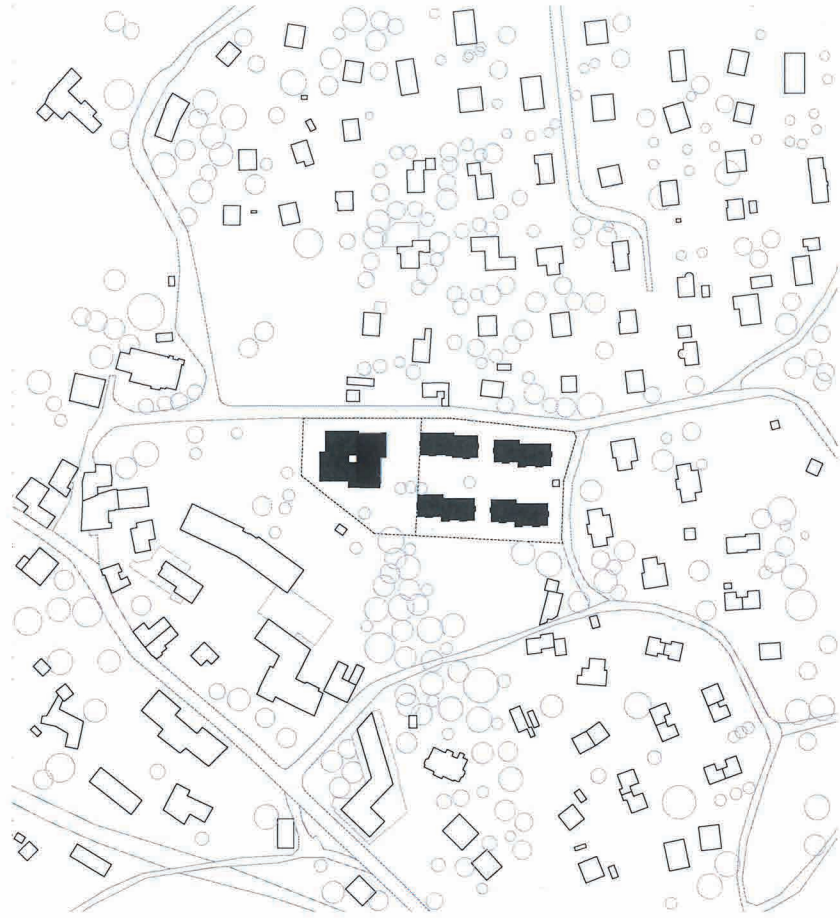
Le jury a été séduit par l'organisation pavillonnaire du centre de vie enfantine et la richesse spatiale proposée. La forme urbaine proposée pour le futur quartier d'habitation a été jugée moins convaincante.





LE VENT SE LÈVE

CENTRE DE VIE ENFANTINE DE LA CHIÉSAZ



PLAN DE SITUATION - 1/2000

SITUATION

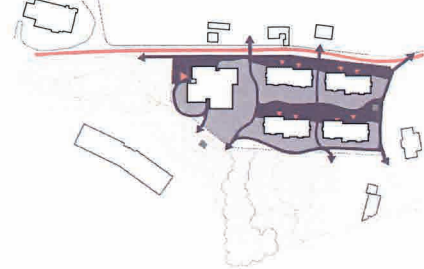
La parcelle occupe un lieu central et sensible du territoire communal, entre l'Eglise de la Chiéraz et le Château de Blonay, tous deux classés monuments historiques.

Actuellement libre, elle relie le centre du village à l'ouest au quartier résidentiel à l'est.

Le périmètre du concours, situé sur le secteur inférieur, est en contact immédiat avec l'Eglise, l'auberge communale et l'EMS Home Salem. Le centre de vie enfantine s'y implante naturellement, prolongeant l'offre sociale du village.

Les logements quant à eux prennent place sur le secteur supérieur de la parcelle, au contact de la zone résidentielle voisine.

SCHEMA SITUATION



IMPLANTATION ET FORMES BÂTIES

Le centre de vie enfantine s'organise en pavillons disposés autour d'une centralité protégée.

Sa toiture unifacitrice relie les volumes et introduit une verticalité mesurée, inscrite dans un rapport de gabarit respectueux avec le clocher de l'église et le transformateur, repères du quartier.

Implanté en alignement sur le chemin du Château, le bâtiment consolide le front bâti et clarifie la limite de l'espace urbanisé.

En s'ouvrant vers le parc, il joue un rôle d'interface entre espace public et paysage, devenant une pièce charnière dans la recomposition du quartier.

Les logements prolongent cette stratégie d'insertion en s'inscrivant dans la continuité morphologique du tissu existant.

Leurs volumes trouvent un équilibre entre l'échelle institutionnelle du Home Salem et celle, plus domestique, des habitations voisines.

Les déhanchements rompent la linéarité de ces derniers et les pignons orientés vers le village structurent une cour paysagère généreuse tout en maintenant des percées visuelles et piétonnes.

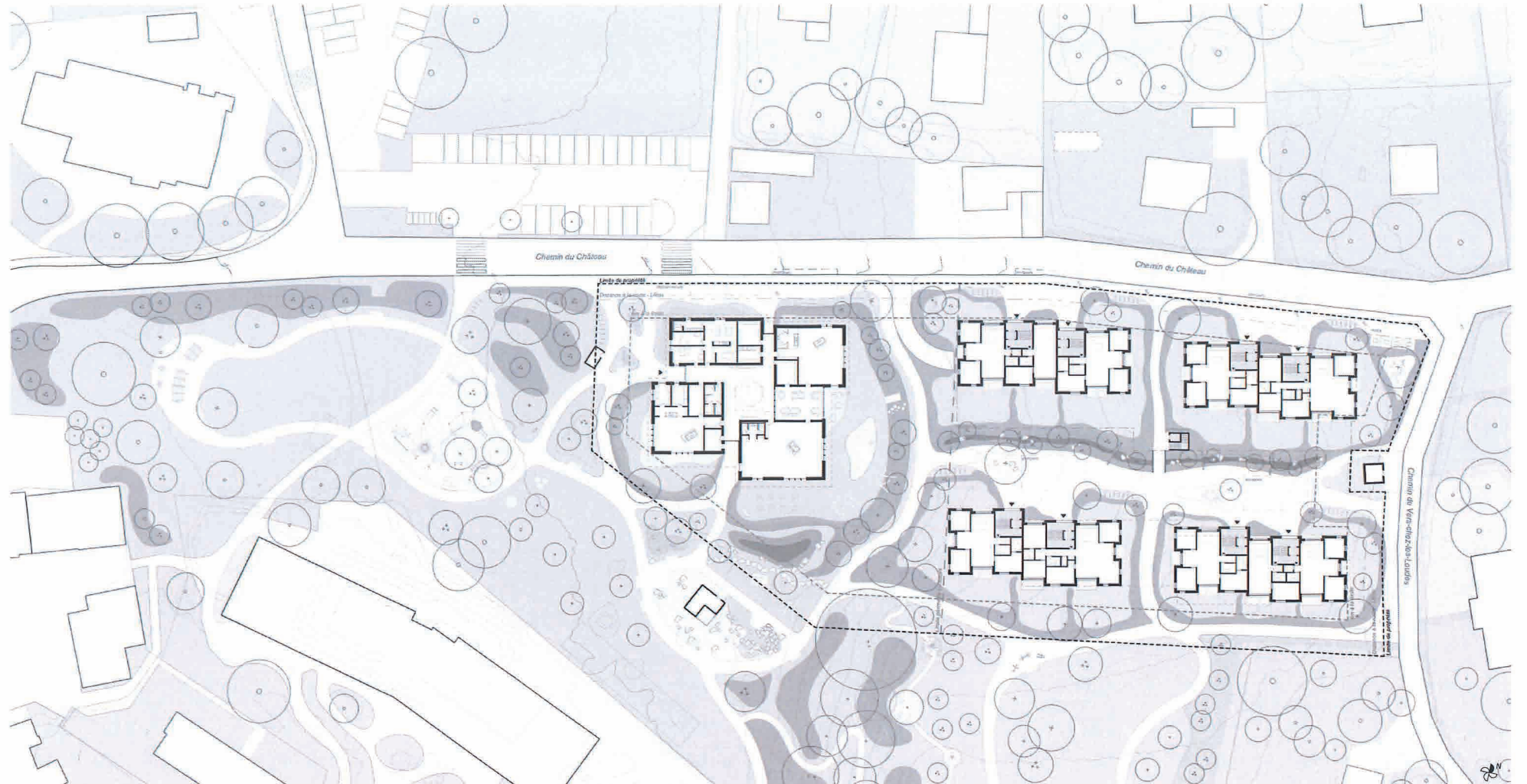
L'implantation en cascade accompagne la pente naturelle, préserve les vues et instaure un rythme bâti ouvert sur le lac, offrant au quartier une posture de balcon sur le paysage.

- Volume CVE/logements
- Espaces vert
- Cheminements du parc
- Circulations piétonnes
- Parc de la Chiéraz
- Chemin du Château
- Accès

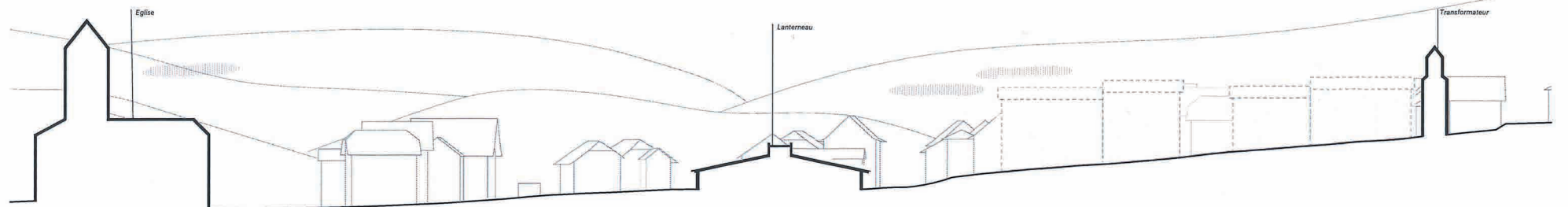
SCHEMA EMERGENCES



- Volume CVE
- Connexion église/lanterne/transfo
- Emergences : église/lanterne/transfo



PLAN MASSE - 1/500



COUPE PAYSAGÈRE LONGITUDINALE - 1/500

HYDROGRAPHIE

La gestion des eaux se fait en deux phases. Celles du centre de vie enfantine sont dirigées vers le biotope au sud, qui retient une partie de l'eau pour créer un écosystème vivant, enrichir la biodiversité et offrir un support pédagogique aux enfants et aux habitants.

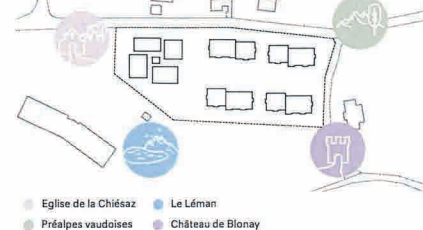
Les toitures des logements déversent leurs eaux dans la noue, où elles sont stockées et infiltrées progressivement, avec un trop-plein vers le réseau communal si nécessaire.

La noue, séparant les jardins des logements du chemin piéton central, joue un rôle paysager et accueille des espèces adaptées aux situations sèches et humides.

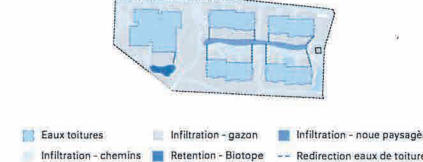
Ensemble, biotope et noue mettent en scène la déambulation, gèrent naturellement les eaux pluviales et renforcent la biodiversité, inscrivant le projet dans une stratégie écologique cohérente.

À terme, une liaison entre ces deux écosystèmes pourrait renforcer la continuité écologique du parc.

SCHEMA DES VUES PROCHES ET LOINTAINES



SCHEMA HYDROGRAPHIE



PARC ET CONTINUITÉ PAYSAGÈRE

Le parc de la Chiéraz se caractérise par une composition organique, riche en usages et favorable à la biodiversité.

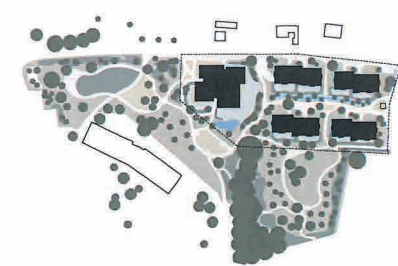
Le projet prolonge cette logique en assurant une continuité paysagère sur l'ensemble des périmètres de réflexion et de concours, affirmant le parc comme colonne vertébrale du quartier.

Le centre de vie enfantine s'inscrit dans cette trame et s'organise selon un système de boucles accessibles à toutes et tous, favorisant les rencontres et la fluidité des parcours.

Une clôture discrète hiérarchise toutefois les espaces et garantit la sécurité des enfants tout en maintenant une lecture ouverte du site.

Du côté des logements, le parc évolue vers une séquence plus domestique : les circulations piétonnes structurent des placettes appropriables par les résidents, tandis que les cheminements transversaux se raréfient afin de préserver l'intimité des jardins.

SCHEMA AMENAGEMENTS EXTERIEUR



- Cheminements
- Jardins privés
- Pelouses
- Arbres
- Noue et bassin
- Végétations basses
- Prairies de fleurs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble de nos réflexions s'inscrit dans une démarche globale de durabilité, où urbanisme, paysage et programmation se répondent pour limiter l'empreinte écologique et favoriser le bien-être des habitants.

Les implantations respectent la topographie, les vues et les continuités écologiques du parc de la Chiéraz, tout en assurant une intégration harmonieuse au tissu existant.

Les espaces extérieurs et les parcours sont conçus pour encourager les usages partagés et intergénérationnels, tout en préservant la qualité des jardins et la biodiversité.

Le parc devient ainsi un véritable support de vie et d'apprentissage pour tous les habitants. Cette approche globale se décline au centre de vie enfantine, où l'architecture met en valeur les matériaux géo et biosourcés tout en offrant des espaces de qualité et un confort optimal pour les enfants, fidèle aux principes de développement durable appliqués à l'échelle du quartier.

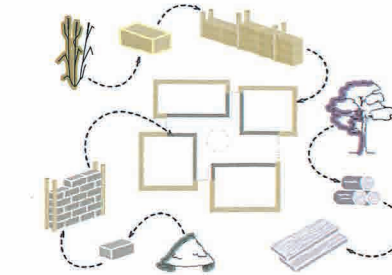


LE PARC

UNE CONCEPTION GUIDÉE PAR LES MATÉRIAUX

Le projet repose sur une ossature bois composée de panneaux préfabriqués assemblés sur site. Les murs associent caissons isolés en paille pour l'enveloppe et terre-chanvre au cœur de l'agora, garantissant performance thermique, inertie et confort. Les parois en terre peuvent être réalisées à partir de la terre d'excavation du site, limitant les transports et valorisant la ressource locale ; une solution industrialisée type blocs de terre crue peut également être envisagée comme alternative. Les fondations et soubassements en béton recyclé sont strictement limités aux éléments structurellement nécessaires. Les façades sont revêtues d'un bardage en bois local et les intérieurs protégés par des enduits naturels en terre ou au lait de chaux, favorisant la régulation hygrométrique.

SCHEMA SOURCING DES MATÉRIAUX

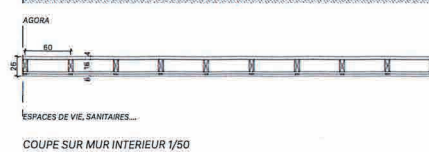
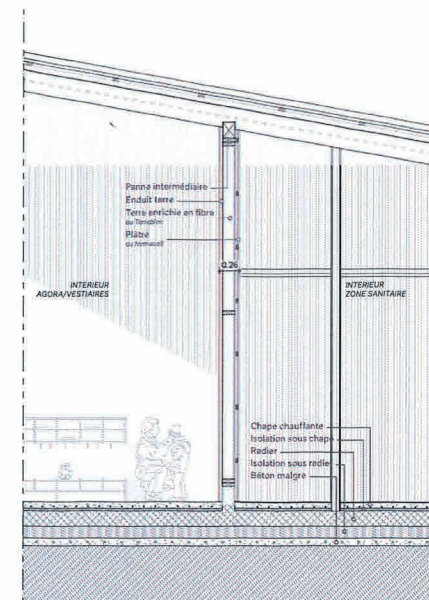


L'utilisation du bois issu des forêts communales ouvre la possibilité d'un partenariat avec les bûcherons-apprentis de la commune, renforçant la filière locale et la transmission des savoir-faire. L'association bois-paille assure isolation, durabilité et faible empreinte carbone, tout en valorisant les ressources régionales et en respectant l'environnement.

FAVORISER LA PREFABRICATION

Le projet favorise le travail en ossature bois avec des caissons préfabriqués en atelier. Leur préfabrication garantit précision, qualité et étanchéité, tout en simplifiant et accélérant le montage sur site. Cette méthode réduit la pénibilité pour les équipes, limite les risques d'humidité et optimise l'isolation et le confort thermique. En combinant bois et matériaux géo et biosourcés, elle permet de construire rapidement, durablement ceci avec un impact écologique minimal.

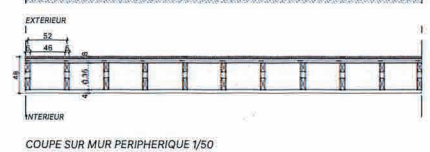
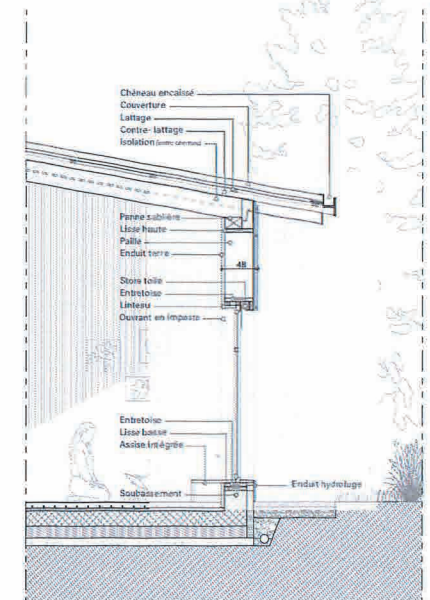
L'ÉNERGIE APPORTÉE PAR LA TERRE



Composition du mur ossature bois remplissage terre-chanvre de l'agora vers les sanitaires :

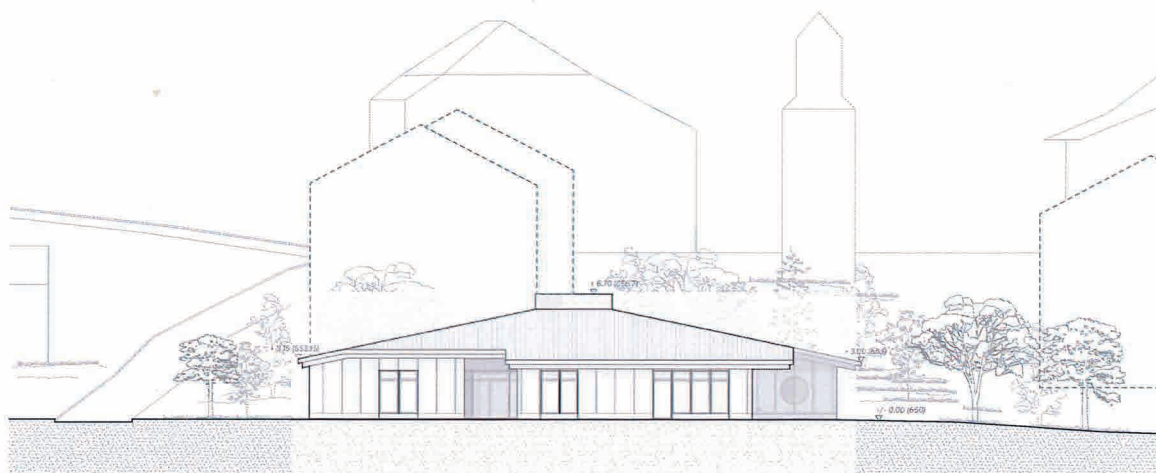
Enduit terre 4cm
Litage vertical 2cm
Litage horizontal 2cm
Parement intérieur étanche (plâtre ou fermetout) 2cm

LA PAILLE COMME ISOLANT

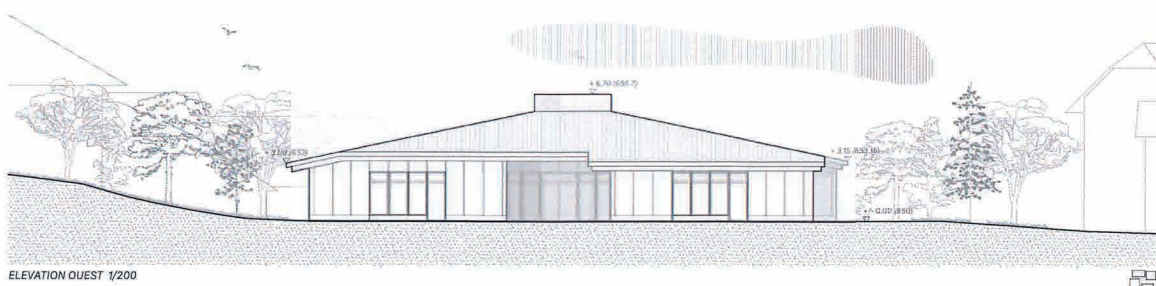


Composition du mur ossature bois et isolant paille de l'intérieur vers l'extérieur :

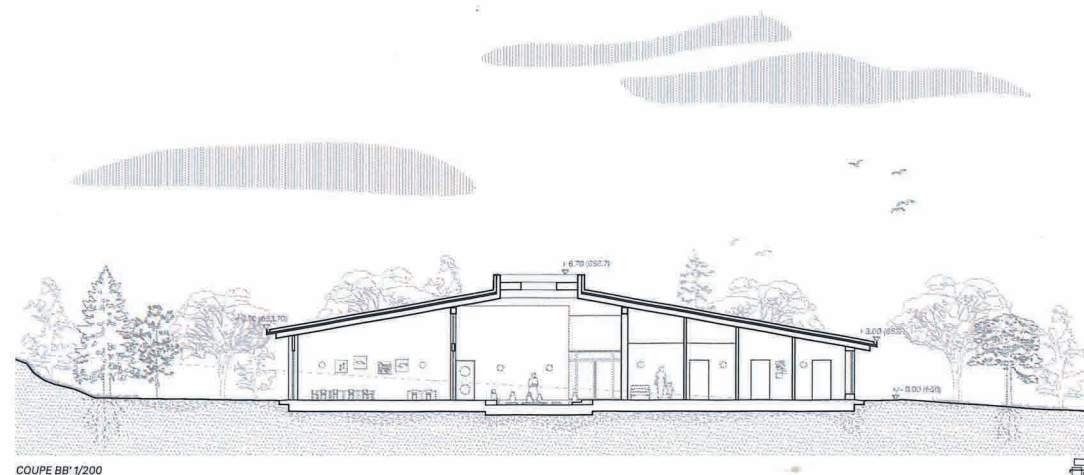
Enduit respirant terre 4cm
Botte de paille 36cm (Ossature bois 6x36cm)
Panneau de contreventement et pare-pluie respirant 1,6cm
Litage vertical 2cm
Litage horizontal 2cm
Bardage vertical 2cm



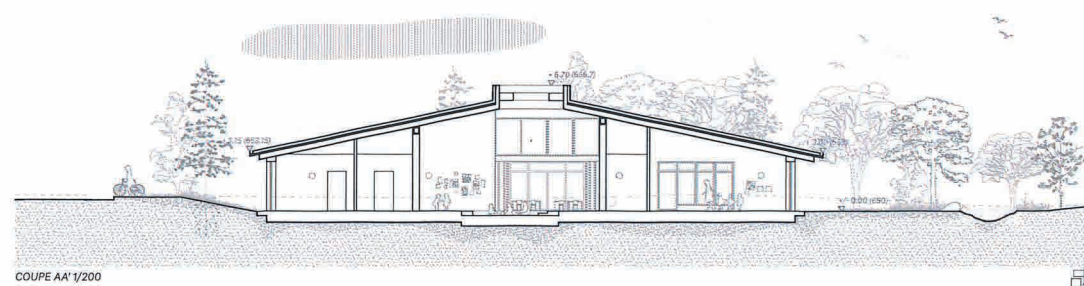
ELEVATION EST 1/200



ELEVATION OUEST 1/200



COUPE BB' 1/200



COUPE AA' 1/200

CONCEPTION BIOCLIMATIQUE

La compacité du bâtiment minimise ses besoins de chaleur et la consommation de ressources :

Orientations : tous les pavillons dédiés aux enfants possèdent une double orientation afin de permettre une ventilation diurne et nocturne efficace.

Protections solaires : assurées par les avant-toits plus ou moins prononcés selon les orientations des pavillons.

Les protections solaires mobiles extérieures (stores toiles au niveau des fenêtres) complètent ce système de protection.

Ratio des ouvertures : s'approchant des 30% de la surface des façades, le ratio est adapté selon les orientations du bâtiment pour favoriser une conception bioclimatique : faible au nord pour limiter les pertes thermiques, élevé au sud pour favoriser les gains solaires passifs et un apport de lumière naturelle généreux.

Enveloppe : composé de 36 cm d'isolation paille pour respecter les impératifs d'une construction de type Minergie-P, avec supplément Eco.

Inertie thermique : suffisante pour écrêter et déphaser les pics de température extérieure grâce au concept structurel des murs en terre-chanvre et des chapes poncées.

Ventilation naturelle : favorisée par la double-orientation des pavillons. Le lanterneau de l'agora permet en outre de générer un effet cheminée afin que l'air intérieur chaud et léger monte et s'échappe par l'oculus en toiture.

CONCEPT ÉNERGETIQUE

Production de chaleur : assurée par une PAC avec sondes géothermiques. Une distribution de chaleur par chauffage au sol à basse température favorisera un coefficient de performance élevé.

Ventilation : restreinte à un concept de simple flux hygroréglable pour l'extraction de l'air vicié de l'ensemble des locaux et un apport d'air neuf en tout temps par une ventilation naturelle. La cuisine et le réfectoire disposent d'un monobloc double flux avec récupération de chaleur, tandis que les pièces humides bénéficient d'une extraction simple.

Production d'électricité : la toiture du bâtiment est équipée de panneaux photovoltaïques intégrés sur l'entièreté de sa surface.

LE VENT SE LÈVE

CENTRE DE VIE ENFANTINE DE LA CHIËSAZ

UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET INSERTION PAYSAGÈRE

L'implantation du projet s'inscrit dans une réflexion globale visant à offrir une réponse bâtie juste et proportionnée aux besoins de la commune et aux exigences du futur PACom, pour une surface de plancher déterminant de 4'800 mètre carrés.

La démarche commence par la définition d'une implantation pertinente et à l'élaboration d'une volumétrie capable de dialoguer avec le site.

Pour s'insérer harmonieusement dans la topographie, le projet privilégie une division en quatre volumes distincts dont les hauteurs varient entre le R+2 et le R+3.

Chaque bloc se scinde en deux, tant en plan qu'en hauteur, afin d'épouser la pente naturelle du terrain et de réduire l'échelle perçue des constructions.

Cette approche, combinée à l'usage de toitures à deux pans, de lucarnes et d'avant-toits marqués, permet une intégration sensible dans le contexte villageois alentour.

Les gabarits proposés sont ainsi en adéquation avec des formes urbaines qu'on retrouve dans le centre de Blonay-St-Légier.

En dégageant cette frange centrale d'aménagements urbains, la logique d'implantation maintient la percée visuelle structurante du site, du clocher de l'église jusqu'au transformateur existant et ce, tout en mettant en scène la lanterne du Centre de Vie Infantile.

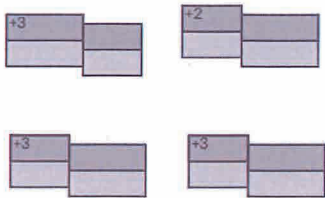
320 m²

PLAN DE REZ 1/500

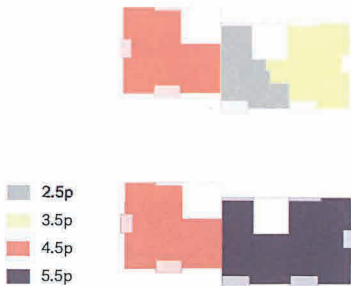
MODULARITÉ

La force fonctionnelle du projet réside dans la grande flexibilité qu'offre un étage type de 320 m².

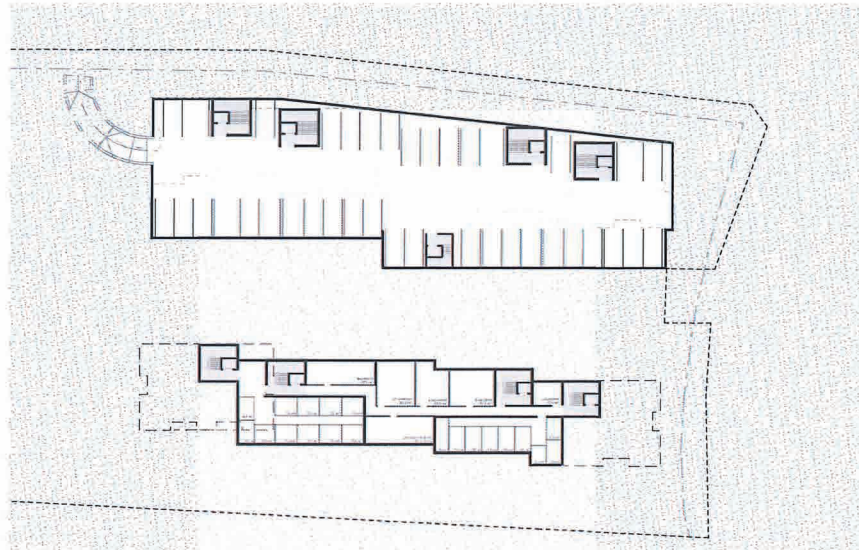
Cet étage se répartit sur quatre volumes distincts : trois bâtiments se dressent en R+3 tandis qu'un quatrième, en R+2, s'adapte à la déclivité du terrain, pour un total de quinze niveaux de 320 m², soit 4'800m².



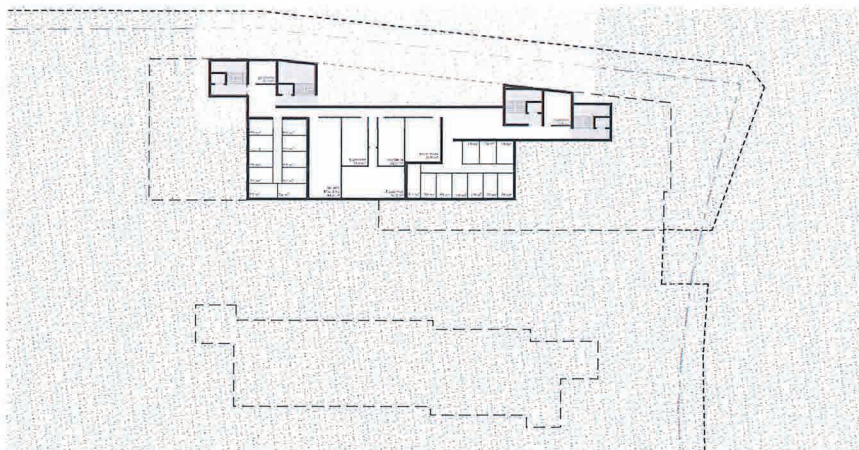
Ce système propose une grande variété de typologies allant du 2,5 au 5,5 pièces, à répartir selon les besoins. La conception modulaire offre ainsi une grande liberté d'évolutivité des typologies par regroupement. Par exemple, la fusion d'un 2,5 pièces de 58 m² avec un 3,5 pièces de 80 m² permet de générer un vaste 5,5 pièces de 130 m², largement ouvert sur le paysage.



Enfin, l'efficacité spatiale est optimisée par des distributions verticales compactes situées en façade nord, s'inscrivant dans une trame qui regroupe aussi les accès aux appartements et les blocs sanitaires formant un noyau technique rationnel et centralisé, qui optimise les espaces servants au profit des espaces de vie.

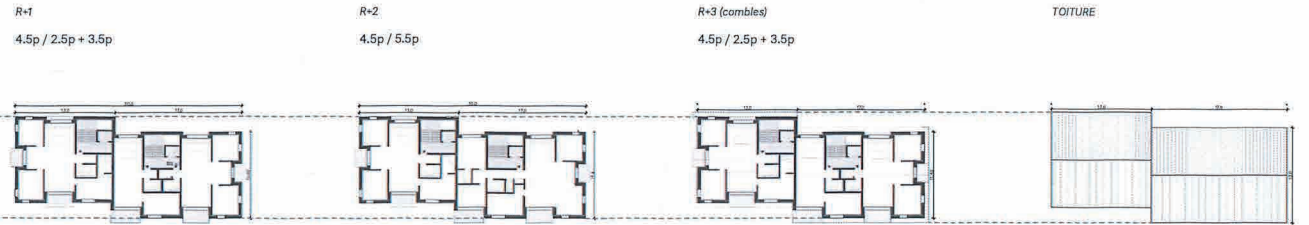


PLAN DE SOUS SOL -1 1/500



PLAN DE SOUS SOL -2 1/500

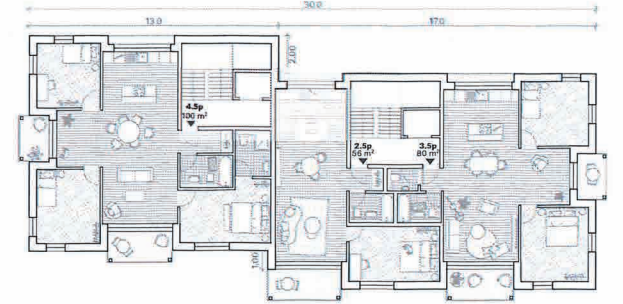
PLANS TYPES DES DIFFERENTS NIVEAUX 1/500



QUALITES SPATIALES

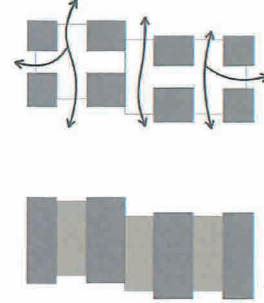
La qualité architecturale repose sur une typologie en croix où chaque appartement, systématiquement traversant, bénéficie de deux à trois orientations. Chaque logement s'articule autour d'un cœur de vie central qui rayonne vers l'extérieur, offrant une zone de vie spacieuse et une luminosité optimale. Cette trame régulière et répétitive définit une clarté structurelle entre les zones de jour et de nuit. Les séjours s'ouvrent sur de larges balcons-loggias orientés vers le Léman, le parc et les montagnes, créant un jeu de pleins et de vides qui anime les façades. Des éléments verticaux, tels que les menuiseries et les poteaux des loggias, viennent contrebalancer l'horizontalité du bâti pour alléger la silhouette des bâtiments.

Une hauteur d'étage de 2,60 mètres dans les étages courants assure un confort optimal. Dans les combles, la hauteur minimale est de 2 mètres, prolongé dans les pièces de vie par des lucarnes qui facilitent l'accès aux balcons.



EXTRAIT D'UN PLAN D'ETAGE TYPE 1/200

SCHEMA MORPHOLOGIE

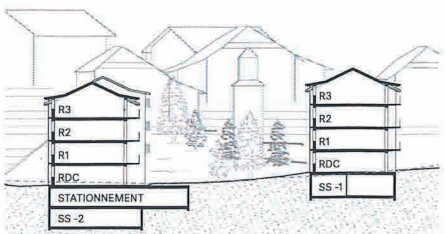


APPROCHE OPTIMISEE DES SOUS-SOL

Dans une optique de durabilité, les interventions en sous-sol se limitent à l'essentiel. Le stationnement des résidents est concentré sous les bâtiments situés le long du Chemin du Château, utilisant la pente pour placer la rampe d'accès au point le plus bas, limitant son impact visuel et physique.

Cette stratégie permet de maximiser les surfaces de pleine terre et de favoriser une continuité végétale directe avec le parc environnant, tout en offrant à chaque logement un prolongement extérieur de qualité, qu'il s'agisse de jardins privatifs en rez-de-chaussée ou de loggias dans les étages.

Les locaux techniques, caves et buanderies sont judicieusement répartis en sous-sol selon la déclivité: sous le parking pour les deux bâtiments situés le long du Chemin du Château, et sous le rez-de-chaussée pour les deux bâtiment situés le long du parc.



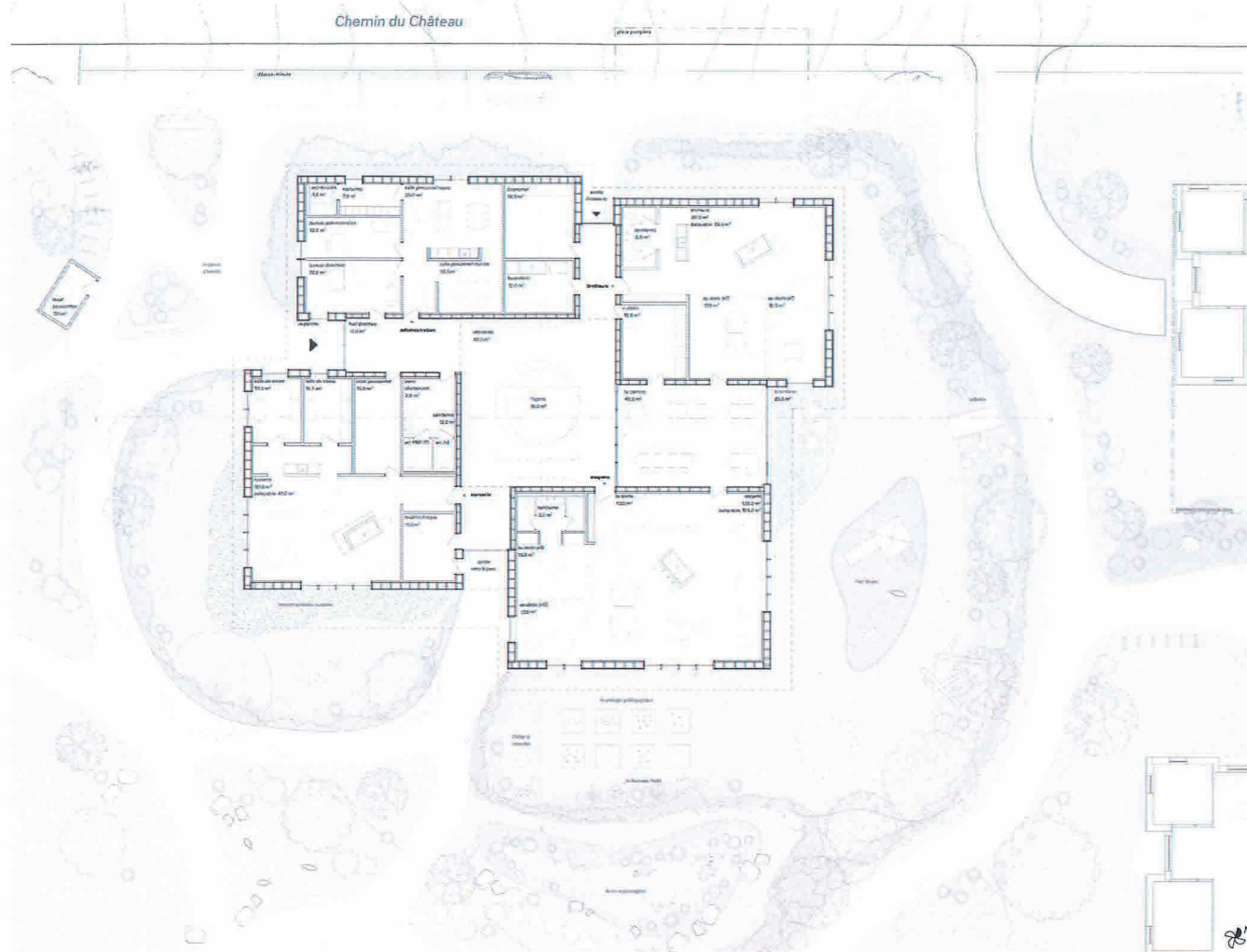
COUPE TRANSVERSALE 1/500



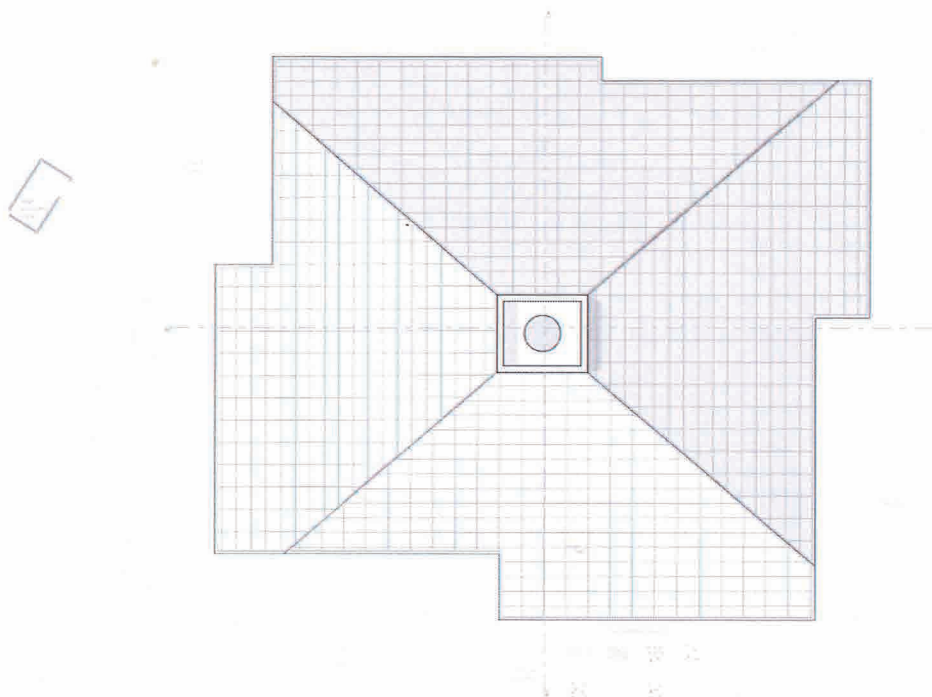
ELEVATION DE PRINCIPE, SUD 1/200



ELEVATION DE PRINCIPE, PIGNON OUEST 1/200



PLAN DE RDC - 1/200



PLAN DE TOITURE - 1/200

LE VENT SE LÈVE

Implanté dans le parc de la Chiésaz, le centre de vie enfantine se compose de pavillons qui dialoguent avec le paysage et s'articulent autour d'un cœur central protégé, lieu d'intimité et de rencontre.

Cette disposition s'inspire de l'essence de l'architecture japonaise : une relation profonde à la nature, une structure modulaire et une grande sobriété.

SCHEMA MORPHOLOGIE



Le mouvement naturel qui traverse ce cœur, guidant pavillons et enfants vers l'extérieur, évoque le vent qui se lève. Il symbolise l'éveil et la croissance des enfants, à l'aube de leur vie.

L'organisation compacte du plan « en moulin » limite les déperditions thermiques et optimise la performance énergétique.

Ce dessin simple et polyvalent propose des espaces ouverts et évolutifs, capables d'accueillir différents usages tout en maintenant une continuité douce entre intérieur et extérieur. L'économie de couloirs et la centralisation des circulations renforcent la lisibilité et l'efficacité des flux au quotidien.

La toiture unique unifie les pavillons et offre une lecture cohérente pour l'ensemble du centre, tandis que les débords créent des préaux et protègent les façades exposées.



L'AGORA

LES PAVILLONS

Quatre pavillons structurent le projet : trois pour les espaces de vie des enfants, en lien direct avec le parc, et un dédié à l'administration, situé au nord afin de créer une interface avec le chemin du Château, de se connecter à l'entrée et de faciliter les échanges avec les parents.

À l'intérieur des pavillons des enfants, un volume généreux s'organise autour d'un îlot fonctionnel, structurant zones de repos, d'activités et petits ateliers selon les besoins. Dans ces espaces, les murs en paille sont enduits en terre de manière à proposer une ambiance naturelle et calme participant à l'éveil des petits.

L'AGORA

Cœur du projet, l'agora regroupe l'ensemble des vestiaires des enfants et concentre les flux de distribution aux espaces de vie et d'activités. Elle organise une distribution claire vers les pavillons et devient un véritable lieu de rencontre entre enfants, parents et l'équipe éducative.

Pensée comme une centralité vivante, elle accueille les moments collectifs : spectacles, sapin de Noël, célébration des saisons, etc. Un espace d'expression partagé, appropriable par tous. Grâce à sa forte inertie, permise par les murs en terre crue et la chape poncée, elle constitue aussi un refuge climatique, tempéré en été, protecteur au fil des saisons.

LA CANTINE

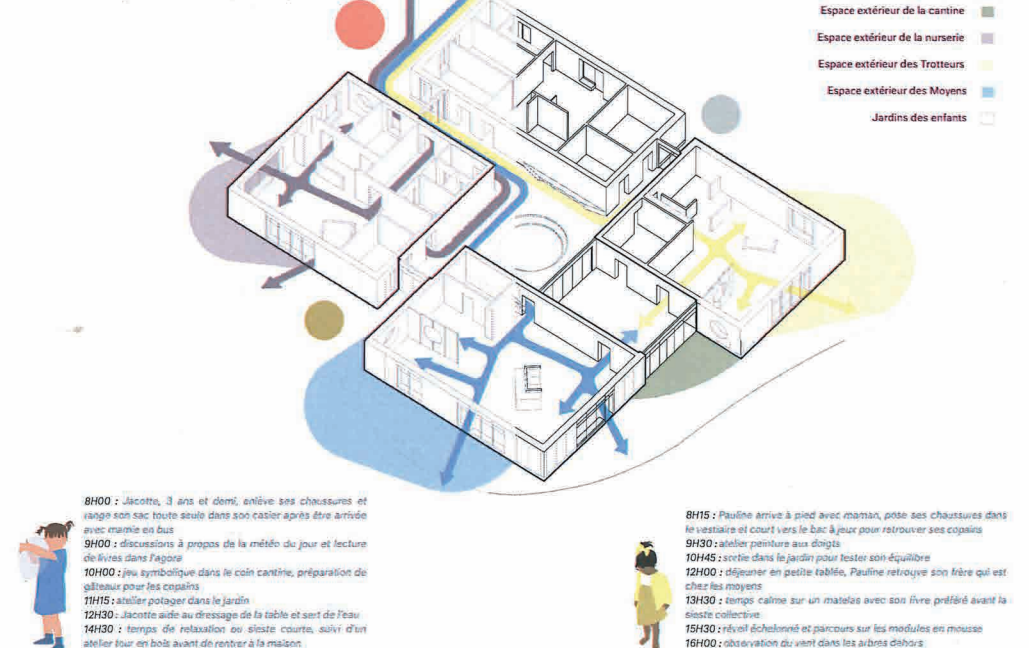
Prolongement naturel de l'agora, la cantine est un espace intérieur ouvert sur le parc. Elle établit un dialogue direct avec le paysage et offre un cadre lumineux pour les repas.

Située entre les espaces des trotteurs et des moyens, elle facilite les circulations et simplifie l'organisation quotidienne. Sa terrasse invite, durant les beaux jours, à prendre les repas du midi à l'extérieur.

Au-delà de sa fonction première, la cantine peut accueillir des ateliers créatifs le temps d'une après-midi. Un lieu polyvalent et vivant pour favoriser l'éveil des enfants.

SCHEMA D'UNE JOURNEE TYPE DE TROIS ENFANTS

8H30 : Florentin, 14 mois arrive avec son papa en voiture, transmission douce par le local poussettes ou les vestiaires
9H15 : temps d'éveil sensoriel sur le tapis de motricité
10H30 : sieste matinale dans le dortoir calme et lumineux (exemple)
11H30 : premier repas à la cuisine
12H00 : petit tour dehors dans la zone extérieure
14H00 : change et jeux d'eau
16H00 : goûter dans le coin cosy avant le départ du soir



Cinquième rang, cinquième prix :

49- globe trotteurs

Bureau d'architecte : farra zouboulakis & associés architectes urbanistes SA

Collaborateurs : Emmanuel Colomb, Elmas Bayram, Oscar Lebet et Inès Leone

Implantation

Le projet s'organise selon une composition linéaire de bâtiments longitudinaux implantés parallèlement à la pente. La crèche ouvre cet ensemble et affirme son statut d'équipement public par une emprise au sol dédoublée et une volumétrie identifiable. Dans son prolongement, les logements se déploient vers l'est en deux rangées de trois volumes parallèles, reprenant et systématisant cette logique d'implantation.

Le jury relève que cette disposition favorise une perméabilité nord-sud ainsi qu'une lecture claire des orientations du bâti. En s'inscrivant dans une trame régulière et fortement structurée, le projet affirme une identité d'ensemble cohérente et lisible.

Toutefois, cette approche, davantage inspirée de logiques urbaines que villageoises, tend à homogénéiser les volumes et à produire une certaine répétitivité dans la composition. Le jury souligne également que cette organisation génère plusieurs situations de vis-à-vis directs entre bâtiments, limitant par endroits la qualité d'intimité des logements.

Paysage

L'implantation du centre de vie enfantine repose sur une orientation nord-sud qui permet une organisation claire des accès et des relations avec le site. L'entrée principale, située à proximité du chemin du Château, du trottoir et du parking public, facilite les usages quotidiens des parents et des enfants. Le projet propose également une connexion directe vers le parc au sud ainsi qu'une large ouverture couverte à l'ouest, offrant une relation généreuse entre les espaces extérieurs de la crèche et le parc public.

Le bâtiment est implanté en limite est du périmètre, permettant de dégager à l'ouest un vaste espace extérieur continu. Cette disposition est jugée pertinente par le jury dans la mesure où elle limite les espaces résiduels et favorise la création d'un jardin de crèche flexible, polyvalent et capable d'accueillir simultanément différents groupes d'enfants et les équipes éducatives.

Les espaces extérieurs s'ouvrent largement sur la partie ouest du parc, instaurant un dialogue direct avec celui-ci et renforçant le potentiel de convivialité et d'interactions multigénérationnelles. Les cheminements organiques en gravier stabilisé prolongent avec cohérence le langage paysager du parc et participent à une continuité qualitative des parcours.

Le jury relève néanmoins que le traitement des limites entre le jardin sécurisé de la crèche et l'espace public demeure insuffisamment résolu. La clôture séparant les espaces de la crèche des cheminements du parc apparaît peu convaincante dans sa matérialisation et semble en décalage avec l'esprit paysager du projet. Le choix d'un unique point de connexion avec le parc, à proximité du parc à chèvres, permet certes de préserver une respiration généreuse entre les différents usages, mais accentue également la nécessité d'un travail plus fin sur les transitions et les seuils.

Le jury souligne par ailleurs l'intérêt de l'espace intermédiaire ménagé entre le jardin de la crèche et l'aire de jeux du parc public, qui offre des conditions favorables à l'implantation d'une arborisation généreuse contribuant au confort climatique et à l'ombrage des espaces extérieurs.

Certaines situations interrogent toutefois la gestion de la topographie et la qualité d'usage des espaces résiduels. La proximité de la façade sud avec le cheminement principal du parc questionne notamment la faisabilité et l'appropriation du « jardin potager » représenté sur les plans. De même, si les espaces extérieurs développés à l'ouest apparaissent convaincants, le raccordement topographique au sud semble sous-estimé et les espaces situés à l'est peinent à démontrer une véritable qualité d'usage, fonctionnant davantage comme des distances de séparation entre la crèche et les logements.

Concernant les logements, la forme urbaine proposée dans le prolongement de la crèche compose un ensemble globalement cohérent. Le projet permet de maintenir des connexions efficaces avec le parc et

le chemin du Château, tout en garantissant des continuités visuelles vers le grand paysage grâce aux perméabilités ménagées entre les volumes.

Le jury questionne toutefois la proximité de certains bâtiments avec le chemin principal du parc ainsi que la qualité des interfaces avec les espaces publics. L'implantation rationnelle des volumes et l'absence de mutualisation des cheminements d'accès limitent par ailleurs l'émergence de véritables espaces extérieurs communs susceptibles de renforcer la vie collective du futur quartier.

Architecture

Les bâtiments développent une morphologie longitudinale rythmée par des décrochements répondant à une ligne de faite inversée. Cette écriture confère au projet une silhouette dynamique et une identité architecturale cohérente à l'échelle de l'ensemble bâti.

Sur la crèche, ce principe se dédouble afin de former un pli central au niveau des unités de vie. Ce dispositif permet un apport de lumière zénithale le long de l'axe principal de distribution et contribue à la qualité lumineuse des espaces intérieurs. Le jury salue la pertinence de cette stratégie spatiale et constructive, qui enrichit les qualités d'usage tout en renforçant la lisibilité du plan.

L'avant-toit prolongé sur la façade ouest du centre de vie enfantine génère un large préau couvert en lisière du parc. Ce dispositif constitue une transition qualitative entre intérieur et extérieur et offre un espace abrité généreux directement en relation avec le jardin.

Centre de vie enfantine

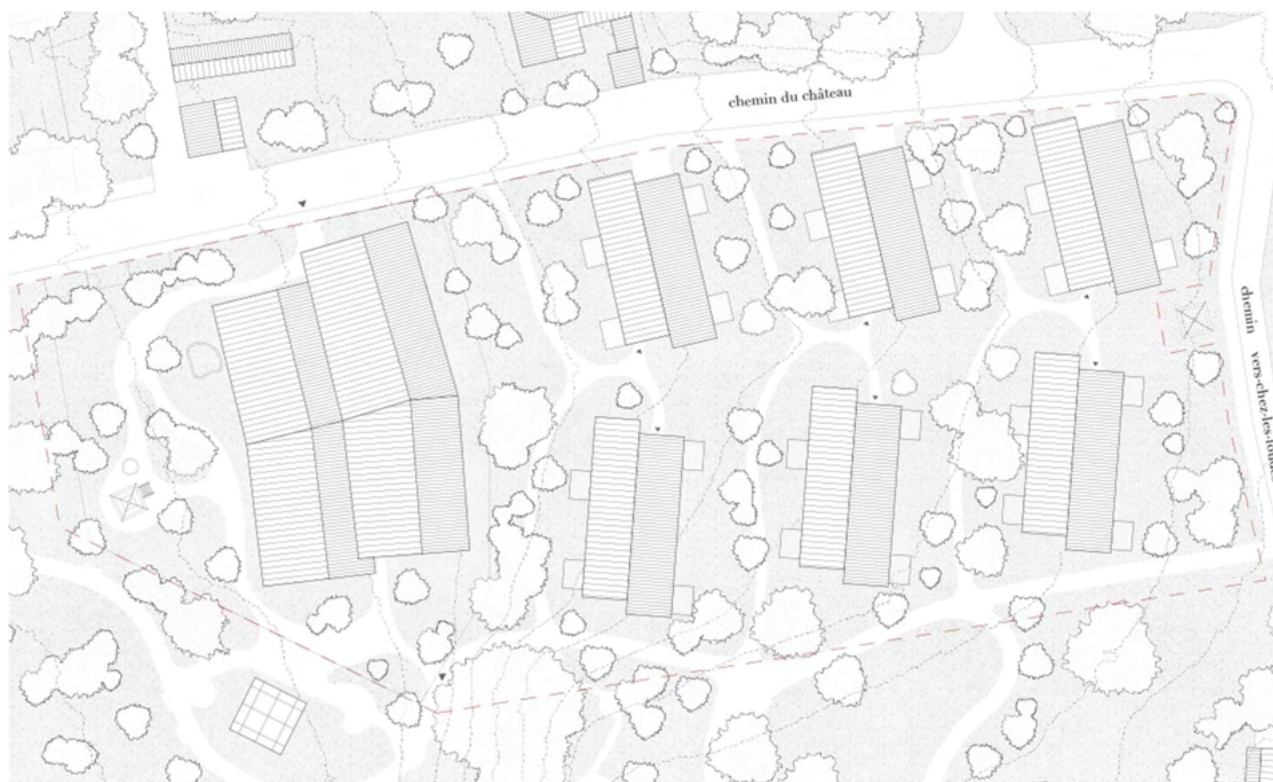
Le centre de vie enfantine se développe sur un seul niveau et s'organise autour d'une rue intérieure traversante desservant quatre secteurs. Cet axe central accueille les vestiaires et relie l'entrée nord à une sortie ouverte sur le jardin et le parc au sud.

Le jury relève la grande clarté organisationnelle du plan ainsi que l'efficacité des circulations proposées. Le réfectoire, positionné au centre du dispositif, affirme son rôle de lieu collectif et de rassemblement au sein de l'équipement.

Les espaces de repos prennent place dans des zones de transition entre les unités de vie et les espaces collectifs, contribuant à une gradation cohérente des ambiances et des niveaux d'intimité. L'ensemble développe une organisation fonctionnelle maîtrisée, favorisant à la fois la lisibilité des usages et la qualité des relations entre les différents espaces.

Conclusion

Le jury relève la clarté d'organisation et d'usage ainsi que la cohérence de l'ensemble bâti proposé. Les principes d'implantation et le caractère distributif linéaire du centre de vie enfantine ont été jugés moins convaincants.





plan masse 1:500



plan de situation 1:2000

" Un jour on décide que les enfants peuvent se déplacer librement dans l'institution... Certains osent l'aventure alors que d'autres préfèrent la sécurité des espaces connus. Les couloirs ont bruisé de vie et la maison s'est agrandie. "

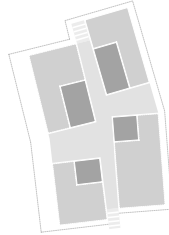
Revue petite enfance, Jacques Kühni

Le centre de vie infantine s'insère dans une parcelle qui se présente comme la dernière pièce à urbaniser de ce quartier. Avec les futurs logements qui verront le jour à l'est, il ne s'oppose pas mais arrive à définir les limites du parc de la Chiésaz et créer un ensemble harmonieux avec son contexte. Le projet s'inscrit alors délicatement dans la topographie, épouse la courbure du terrain naturel, et recherche comme profondément, les repères architecturaux et paysagers qui l'entourent. L'église, le futur parc ainsi que le local transformateur deviennent les nouveaux horizons du cve.

Les aménagements extérieurs du centre de vie préservent les continuités paysagères du futur parc de la Chiésaz en les renforçant par le tracé de ses nouveaux cheminements. Le parcours et les jeux flânent entre les arbres. Les enfants ont le sentiment de jouer en pleine nature.

Plusieurs thèmes ont été développés pour la programmation des espaces extérieurs :

- Le jardin des sens, véritable jardin-fleurs, poursuit la prairie fleurie au nord du parc. Les enfants y découvrent la floraison des graines qu'ils sèment eux-mêmes.
- Les jeux enchantés représentent le lieu des activités pour la nurserie. Proches de l'unité de vie, on y retrouve les bacs à sable et divers jeux en bois sous le chant des oiseaux.
- La cabane forestière est le refuge de ceux qui osent l'aventure, prennent l'envol, côtoient les personnes âgées de l'EMS de l'autre côté du parc et marque leur présence.
- La petite ferme, sans doute le lieu de prédilection des enfants, est en lien avec le parc à chèvres. C'est le moment privilégié pour tisser les liens entre les animaux et les enfants. Plusieurs autres aménagements tels que des nids d'oiseaux, un hôtel à insectes prendront également leur place dans cet écosystème.
- Enfin, le potager, proche de l'unité de vie des moyens permettra aux enfants de se sensibiliser de cycle des saisons ainsi qu'à la biodiversité.



Pour le bâtiment, l'idée est simple et intuitive. Quatre programmes, quatre "boîtes" et une rue intérieure qui se promènent entre elles, se prolonge et s'ouvre sur le paysage.

La nurserie, secteur des plus petits, se situe proche de l'entrée, au nord-ouest, plus au calme, plus en sécurité. Tandis que les globe trotteurs et les moyens, plus autonomes, prennent leur place au sud. L'administration, quant à elle, s'organise avec les espaces adultes au nord-est, côté logements.

Le programme singulier du projet est le réfectoire. Plus qu'un simple espace où se tiennent les repas des moyens et globe trotteurs, c'est un lieu de rassemblement, de jeux, d'activités multiples pour ces derniers. L'unité de vie des moyens, s'ouvre vers lui, celle des globe trotteurs, à travers ses espaces de repos, qui deviennent une extension de leur unité, se prolonge lui aussi vers le réfectoire. La cuisine professionnelle attenante, se présente comme un comptoir ouvert sur le réfectoire, libère l'angle et crée un lien visuel avec la salle de réunion qui elle est orientée à l'est, permettant aux adultes un moment de pause, mérite et en retrait.

Le plan donne donc à lire une articulation entre les espaces fermés, les espaces de changes, l'économat et certains locaux adultes, et les espaces ouverts que sont les unités de vie, le réfectoire et la salle de réunion. Les transparences diagonales que génèrent ces différents programmes animent la promenade le long des vestiaires.

Le paysage environnant s'invite alors à l'intérieur, traverse le centre de vie infantine en tout lieu et procure aux enfants, la sensation de grandir dans les arbres. Depuis l'entrée, cette déambulation se poursuit à travers ses différents aménagements et peut, lors d'activités extra-scolaires s'étendre dans le parc de Chiésaz, à travers le portail situé au Sud du cve.

Les enfants vivent les saisons, dans un imaginaire de jeu ancré dans le paysage, tel que l'avait peint Christian Gottlieb, dit Théophile, Steinlen dans son aquarelle sur la vue de St-Légier, la Chiésaz et Blonay.



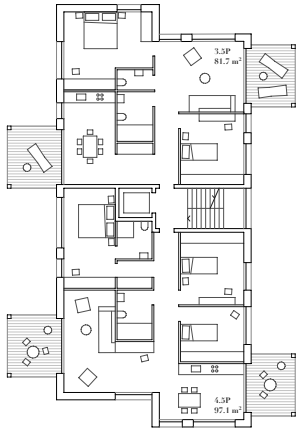
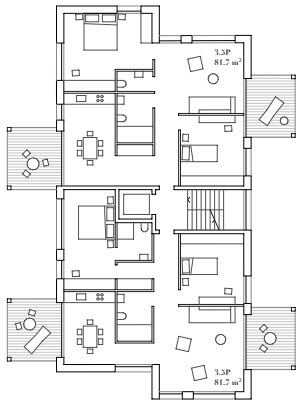
A l'est, dans l'unité des moyens, l'insertion du centre de vie 40 cm sous le niveau du terrain naturel, dessine un aménagement qui devient tantôt un plan de travail, tantôt une assise, tantôt un gradin pour les lectures de contes en fin de journée.

Enfin, la forme de la toiture, pensée comme un pli au centre des unités de vie, permet d'orienter la vue et de s'ouvrir sur le grand paysage, pour étendre le regard et capter la course du soleil à l'intérieur de l'univers des enfants. Celle-ci s'étend à l'est pour accueillir un préau, un espace abrité où les enfants peuvent continuer à jouer en temps de pluie, créant un environnement accueillant et renforçant le caractère chaleureux et harmonieux du lieu.





plan du rez-de-chaussée 1:500



plan type logements 1:200

Spd logement : 3600 m² en R+2
4800 m² en R+3
Appartements : 1.5 pièces, 3.5 pièces et 4.5 pièces
Equipements : locaux communs (locaux vélos-poussettes + buanderie)
et un local de quartier

Le projet des logements qui s'implantent à l'est du cve, s'insère dans la trame urbaine existante des maisons avoisinantes. Ses cheminements se raccordent à celui du parc afin de rechercher le sentiment d'une appartenance, d'un déjà là.

Sa morphologie s'inspire du cve, un glissement s'opère dans chaque bâtiment pour marquer la séquence d'entrée.

Quant à l'orientation, les bâtiments de logement le long du chemin de château s'implantent parallèlement au cve, tandis que ceux situés le long du parc s'inclinent légèrement pour s'adosser contre la topographie.

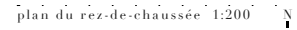
La densité que dessine les logements avoisinant les 3600 m² de spd permet de garder une échelle cohérente avec le contexte, bien que les 4800 m² de spd imposé par le programme peut être atteinte en ajoutant un étage supplémentaire à l'ensemble.

Dans chaque immeuble de logements, on retrouve deux appartements par étage. Ces derniers sont traversant et bénéficient d'une double orientation. Les espaces de vie se prolongent à l'est et à l'ouest par de généreux balcons sur le paysage environnant. Les habitants ont le sentiment de vivre à même le parc.

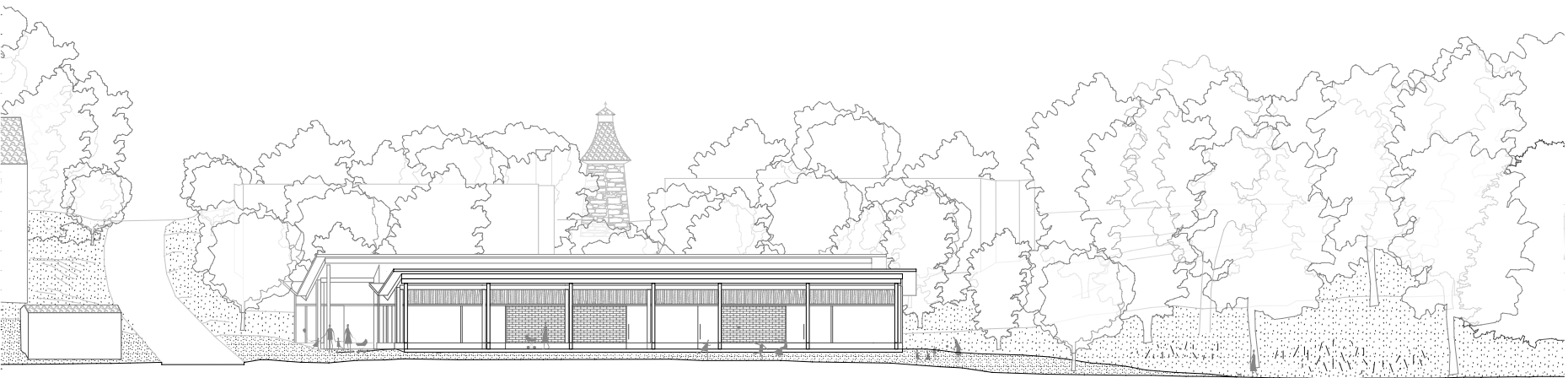
Un local de quartier est proposé au sein du bâtiment sud, à l'ouest du cve, côté parc. Celui-ci permettrait d'organiser des événements et fête de quartier en face d'une nature apaisante mais tout aussi animé d'activités.



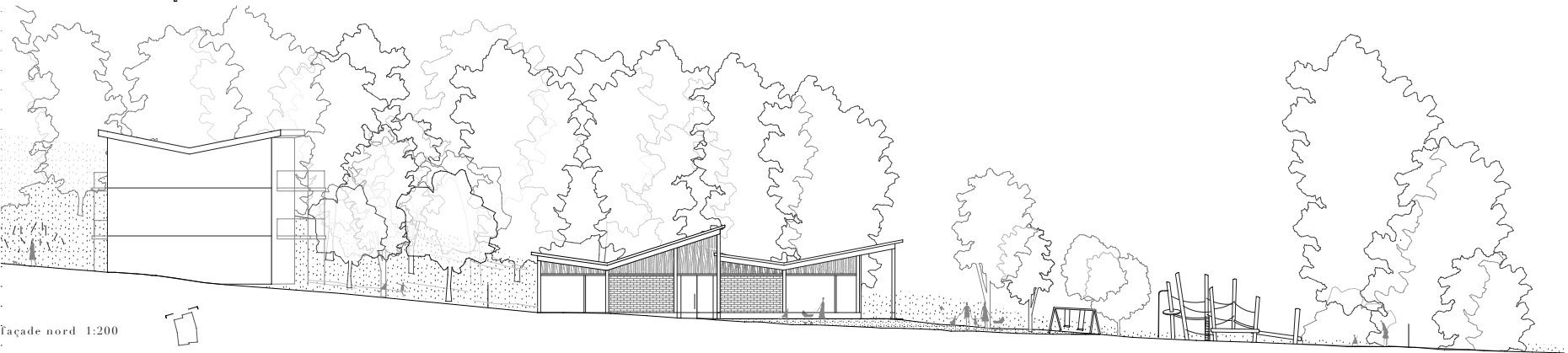
façade sud 1:500



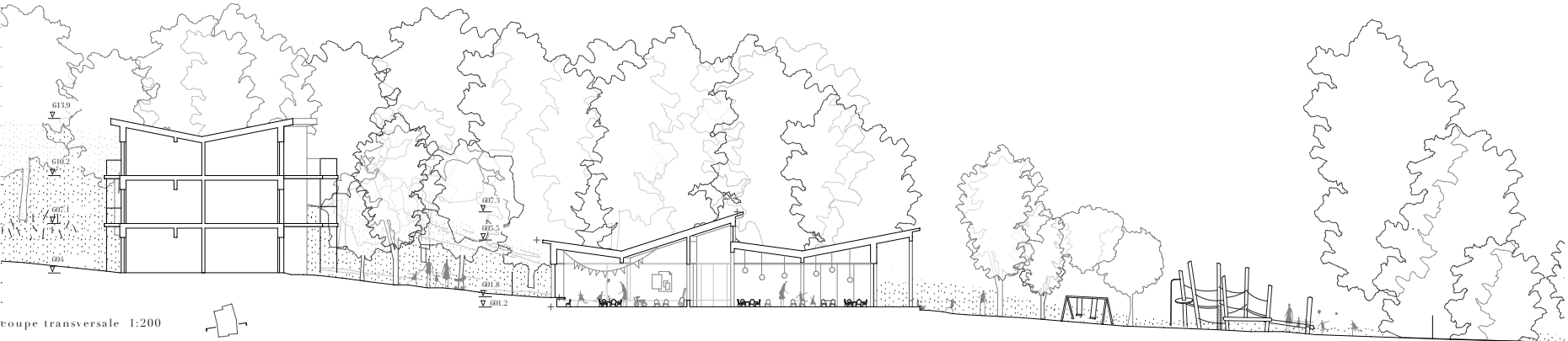
Centre de Vie Infantine de la Chiésaz - globe trotteurs



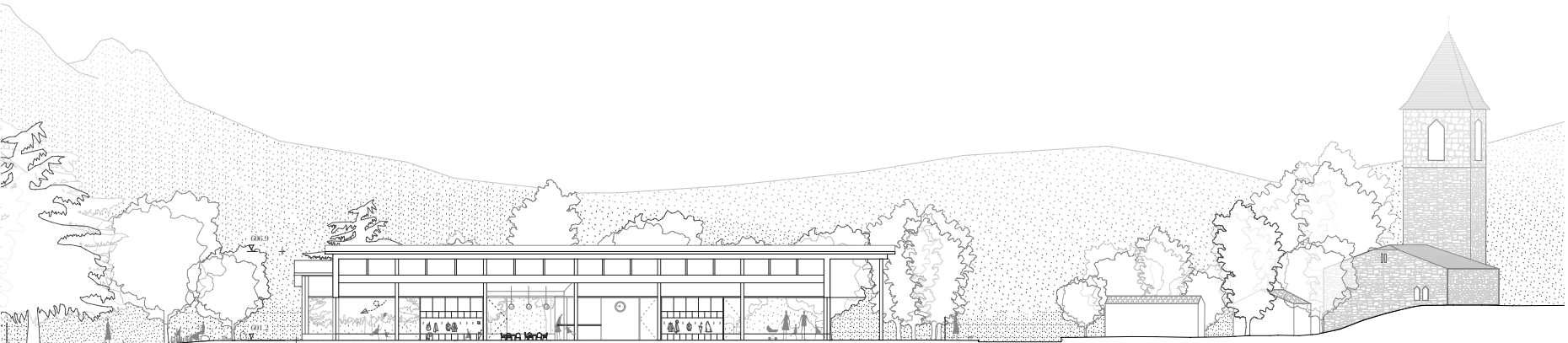
façade ouest 1:200



façade nord 1:200



coupe transversale 1:200



coupe longitudinale 1:200



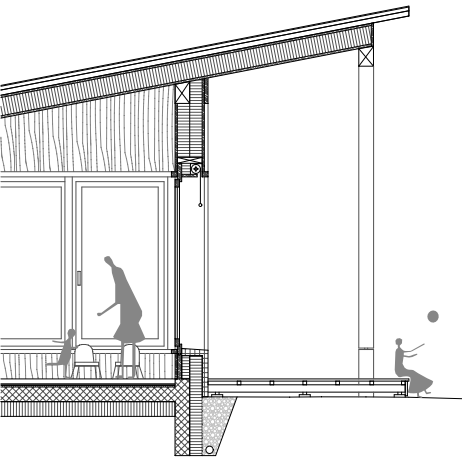
Pour les choix constructifs, il est proposé de mettre en œuvre une structure en bois, associée à des briques de terre crue compressée. Deux matériaux locaux, à empreinte carbone quasi nulle et hautement recyclable, au service d'une expression architecturale chaleureuse et intégrée dans un environnement naturel et préservé.

La Commune de Blonay - St-Légier fait partie du groupement forestier de la Veveysse. A ce titre, sa surface forestière est une des plus importantes du groupement. Si une grande partie de la production de bois est dirigée vers le secteur de l'énergie pour la fabrication de plaquettes, une part non négligeable revient également au secteur de la construction. Cette ressource très locale permet d'envisager l'utilisation du bois communal pour la construction du futur CVE. Cette matière première locale a dirigé non seulement le choix du matériau mais également sa mise en œuvre.

Bénéficiant d'un site vierge de toute construction et de source de pollution, les cloisons intérieures et les parements des parties pleines des façades seront construits en brique de terre crue compressée et stabilisée de type terrapad, composée avec les volumes de terre d'excavation pour la réalisation du parking souterrain des logements. En dehors des avantages esthétiques, thermiques et hygro-métriques, cette solution permet également d'éviter le transport et la mise en décharge des matériaux terreux excavés assurant ainsi un circuit court dans l'utilisation des matériaux.

Toiture

- plaqage zinc recyclé 95% à joint debout, 0,8 mm
- tasseaux en bois, 60x60 mm
- étanchéité, 6 mm
- panneau Pavarool fibre de bois, 60 mm
- caissons de bois isolé avec laine de bois, 310 mm



coupe constructive 1:50

Le sol est un élément important dans un centre de vie infantine. S'il doit être solide et facile d'entretien, il est également le support de toutes les activités et accueille les enfants qui s'y trouveront facilement à son contact durant les deux premières années de fréquentation du centre. Le choix s'est porté vers une chape poncée à la chaux sans liant chimique. Le matériau est chaleureux, respirant, et s'agrément d'agréats naturels qui lui donne sa couleur et sa texture participant fortement à l'identité du lieu.

A l'intérieur des volumes et jusqu'à une hauteur de 2,80m la matérialité permet de lire les "boîtes" de services des unités et de l'administration constituées de cloisons en brique crue entre poteaux, à l'exception des vestiaires eux-mêmes en bois. Au dessus, le remplissage de la structure se fait en panneaux trois plis de sapin pour assurer la transition avec la toiture et garantir une cohérence de matière avec la face intérieure du toit.

Enfin, la toiture est réalisée avec une couverture en zinc à joint debout recyclé à 95%. Ce matériau permet d'assurer la continuité de la lecture unitaire du toit en suivant les plis et les inflexions qui animent à la fois le plan et la coupe. La couverture métallique permet également d'intégrer les panneaux solaires de manière optimale, tant d'un point de vue esthétique que constructif puisque l'étanchéité du toit n'est pas percée grâce aux fixations mécaniques posées directement sur les joints.

Mur extérieur

- structure bois :
- poteaux 200 x 200 mm, poutres 200 x 300 mm
- panneau trois-plis sapin, 30 mm
- pare-vapeur
- isolation, 170 mm
- isolation, 170 mm
- panneau trois-plis sapin, 30 mm

Socle:

- structure bois:
- poteaux bois 200 x 200 mm
- panneau trois-plis sapin, 30 mm
- cadre de fenêtre, 60 mm
- pare-vapeur
- isolation, 140 mm
- isolation, 170 mm
- tablette et socle en béton préfabriqué, 80 mm

Plancher

- chappe poncée à la chaux, 70 mm
- isolation, 20 mm
- béton armé, 200 mm
- isolation, 200 mm

Deck

- planches épicéa raboté, 30 mm
- lattage sapin, 50x50 mm
- poutres sapin, 100x100 mm

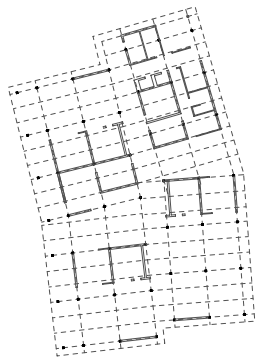


schéma de structure

7. PRESENTATION DES PROJETS NON PRIMES

1- BABYBOOM

Bureau d'architecte : CALANCHINI GREUB ARCHITECTES SARL

Collaborateurs : Nuria Greub et Andrea Calanchini



2- NUAGE

Bureau d'architecte : Valentin Oppliger

Collaborateurs : Valentin Oppliger



3- ENTRE DEUX TOITS

Bureau d'architecte : FERRARI MARCO ARCHITETTO

Collaborateurs : Marco Ferrari



4- LE BARON PERCHE

Bureau d'architecte : **BENEDETTA SLUCCA ARCHITETTO**

Collaborateurs : Benedetta Slucca, Francesco Nozzi et Daniel Brigginsshaw



5- Case Départ

Bureau d'architecte : Alexandre Tiarri

Collaborateurs : Alexandre Tiarri



6- Duetto

Bureau d'architecte : Michel Carlana (Carlana Mezzalana Pentimalli)

Collaborateurs : Michel Carlana



7- LE RENDEZ-VOUS

Bureau d'architecte : AVIOLAT CHAPERON ESCOBAR SARL

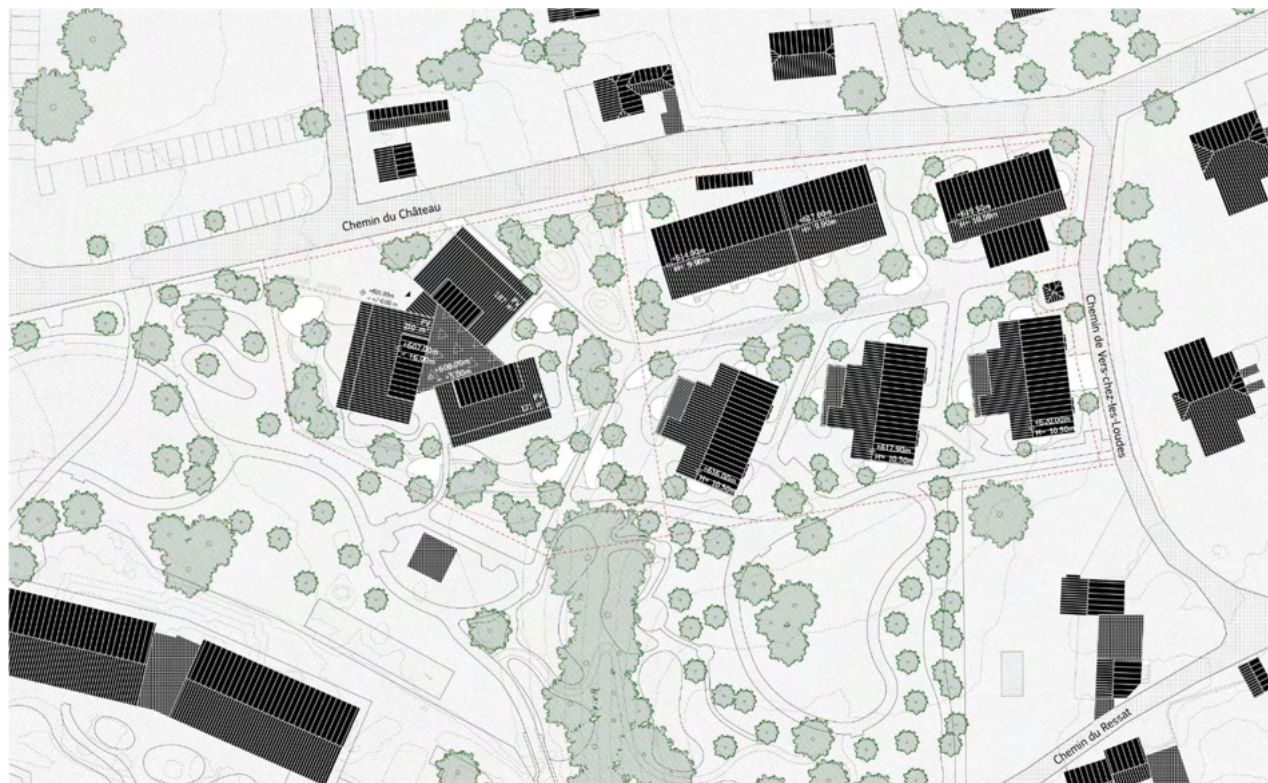
Collaborateurs : André Escobar, Loan Quinche, Sara Niepieklo, Aurélie Lecoq et Sébastien Chaperon



8- trinacria

Bureau d'architecte : Meisel Mauri Arch.

Collaborateurs : Amos Mauri et Hannah Meisel



10- PARC AU CŒUR – NID D'ENFANTS

Bureau d'architecte : ATELIER GR8 ARCHITECTURE + URBANISME et LIOTTA Architecture

Collaborateurs : Sarret Geraud, Saalvator John Liotta, Nathan Trinchard, Aya Arfi et Emma Miliacca



11- EN CERCLE LES ENFANTS

Bureau d'architecte : Marie-Pierre Bonjour Architecture

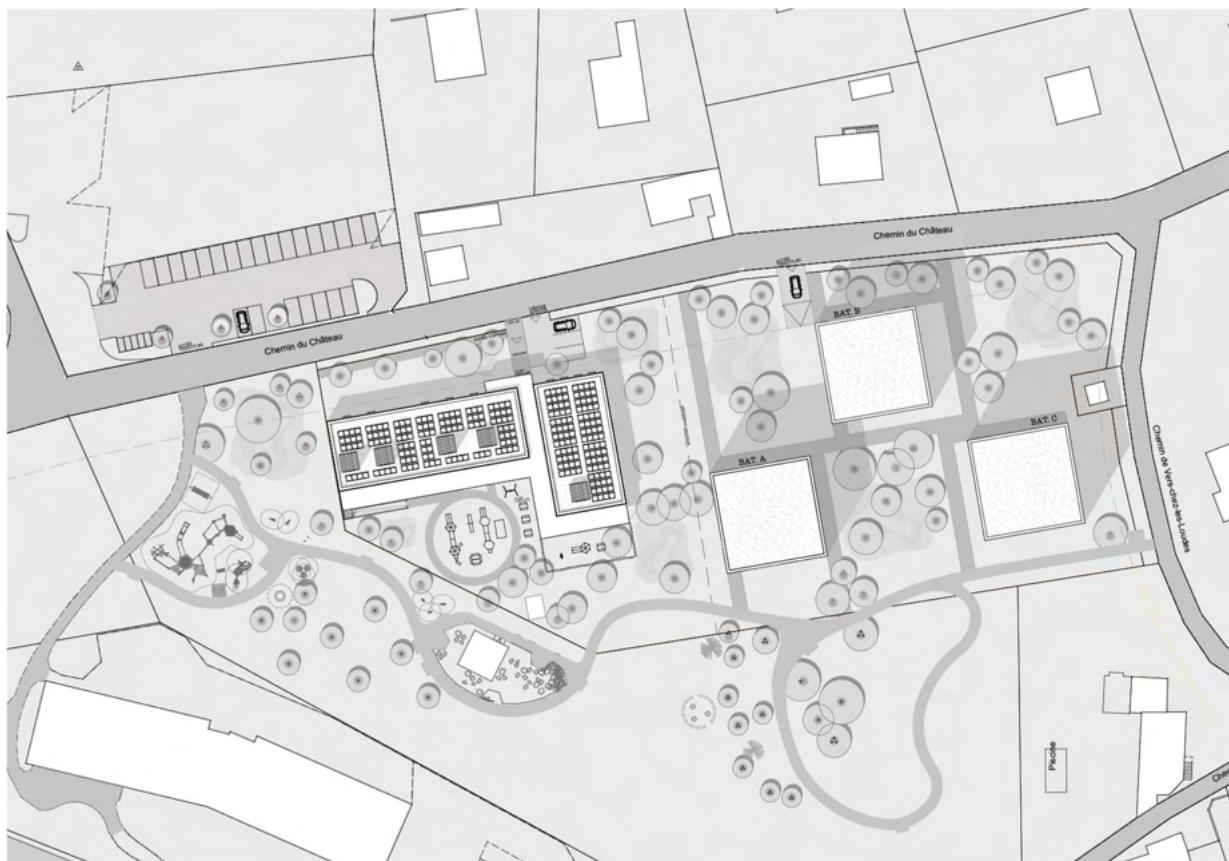
Collaborateurs : Marie-Pierre Bonjour



12- Enfant Plume

Bureau d'architecte : ERE RE ARCHITECTURE URBANISME

Collaborateurs : Ferdinand Erere



13- PRATUM

Bureau d'architecte : Semper Vera

Collaborateurs : Elias Vogel et Duc Truong



14- PAIRI DAEZA

Bureau d'architecte : OFFICE MUTO et Atelier Jules Chabbey

Collaborateurs : Alexandre Pavlidis et Jules Chabbey



15- Frères Jacques

Bureau d'architecte : ARCHTEAM Bücheler GmbH

Collaborateurs : Claude Bücheler



16- Points d'Unions

Bureau d'architecte : Fontanella & Cristea architectes snc et TB Architectes

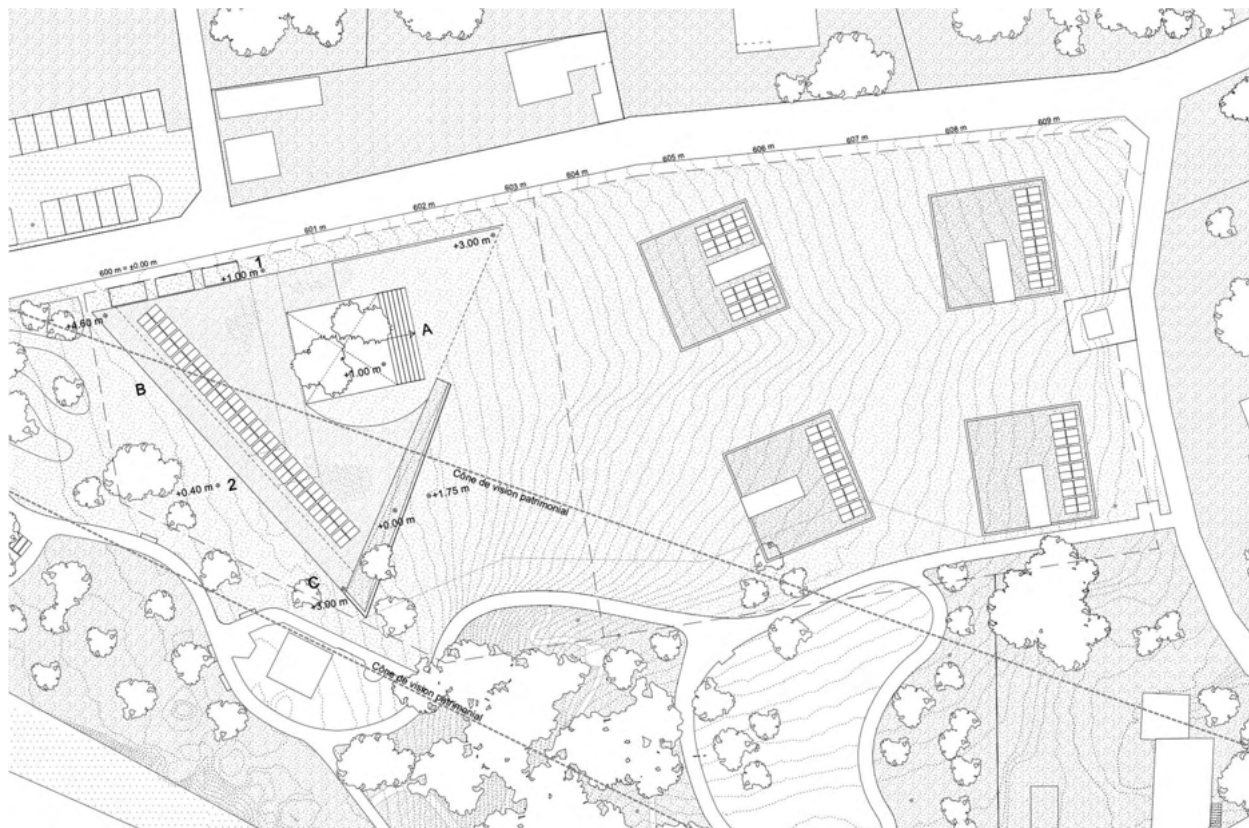
Collaborateurs : Thomas Cristea



17- À CIEL OUVERT

Bureau d'architecte : ATELIERGROUPE d'architecture Sàrl

Collaborateurs : Albin Mehmeti, Frederik Dahlqvist et Alexander Wegener



19- PRAEL

Bureau d'architecte : JDSA Société de construction promotion développement **et** l'asile studio sàrl
Collaborateurs : Luca Alleman, Paul Ducrest, Benoît Marchon et Colin Sugnaux



20- DING DANG DONG

Bureau d'architecte : ANDREA YONNA ARCHITECTE

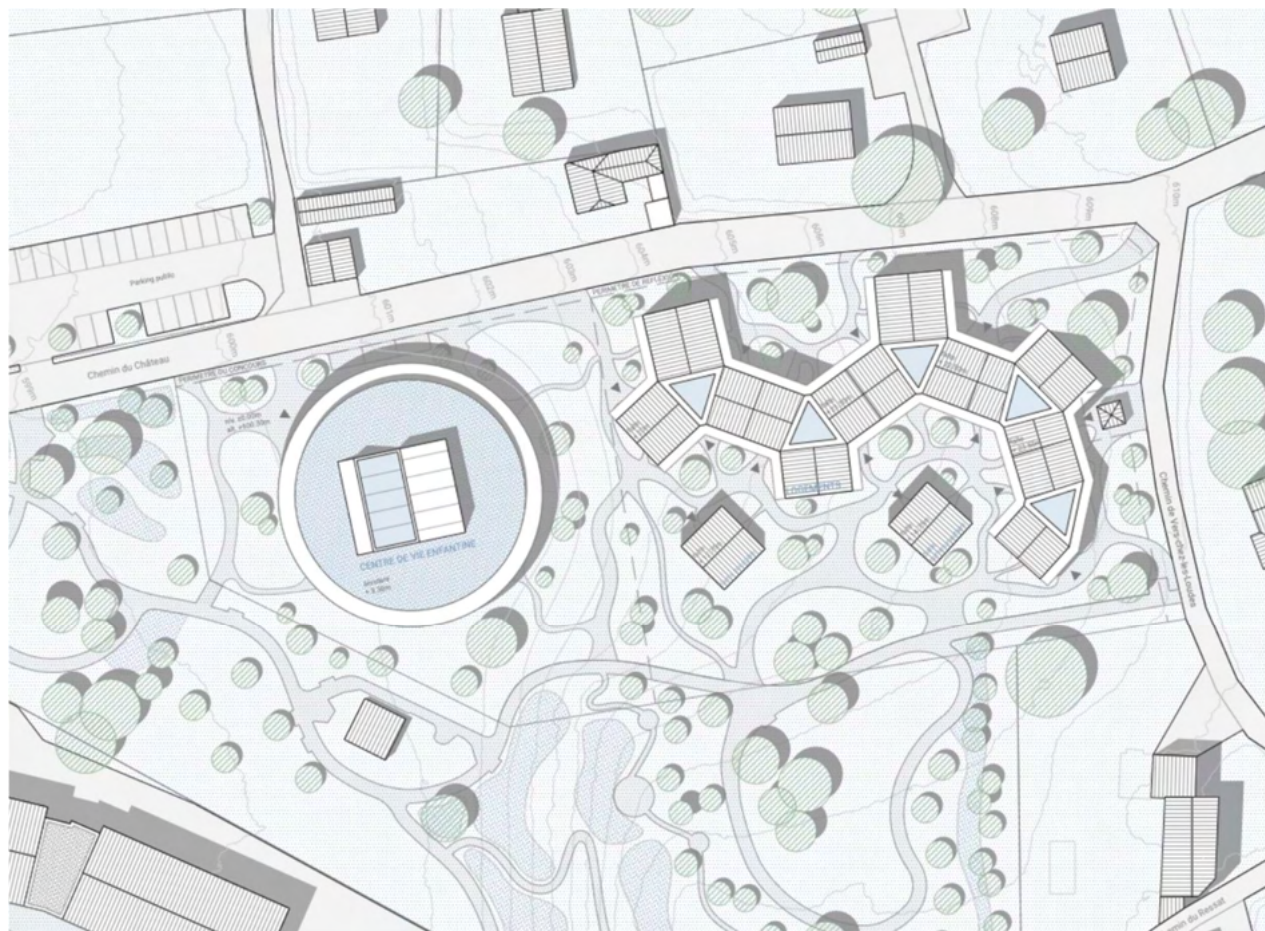
Collaborateurs : Andrea Yonna



21- Les petites maisons dans la prairie

Bureau d'architecte : Studio TRDT Sàrl

Collaborateurs : Rémy Carron et Gaëtan Bertuchoz



22- petit oiseau

Bureau d'architecte : Aalarii Studio Sarl

Collaborateurs : Mojdeh Aalarii



23- INTERFACE

Bureau d'architecte : eido architectes sàrl

Collaborateurs : Diogo Dos Santos, Maëlle Waber, Nikita Anner, et Maxime Paris



24- ENTRE MEMOIRE ET DEVENIR

Bureau d'architecte : Atelier Aoka Sàrl

Collaborateurs : Julien Ngao et Maxime Thierrin



25- LUMALAY

Bureau d'architecte : DURAND SIMON

Collaborateurs : Simon Durand et Ugo Masnada



26- PREMIERS PAS

Bureau d'architecte : KIRUMA CONSULTING Sàrl

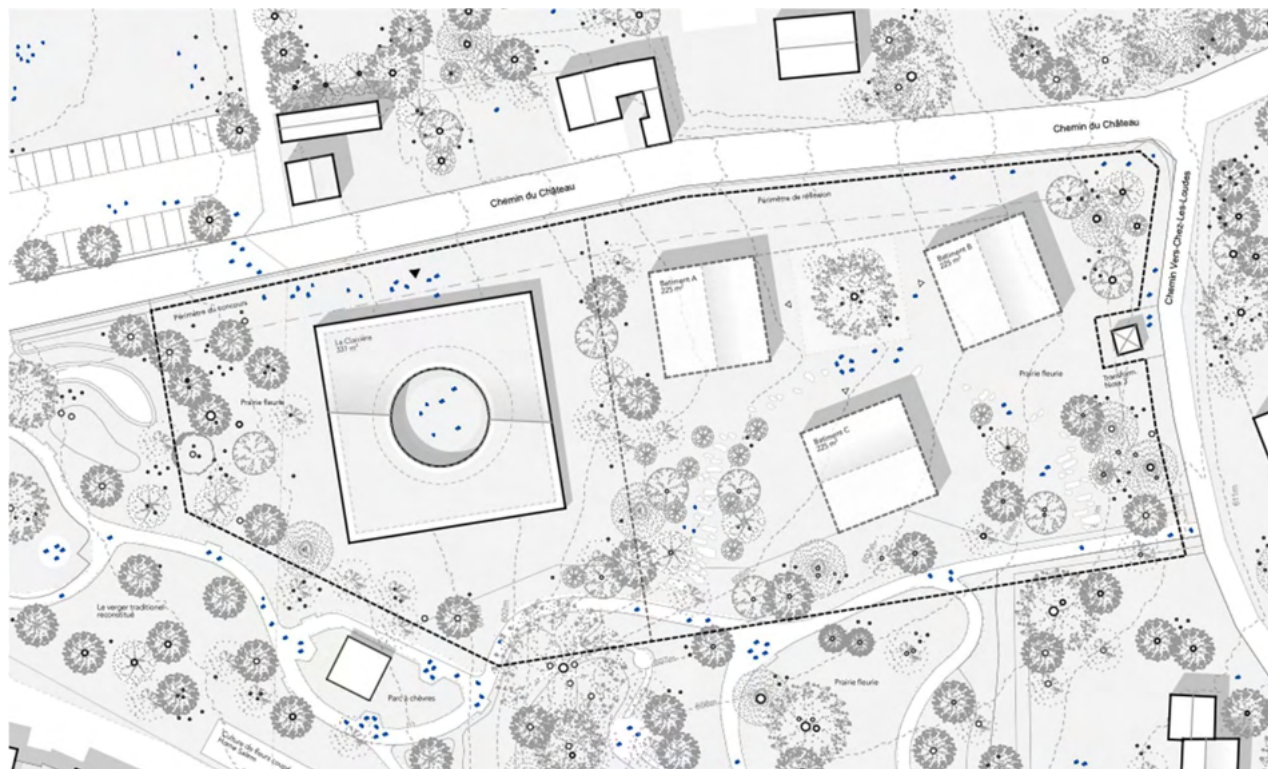
Collaborateurs : Aurélie Grünenfelder



27- La Clairière

Bureau d'architecte : Jeff Gaudard

Collaborateurs : Jeff Gaudard



28- un, deux, trois nous irons au bois

Bureau d'architecte : WHYNOT ARCHITECTURE Sàrl

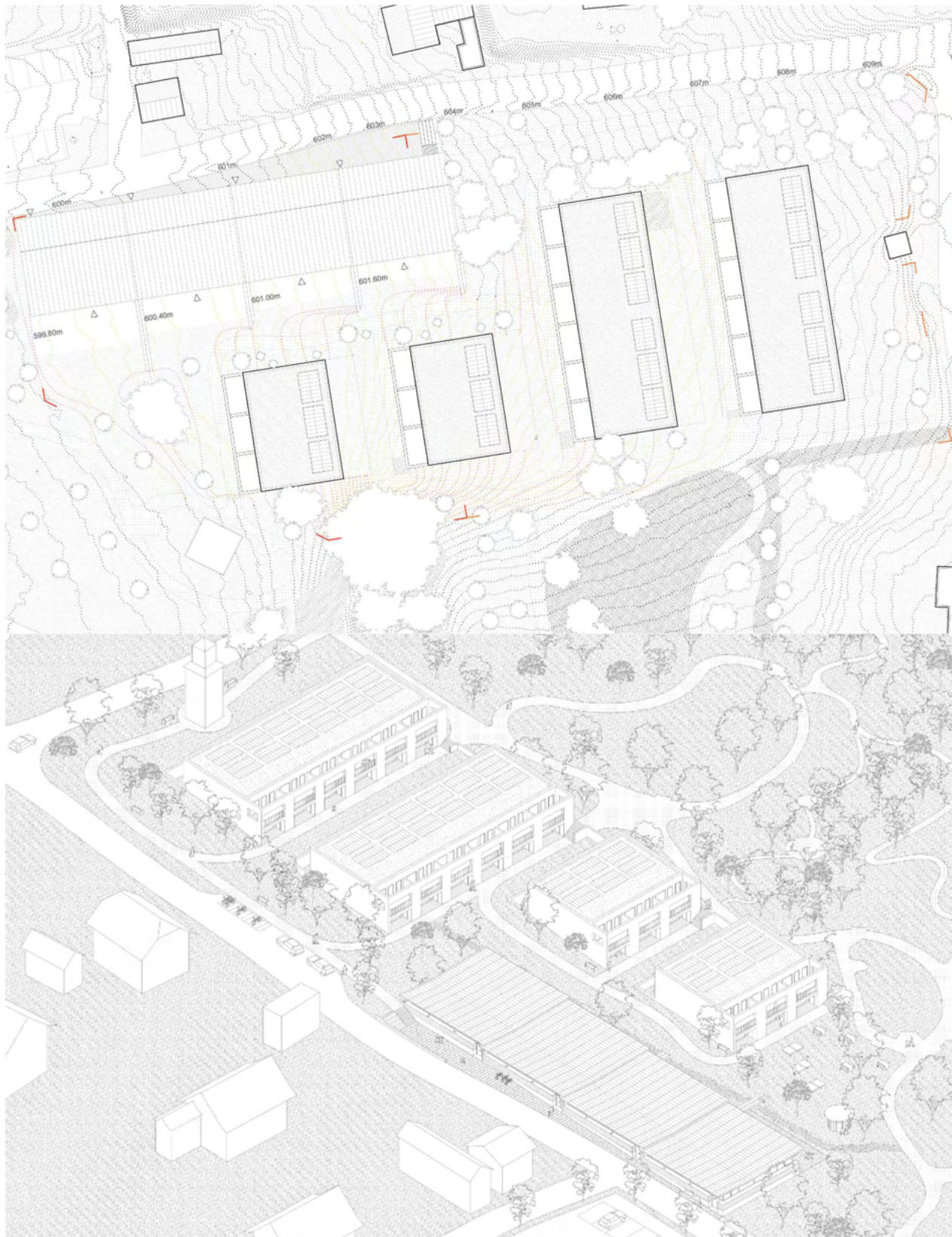
Collaborateurs : Oliver Terny, Vlora Seljmani, Margaux Glassey et Edwin Allan



29- Pas à Pas

Bureau d'architecte : Sudio Lausanne Architecture SA

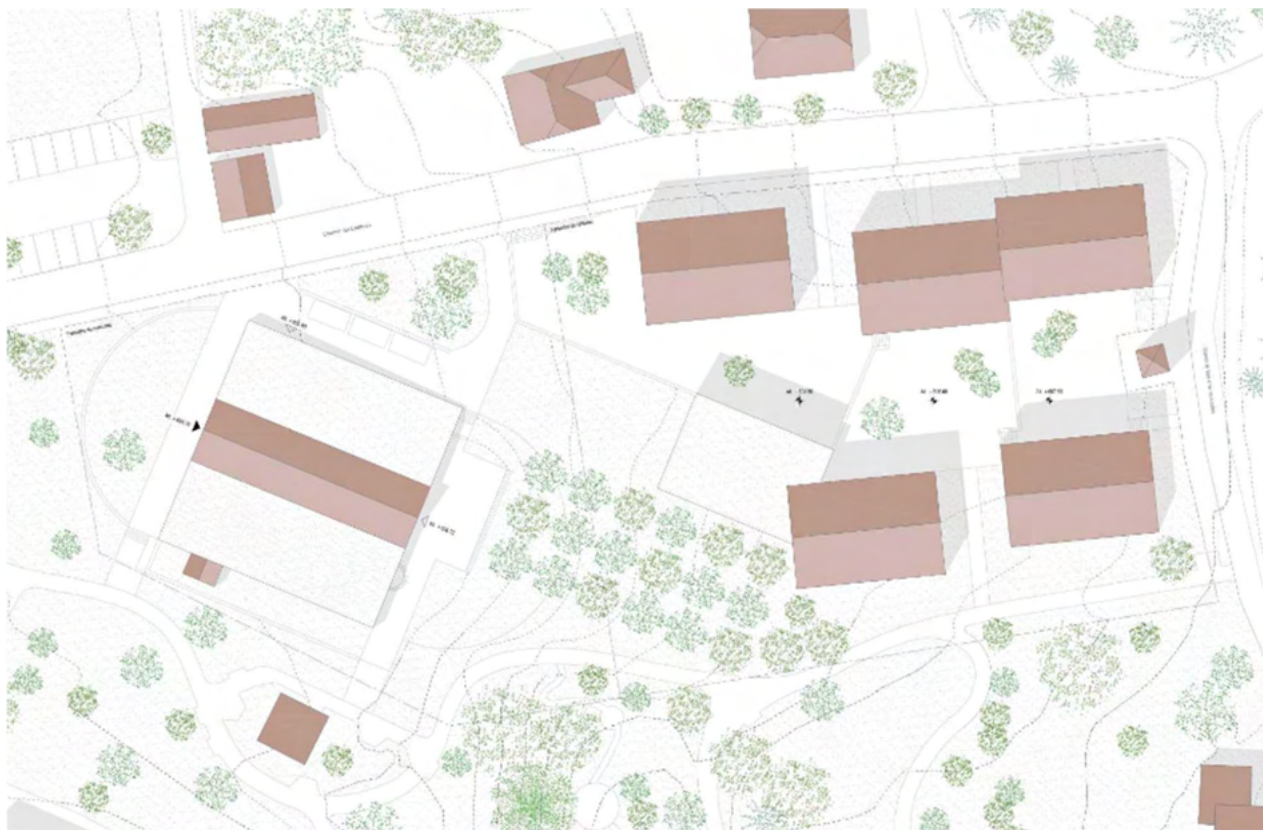
Collaborateurs : Vittorio Fragasso, Tania Depallens, Maxime Markovic, Tanguy Vandenberghe et Maïwenn Yar



30- Le Verger

Bureau d'architecte : Valentine Bärgh architectures SARL

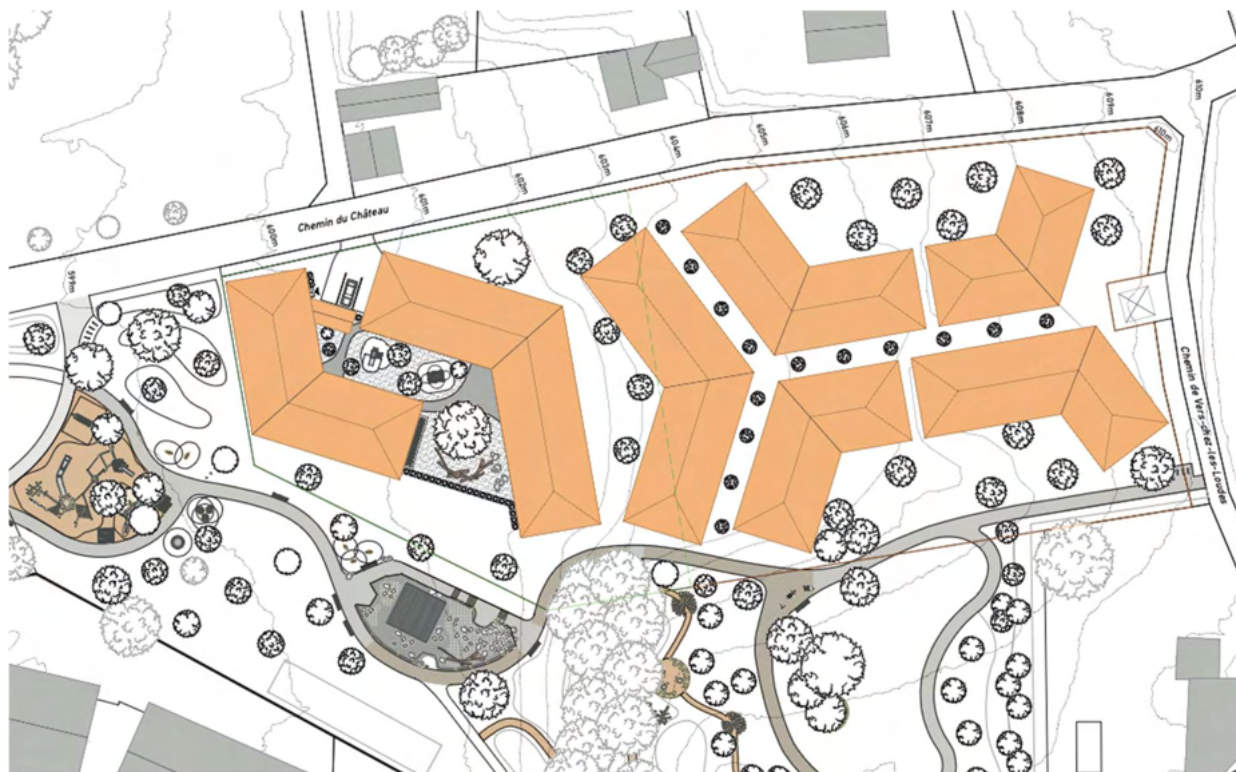
Collaborateurs : Valentine Bärgh, Vitor dias da Silva et Sofia Gonçalves



31- Namasspamouss

Bureau d'architecte : cottier architecte

Collaborateurs : Eissa Cottier



32- CROCUS

Bureau d'architecte : emixi architectes et Fabricaré

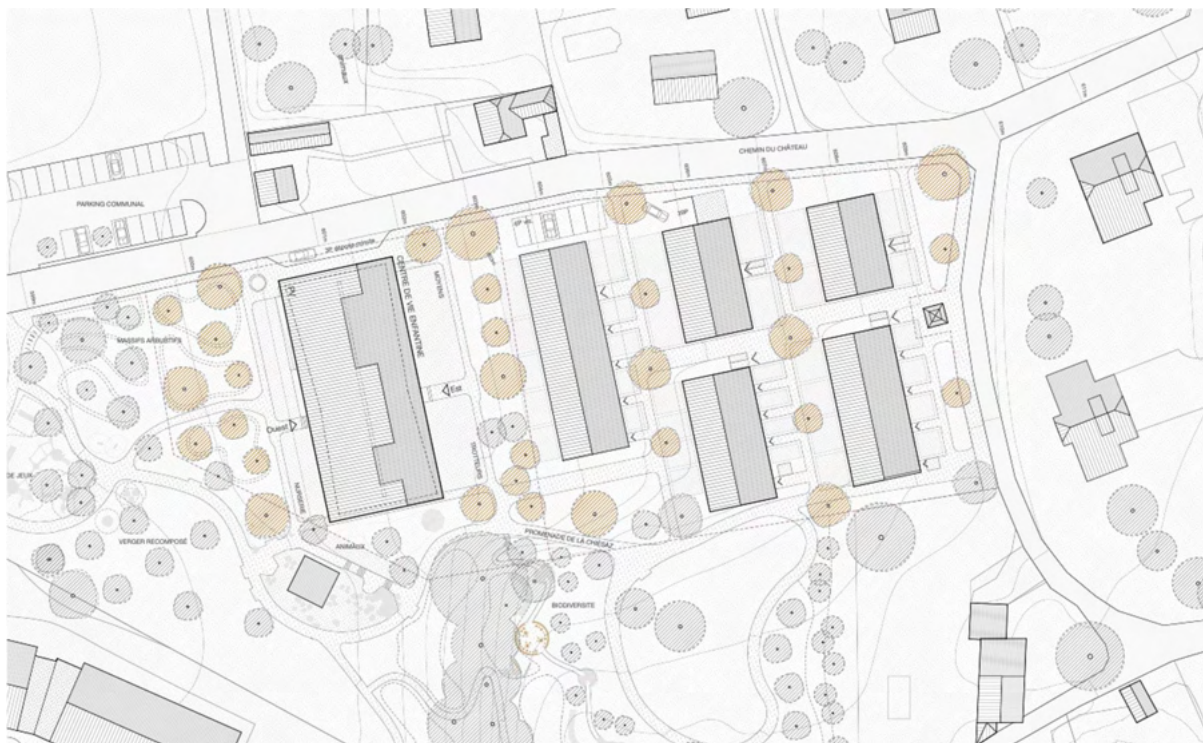
Collaborateurs : Laurent Chassot, Karen Schuler, Antoine Foehrenbacher, Jérémie Gaudreault, Stéphane Grandgirard, Jorge Torres Martinez et Christophe Beraldin



33- LYCAENA

Bureau d'architecte : Studio Mouve **et** PLUS 2 ARCHITECTES Sàrl

Collaborateurs : Hervé Doutaz et Alexandre Gobbini



34- La fourmilière

Bureau d'architecte : Lia Kiladis architecture

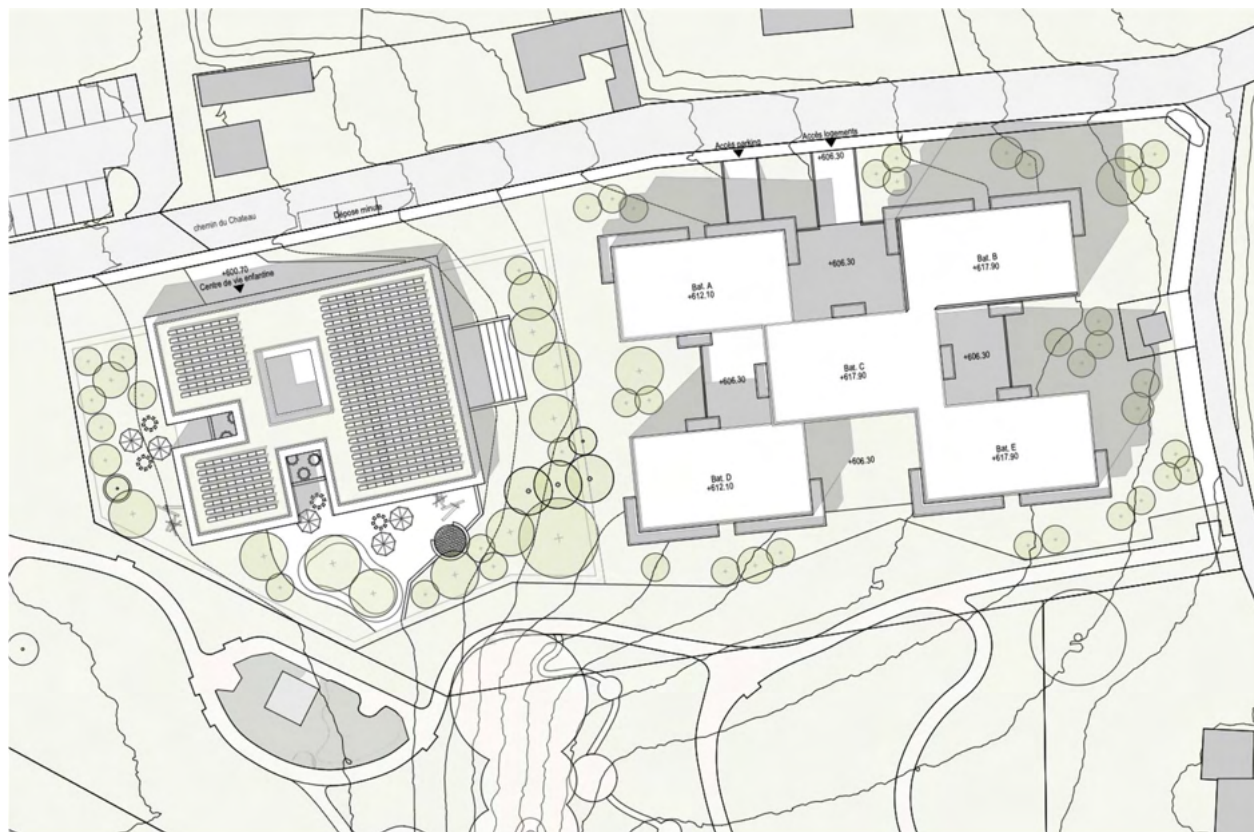
Collaborateurs : Lia Kiladis et Mathilde Schoeder



37- Au bonheur des loustics

Bureau d'architecte : ANPA Architecte

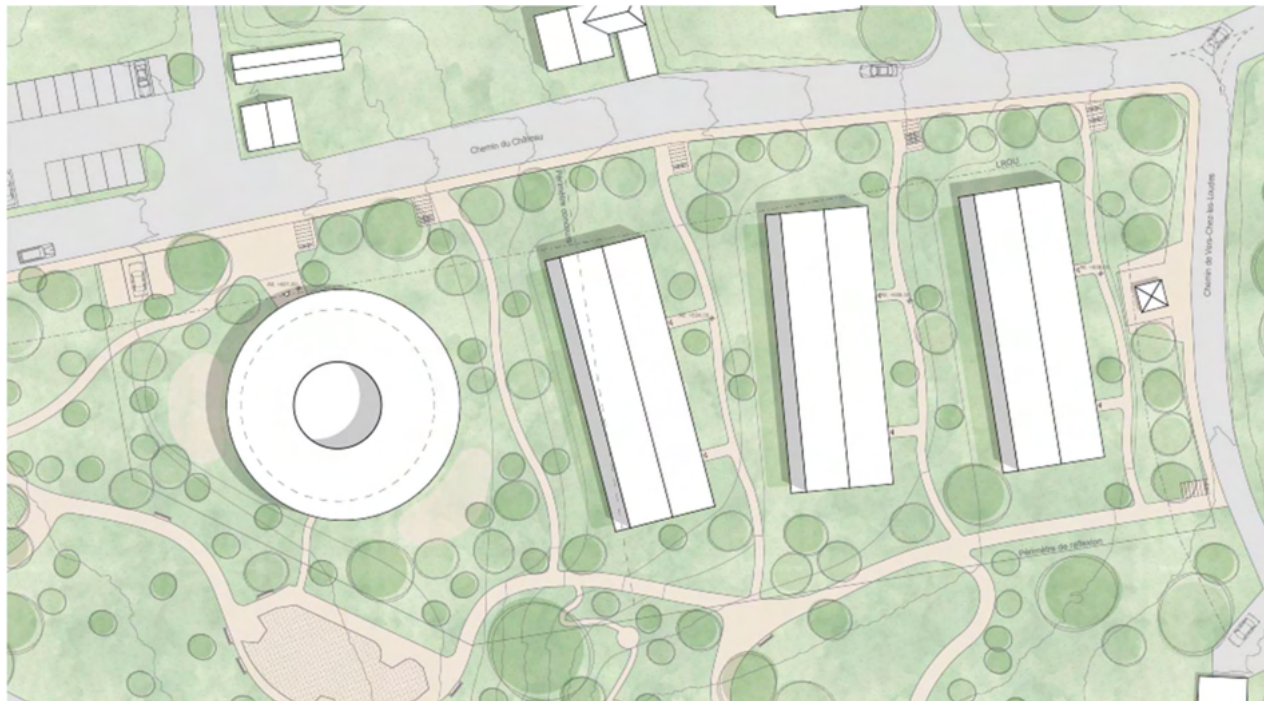
Collaborateurs : Juan Nieto



38- POINT BARRES

Bureau d'architecte : A&C Architecture + Consultants Sàrl

Collaborateurs : Nathalie Aebischer, Anthony Goumaz, Paulo Cordeiro et Camille Nicolet



39- Moai

Bureau d'architecte : STUDIO JU-SIN Ltd **et** Joana Ribeiro Architect

Collaborateurs : Jusin Park, Sangyoon Lee, Cheolmin Hong et Joana Ribeiro



40- MANTA

Bureau d'architecte : IDELSON ARCHITECTURE EURL

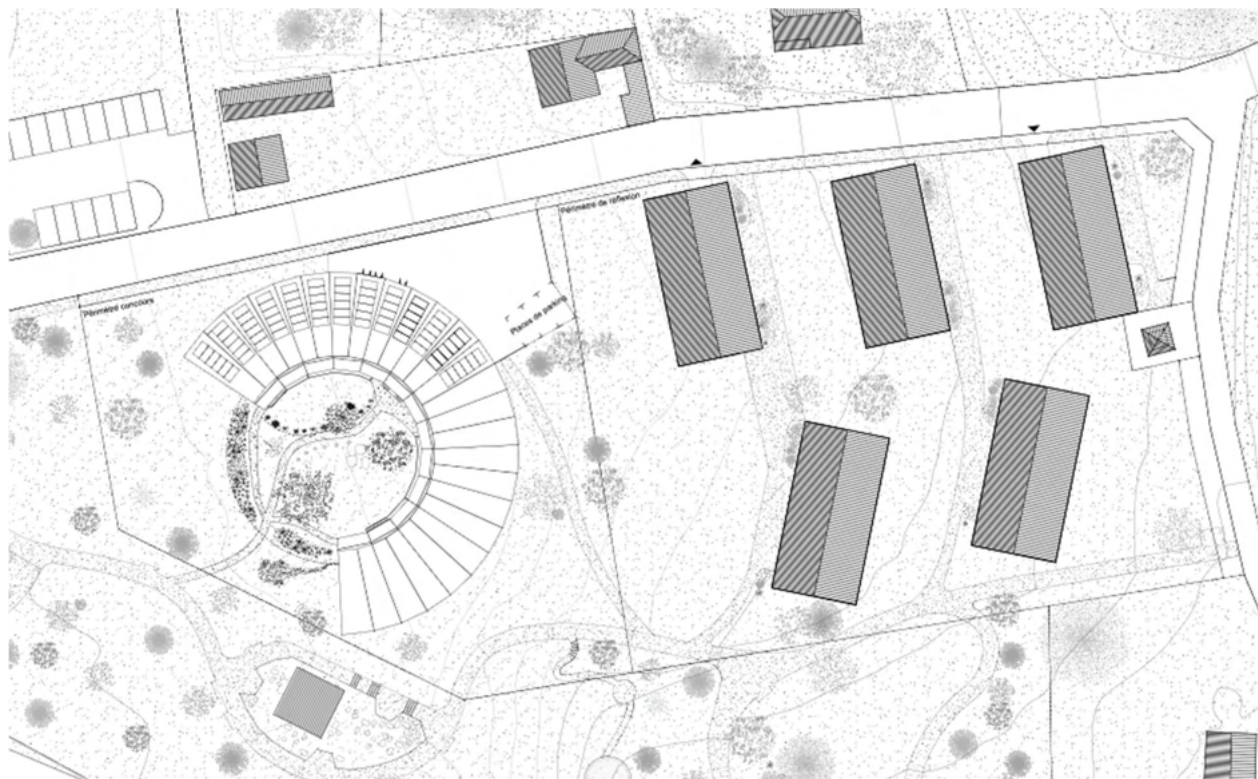
Collaborateurs : Francesco Iaccarino Idelson



41- L'EVENTAIL

Bureau d'architecte : beaumilieux sarl

Collaborateurs : Jean-Michaël Taillebois, Sébastien Tripod, Laly Bays et Romy Cartier



42- SIR HISS

Bureau d'architecte : RBRC architectes

Collaborateurs : Paolo Basso Ricci, Frédéric Chollet et Christian Rodrigues



43- LES TYALOTINS

Bureau d'architecte : jordan architectes SA

Collaborateurs : David Jordan, Catherine Leyland et Martyna Lasik



44- Libellule

Bureau d'architecte : Santini Santoni et Michelle Nägeli Architektin

Collaborateurs : Filippo Santoni, Serena Santini et Michelle Nägeli



45- ASTÉRIX ET OBÉLISQUE

Bureau d'architecte : transversal architectes et MOZ PAYSAGE

Collaborateurs : Xavier Marlaine, Joachim Dejardin, Alexandre Olivier, Juliette Arbo, Ewen Le Rouic, Manon Herard et James Tynan



46- Dessine-moi un mouton

Bureau d'architecte : Antonuccio Wieland Architectes Sàrl

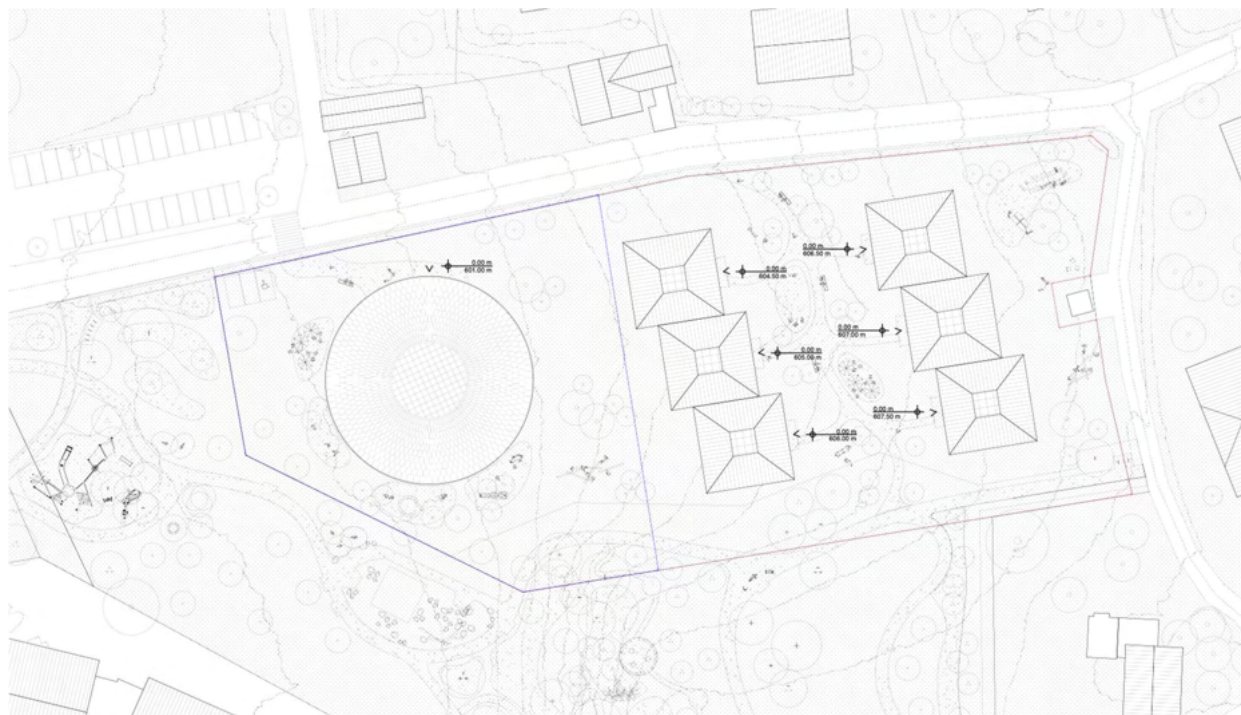
Collaborateurs : Alyssa Antonuccio, Elena Brusseleers, Amandine Chessex et Fabian Wieland



47- Une ronde dans le parc

Bureau d'architecte : studiochaos SNC

Collaborateurs : David Viladomiu Ceballos et Valentin Calame



48- LE BARON PERCHÉ

Bureau d'architecte : Joan Massagué Sánchez architecte **et** Alícia Pons Díez architecte

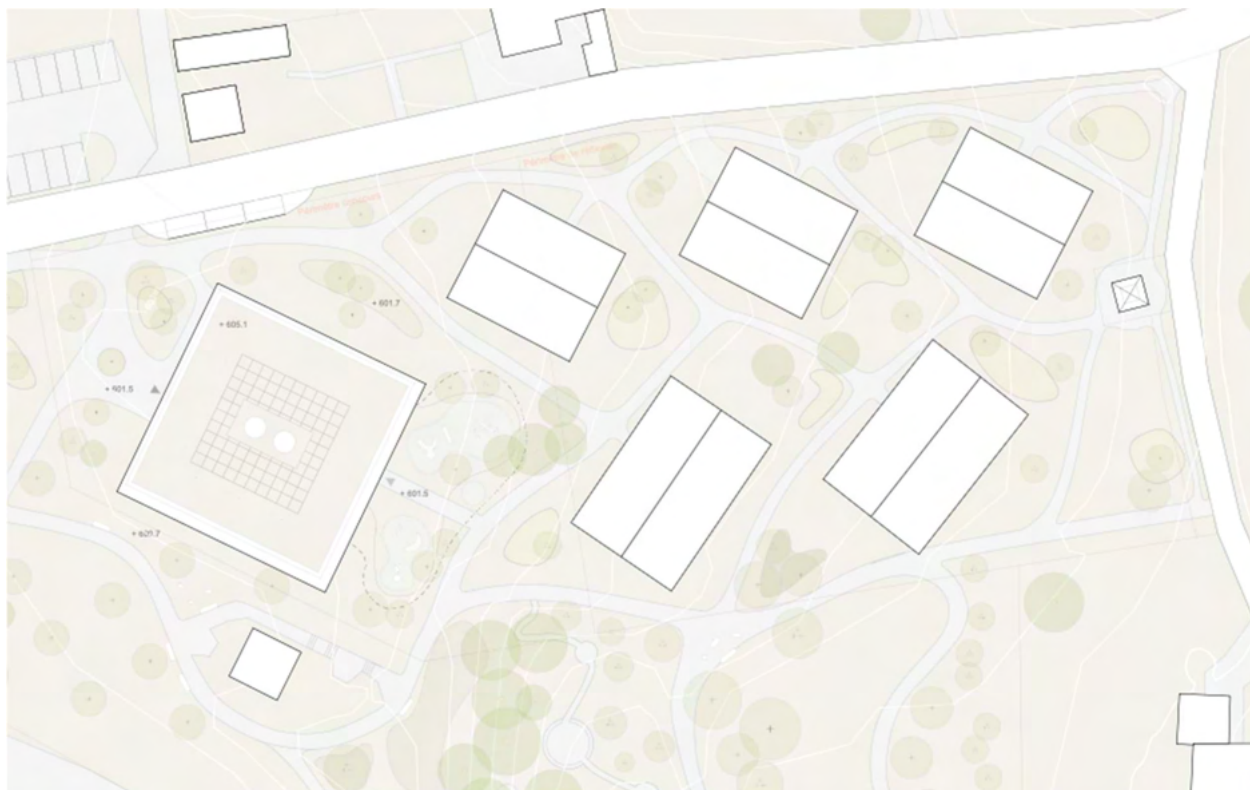
Collaborateurs : Joan Massagué Sánchez et Alícia Pons Díez



50- KIKAJON

Bureau d'architecte : THOMAS LAFFLY

Collaborateurs : Thomas Laffly et Lou Perdreau



51- Les Babibouchettes

Bureau d'architecte : MAD architectes

Collaborateurs : Didier Callot, Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni et Emeline Vilela



52- Crescendo

Bureau d'architecte : CF + A architectes Sàrl et Sabina Balarezo

Collaborateurs : Jonathan Ducret et Sabina Balarezo



53- AU RYTHME DES SAISONS

Bureau d'architecte : STUDIO LA-BAS

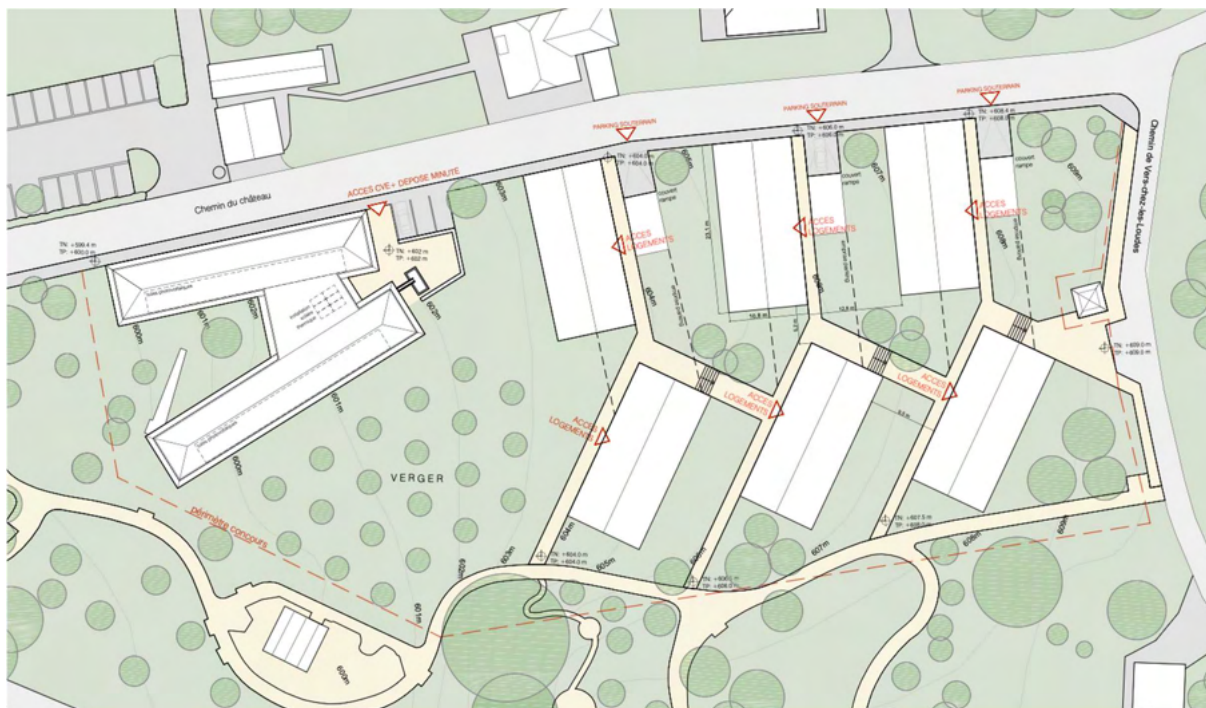
Collaborateurs : Benjamin Nicaud et Josh Helin



54- HAMAR

Bureau d'architecte : MATTEO CICCARELLI ARCHITECTE

Collaborateurs : Matteo Ciccarelli



55- Papillon

Bureau d'architecte : Verzone Woods Architectes Sàrl

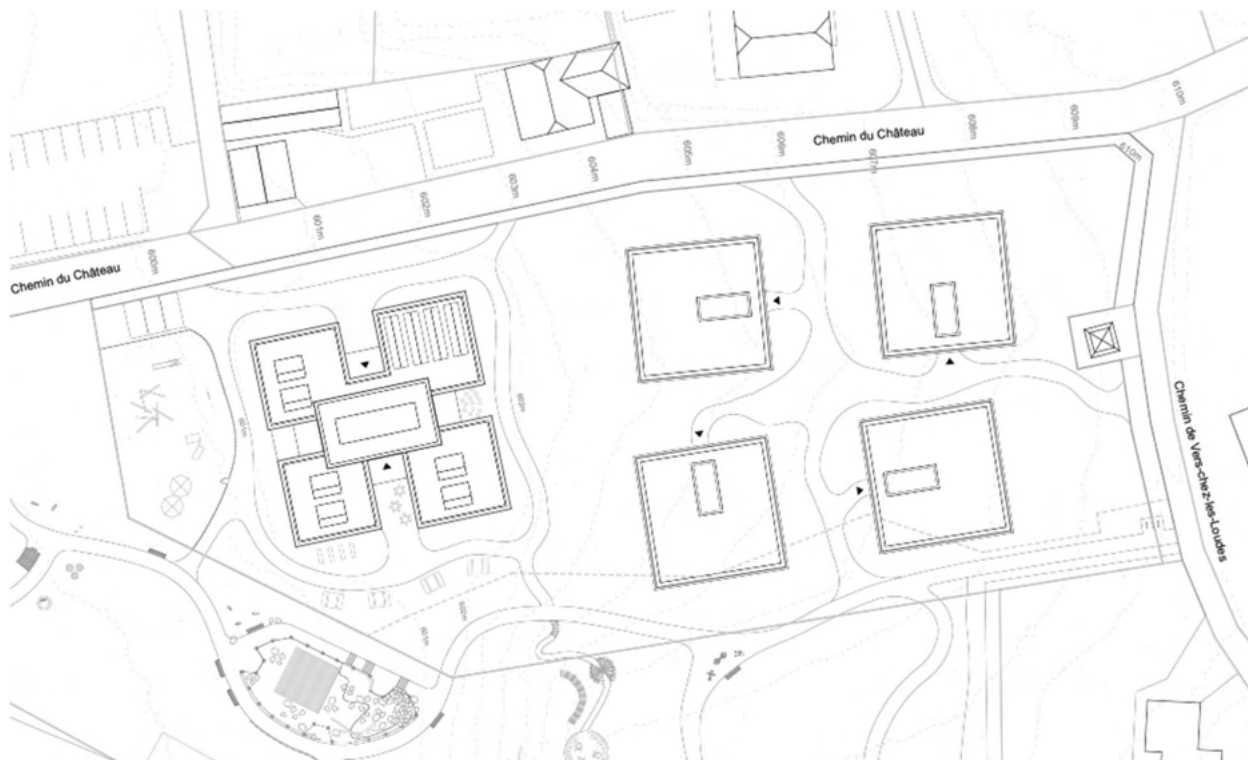
Collaborateurs : Cristina Woods, Diego Bermudez, Justine Estoppey, Liran Gil et Ludovic Merigot



56- Quadrifolium

Bureau d'architecte : 1point2 SA

Collaborateurs : Marius Ratiu, Mateo Garcia, Susana Pena, Custodio Gonçalves et Damien Favre



57- El Camino

Bureau d'architecte : ARCHI – DT SA

Collaborateurs : Joe Filippone, Cédric Schiess, Kian de Mertenfeld et Mariano Caiadas



58- PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

Bureau d'architecte : Studio d'architecture Lucia Venero

Collaborateurs : Lucia Venero

